

MESURE DES RÉSULTATS DE LA MONUC À LA LUMIÈRE DES MANDATS QUI LUI ONT ÉTÉ CONFIÉS



BY

Tamoussi Bonzi

A THESIS PRESENTED IN PARTIAL COMPLETION OF THE REQUIREMENTS OF
The Certificate-of-Training in United Nations Peace Support Operations



Peace Operations Training Institute®

UNITED NATIONS INSTITUTE
FOR TRAINING AND RESEARCH
(UNITAR)
PROGRAMME OF
CORRESPONDENCE INSTRUCTION
IN PEACEKEEPING OPERATIONS
BOX 20475
DAG HAMMARSKJÖLD CENTRE
NEW YORK, NY 10017-0009



INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE
(UNITAR)
PROGRAMME UNITAR DE FORMATION
PAR CORRESPONDANCE AUX
OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX
PALAIS DES NATIONS
1211 GENEVE
SUISSE

**MESURE DES RESULTATS DE LA MONUC A LA LUMIERE DES
MANDATS QUI LUI ONT ETE CONFIES**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du
Certificate-of-Training in United Nations Peace Support Operations

Par :

Col Tamoussi BONZI
Ministère de la Défense
BURKINA FASO
Observateur Militaire de la MONUC
de mai 2005 à mai 2006
tamoussi@hotmail.com

Sous la Direction de :

Monsieur Yvan CONOIR
Coordonnateur du
programme ELAP de
UNITAR POCI

MAI 2007
REMERCIEMENTS

Ce mémoire a été rédigé grâce au soutien et à la collaboration de nombreuses personnes auxquelles je tiens à exprimer ma profonde gratitude. Je voudrais remercier particulièrement :

- Monsieur **Mamoudou BARRY**, Secrétaire Général du Ministère de la Défense qui a bien voulu autoriser le financement, par le Ministère de la Défense, de mon inscription au « Certificate-of-Training in United Nations Peace Support Operations (COTIPSO) » ;
- Monsieur **Harvey J. LANGHOLTZ, Ph.D.**, Directeur de UNITAR POCI, pour la qualité de l'enseignement dispensé par l'institut qu'il dirige et dont j'ai été l'heureux bénéficiaire ;
- Monsieur **Yvan CONOIR** qui a dirigé ce mémoire avec compétence, responsabilité et générosité ;
- Le Commandant de Kofi Annan International Peace Keeping Training Center (KAIPTC) et l'ensemble de son personnel pour leur hospitalité et la qualité de l'enseignement que j'y ai reçu lors de mon stage en juin 2006 sur la NEGOCIATION.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
TABLE DES MATIERES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
 <u>INTRODUCTION</u>	 9
Justification de l'étude	9
Problématique de l'étude	11
Méthodologie	12
Plan de l'étude	13
 <u>CHAPITRE I RAPPELS HISTORIQUES</u>	 14
1.1 La République Démocratique du Congo, un pays permanentement en crise depuis son indépendance	14
1.1.1 La 1 ^{ère} République 1960 – 1965 : crises politiques, velléités sécessionnistes, guerres civiles	15
1.1.2 La 2 nd e République 1965 – 1990 : dictature, crise économique, rébellions	17
1.1.3 La Transition 1990 – 1997 : subversions, répressions sanglantes, déconfiture de l'Etat, guerre civile	18
1.2 La crise qui a amené l'instauration de la MONUC	21
1.2.1 La source du conflit	21
1.2.2 Le déroulement de la guerre	23
1.2.3 Le Gouvernement congolais gagne des alliés régionaux	24
1.2.4 Le cessez-le-feu	24
1.2.5 Les accords de paix et la mise en place du Gouvernement de transition	27
 <u>CHAPITRE II LE MANDAT ET L'ORGANISATION DE LA MONUC</u>	 31
2.1 L'évolution du mandat : de l'observation du cessez-le-feu à la consolidation de la Paix	31

2.1.1 Phase préliminaire : la préparation de l'intervention de l'ONU en RDC et la création de la MONUC	32
2.1.2 Phase 1 : la surveillance de la cessation des hostilités et du désengagement des forces	33
2.1.3 Phase 2 : l'élargissement du mandat aux aspects DDRRR	34
2.1.4 Phase 2 : L'imposition de la paix et l'accompagnement de la mise en place d'un Etat de droit en RDC	35
2.2 L'organisation et les ressources de la MONUC	39
2.2.1 La composante militaire	39
2.2.1.1 <i>La brigade Ouest</i>	40
2.2.1.2 <i>La division Est</i>	41
2.2.2 La composante Police Civile	42
2.2.3 La composante civile	43
2.2.3.1 <i>La Division Humanitaire (Affaires Civiles)</i>	44
2.2.3.2 <i>La Division des Droits de l'homme</i>	44
2.2.3.3 <i>La Division DDRRR</i>	45
2.2.3.4 <i>La Section Protection de l'enfance</i>	47
2.2.3.5 <i>La Division des Affaires Politiques</i>	47
2.2.3.6 <i>La Division Electorale</i>	48
2.2.3.7 <i>L'Unité Etat de droit</i>	48
2.2.3.8 <i>Le Bureau chargé des questions sexospécifiques</i>	49
2.2.3.9 <i>Le Bureau VIH/SIDA</i>	50
2.2.3.10 <i>La Division de l'Information Publique</i>	50
2.2.4 Des moyens considérables mais relativement modestes	52
CHAPITRE III <u>SUCCES ET ECHECS DE LA MONUC</u>	53
3.1 La problématique de la mesure des résultats de la MONUC	53
3.2 La méthodologie	56
3.3 Les résultats de la MONUC	58
3.3.1 Phase 1 : la surveillance de la cessation des hostilités et du désengagement des forces	58
3.3.1.1 <i>Surveiller l'accord de cessez-le-feu et vérifier le désengagement et le redéploiement des forces</i>	58
3.3.1.2 <i>Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire</i>	60

3.3.1.3	<i>Veiller au respect des droits de l'homme</i>	61
3.3.1.4	<i>Protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques</i>	61
3.3.1.5	<i>Bilan global de la première phase</i>	62
3.3.2	Phase 2 : l'élargissement du mandat aux aspects DDRRR	64
3.3.2.1	<i>Prêter une assistance au DDRRR</i>	64
3.3.2.2	<i>Poursuite des missions de la première phase</i>	65
3.3.2.3	<i>Bilan global de la deuxième phase</i>	67
3.3.3	Phase 3 : l'imposition de la paix et l'accompagnement de la mise en place d'un Etat de droit en RDC	69
3.3.3.1	<i>Prêter une assistance à la reforme des forces sécurité</i>	70
3.3.3.2	<i>Surveiller le respect de l'embargo sur les armes</i>	72
3.3.3.3	<i>Dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus de transition</i>	73
3.3.3.4	<i>Apporter une assistance pour le rétablissement de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance</i>	74
3.3.3.5	<i>Fournir un appui à la préparation et à la tenue des élections</i>	75
3.3.3.6	<i>Poursuite des missions des première et deuxième phases</i>	76
3.3.3.7	<i>Bilan global de la troisième phase</i>	77
3.3.4	Bilan global des trois phases	79
<u>CONCLUSION</u>		82
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>		91
<u>ANNEXE</u>		95

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFDL :	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo, mouvement rebelle lancé contre Mobutu Sese Seko par le Rwanda et l'Ouganda en octobre 1996 et placé sous la direction de Laurent Désiré Kabila.
ALiR :	Armée de Libération du Rwanda : appellation de la rébellion hutu rwandaise, entre 1997 et 2000, comprenant des <i>Ex FAR et Interahamwe</i> . L'ALiR est dissoute dans les FDLR le 30 septembre 2000, après négociations.
ANC:	Armée Nationale Congolaise, branche armée du RCD Goma.
APR :	Armée patriotique rwandaise.
ARENA:	Alliance pour le Renouveau National, parti d'opposition rwandais en exil.
CEI :	Commission électorale indépendante.
CIAT:	Comité International d'Accompagnement de la Transition.
CMM :	Commission militaire mixte.
CODEP :	Collectif de l'opposition démocratique plurielle, plate-forme politique congolaise progouvernementale dirigée par Raymond Tshibanda.
DCF :	Démocratie chrétienne fédéraliste, parti politique congolais de Venant Tshipasa
Ex FAR:	Anciennes Forces Armées Rwandaises qui ont pris part au génocide de 1994.
FAC :	Forces armées congolaises.
FAR :	Forces armées rwandaises (ancienne armée de Juvénal Habyarimana)
FARDC :	Forces Armées de la République Démocratique du Congo.
FAZ :	Forces armées zaïroises (ancienne armée de Mobutu Sese Seko).
FDD :	Forces de Défense pour la Démocratie, un groupe de rebelles Hutu burundais dirigé par Jean-Bosco Ndayikengurukiye qui a combattu aux cotés des FAC.
FDLR:	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda, appellation générique du mouvement politico-militaire de la rébellion hutu rwandaise.
FLC :	Front de libération du Congo, mouvement politique censé rassembler les différentes factions rebelles placées sous le patronage de l'Ouganda (MLC, RCD-ML, RCD-National, RCD-Kisangani).
FNL :	Forces Nationales de Libération, mouvement rebelle hutu burundais.
FNLC :	Front National de Libération du Congo.
FONUS :	Forces novatrices pour l'union et la solidarité, mouvement politique congolais Dirigé par Joseph Olenghankoy.

- FPR :** Front Patriotique Rwandais, parti au pouvoir depuis 1994 au Rwanda.
- FRD :** Forces Rwandaises de Défenses, ex-Armée Patriotique Rwandaise.
- FRUONAR :** Front uni de l'opposition non armée, plate-forme d'opposition au gouvernement basée au Kivu et dirigée par Rwakabuba Shinga.
- FSD :** Front pour la survie de la démocratie, mouvement politique congolais progouvernemental dirigé par Eugène Diomi Ndongala.
- FUNA :** Former Uganda National Army (ancienne armée nationale de l'Ouganda).
- HCR-PT :** Haut Commissariat de la République - Parlement de transition, organe législatif mis en place par Mobutu après la conférence nationale souveraine de 1992 à 1994.
- Interahamwe :** Milice extrémiste Hutu qui a été le principal acteur du génocide rwandais de 1994, reconverti en AliR.
- Maï Maï:** (ou Mayi Mayi) : milices populaires de défense congolaises, opérant à l'Est de la RDC.
- Milobs:** « Military observers », observateurs militaires de la MONUC déployés sur tout le territoire de la RDC.
- MLC :** Mouvement de libération du Congo, mouvement rebelle lancé en août 1998 sous le patronage de l'Ouganda et dirigé par Jean-Pierre Bemba.
- MNC-Lumumba :** Mouvement national congolais - Lumumba : parti lumumbiste dirigé par François Lumumba.
- MONUC:** Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo.
- MPR - fait privé :** Mouvement populaire pour la révolution - fait privé, héritier du parti Mobutiste, MPR, dirigé par Catherine Nzuzi wa Bombo.
- MSDD :** Mouvement solidarité pour la démocratie et le développement, parti politique congolais de Christophe Lutundula.
- NALU :** « National Army for the Liberation of Uganda » une guérilla ougandaise.
- Nation :** Mouvement monarchiste, parti d'opposition en exil.
- ONU :** Organisation des Nations Unies.
- ONUC :** Opération des Nations Unies au Congo.
- PALU :** Parti lumumbiste unifié, parti politique congolais dirigé par Antoine Gizenga.
- PDSC :** Parti démocrate social chrétien, parti politique congolais dirigé par André Boboliko.
- PN-DDR :** Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion.
- RCD :** Rassemblement congolais pour la démocratie. Mouvement rebelle lancé en

août 1998 sous le patronage du Rwanda pour renverser Laurent Désiré Kabila.

RCD-Goma : Rassemblement congolais pour la démocratie - Goma, faction du mouvement rebelle RCD basée à Goma et dirigée par Adolphe Onusumba sous le patronage du Rwanda.

RCD-Kisangani : Rassemblement congolais pour la démocratie - Kisangani, faction du mouvement rebelle RCD, anciennement basé à Kisangani et dirigé par le professeur Wamba dia Wamba.

RCD-ML : Rassemblement congolais pour la démocratie - Mouvement de libération, faction du RCD, mouvement rebelle dirigé par Mbusa Nyamwisi et basé à Isiro sous le patronage de l'Ouganda.

ROC : Regroupement de l'opposition congolaise, plate-forme politique pro-gouvernementale dirigée par Zahidi Ngoma.

ROM : Regroupement de l'opposition modérée, plate-forme politique congolaise progouvernementale dirigée par Patrice Aimé Sesanga.

UDPS : Union pour la démocratie et le progrès social, parti politique congolais dirigé par Etienne Tshisekedi.

UNAFEC : Union des nationalistes fédéralistes du Congo: plate-forme politique progouvernementale dirigée par Honorius Kisamba-Ngoy.

UNITA : Union pour l'indépendance totale de l'Angola, mouvement rebelle dirigé par Jonas Savimbi.

UPDF : « Uganda people's defence force », armée ougandaise du Gouvernement de Yoweri Kaguta Museveni.

UNRF II : « Uganda National Rescue Front II » (Front national de libération de l'Ouganda II).

WNBF : « West Nile Bank Front » (Front de la rive ouest du Nil (Ouganda)).

INTRODUCTION

Justification de l'étude

L'analyse de l'œuvre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) conduit de nombreux observateurs à dresser un bilan mitigé, voire négatif à certains moments, de son action. Certains n'hésitent pas à lui attribuer un certain immobilisme, notamment durant les quatre premières années de son mandat.

En 2003, deux Organisations Non Gouvernementales (ONG) : Concentration Chrétienne pour l'Afrique Centrale /Great Lakes Advocacy Network (CCAC/GLAN) et Réseau Européen Congo (REC) ont conduit une enquête de terrain par le biais de leurs associés évoluant dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), afin d'évaluer l'impact de la MONUC. Au cours de l'enquête, les commentaires suivants, parmi tant d'autres, ont été reçus :

« Vous voyez des véhicules de la MONUC circulant partout dans la ville à toute heure mais vous ne voyez aucun vrai résultat. Vous avez l'impression qu'ils passent beaucoup de temps à s'occuper d'eux-mêmes et à se distraire. Cette MONUC est une grosse machine qui a besoin d'être contrôlée... », déclare un associé.

Un autre associé présente la MONUC comme le médecin après la mort : « le personnel de la MONUC va sur le terrain mais seulement après le combat, pour noter et observer les dommages et le pillage ».

Un troisième associé dit ceci : « la MONUC n'effectue pas sa tâche principale correctement. Elle ne fait aucun effort pour assurer la sécurité et la protection des populations locales. Le RCD¹ a massacré récemment les habitants de Ngweshe - Walungu, avec la pleine connaissance de la MONUC, qui a été empêchée par le

¹ **RCD** : Rassemblement congolais pour la démocratie. Mouvement rebelle lancé en août 1998 sous le patronage du Rwanda pour renverser Laurent Désiré Kabila.

RCD d'aller sur le terrain pendant plusieurs semaines. Elle a ainsi laissé le RCD tuer, violer et piller ! ».

Le mandat de la MONUC a été placé sous le sceau du chapitre VII de la Charte de l'ONU dès le 24 février 2000 par la résolution 1291 du Conseil de Sécurité. Cependant, la Mission onusienne a adopté pendant les quatre premières années de son existence, une approche conciliatrice et défensive, plus proche des principes du chapitre VI que de ceux du chapitre VII de la Charte. Cette approche a considérablement limité la portée de ses actions. Ainsi, l'absence de réaction appropriée face aux menaces encourues par les populations civiles a contribué à discréditer la Mission dans une partie de l'opinion publique congolaise et régionale. Trois moments illustrent l'immobilisme de la mission onusienne : la bataille de Kisangani entre les soldats rwandais et ougandais en juin 2000, les combats entre les milices armées à Bunia au printemps 2003 et la prise de Bukavu en juin 2004 par les troupes du général Nkundabatware et du colonel Mutebuse dissidents de l'armée congolaise.

Toutefois l'adoption d'une approche plus ferme qui a consisté à confier à la MONUC, en juillet 2003, des tâches qui placent clairement son mandat dans le cadre du Chapitre VII et surtout l'augmentation conséquente de ses capacités opérationnelles depuis octobre 2004 ont donné plus de visibilité à l'action de la Mission et semble avoir donné de meilleurs résultats. On peut par exemple citer : le désarmement des miliciens en Ituri ; l'annonce, le 31 mars 2005 par les ex-FAR et Interahamwe rwandais, d'un cessez-le-feu unilatéral et de leur volonté de coopérer avec la MONUC pour leur désarmement et leur rapatriement au Rwanda ; la neutralisation en décembre 2005 au Nord-Kivu des rebelles Ougandais dont la présence au Congo constituait un danger pour la paix entre les deux pays ; le démarrage difficile mais effectif du processus électoral avec le référendum constitutionnel qui a eu lieu le 18 décembre 2005 et surtout son aboutissement au deuxième tour de l'élection présidentielle le 29 octobre 2006.

Aussi, après la fin officielle de la transition le 06 décembre 2006² qui devrait amener une profonde réorientation du mandat de la MONUC, il est d'un intérêt certain d'esquisser une mesure globale des résultats atteints par la Mission onusienne depuis sa création, à la lumière du mandat évolutif qui lui a été confié.

² Date de l'investiture de Joseph Kabila.

Problématique de l'étude

La mesure des résultats des missions de maintien de la paix est délicate. Une mission de maintien de la paix n'est le plus souvent qu'un catalyseur d'un processus dont les principaux acteurs sont les parties prenantes à la crise. La question fondamentale à laquelle l'on n'est confrontée est celle de savoir si une telle mission a une obligation de moyens ou une obligation de résultats.

Deux cas sont à considérer :

1 - Lorsque la mission s'inscrit clairement et exclusivement dans le cadre du chapitre VI de la Charte de l'ONU, ses activités essentielles sont celles de conciliation et d'observation de la mise en œuvre par les belligérants d'un processus de paix auquel ils ont librement consenti. Dans ce cas, la mission a plus une obligation de moyens que de résultats. Bien des missions relevant du chapitre VI se voient dotées de mandats qui constituent des lignes de conduite intéressantes, mais qui sont énoncés de façon trop générale ou trop qualitative. Les activités de telles missions doivent le plus souvent concourir à la réalisation d'objectifs globaux et politiques. Aussi, il n'est pas toujours aisé de mesurer leur impact et de pouvoir leur imputer l'atteinte ou la non atteinte des résultats escomptés.

2 - Lorsque la mission s'inscrit dans le cadre du chapitre VII, elle doit obtenir par tous les moyens l'arrêt des hostilités ou mettre fin à la menace contre les populations civiles. Elle a alors une obligation de résultats, à condition toutefois d'être dotée des moyens conséquents. Il est alors aisé de constater si les objectifs sont atteints ou pas. Cependant l'arrêt des hostilités n'est souvent qu'un résultat préalable pour permettre de mener les actions diplomatiques et politiques devant conduire à l'instauration d'une paix durable. Aussi, il est rare qu'une mission de maintien de la paix s'inscrive exclusivement sous le sceau du chapitre VII.

La complexité de la mesure des résultats est accrue en ce qui concerne la MONUC pour les raisons suivantes :

- la Mission se trouve à cheval entre le chapitre VI et le chapitre VII ; combinant actions coercitives contre les mouvements rebelles de l'Est du pays et actions diplomatiques à l'Ouest notamment dans les provinces des Kasaï (Occidental et Oriental) pour tenter de contrôler les réactions du principal parti d'opposition: l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) de Etienne Tshisekedi qui a clairement affiché depuis le 30 juin 2005 son hostilité au processus de transition et au processus électoral ;
- la Mission intervient dans de nombreux domaines : maintien de la paix, imposition de la paix, appui au processus de Désarmement Démobilisation Réinsertion, actions humanitaires, protection des droits de l'Homme, protection des enfants, assistance au processus électoral ... Pour nombre de ces domaines, une évaluation chiffrée n'est pas suffisante, voire pertinente pour rendre compte de la réalité ;
- la MONUC mène ses activités sur un très vaste territoire (la superficie de la RDC est de 2 344 885 km²) et gère des moyens colossaux. Elle est souvent présentée comme étant la mission de maintien de la paix la plus chère de l'histoire des Nations Unies et par conséquent, il est légitimement attendu que ses résultats soient à la hauteur des énormes ressources mises en œuvre.

Méthodologie

Pour tenter de mesurer les résultats atteints par la MONUC, la présente étude adopte une démarche qui consiste à :

- 1) recenser les missions et tâches confiées à la Mission par les différentes résolutions du Conseil de Sécurité ;
- 2) définir pour chaque mission où tache un indicateur de mesure ou d'appréciation des résultats attendus ;
- 3) recueillir dans les archives de la MONUC, de l'ONU et à travers d'autres sources crédibles, les informations factuelles en rapport avec les indicateurs définis ;
- 4) recueillir des éléments d'analyse et de jugement auprès de personnes ressources internes et externes à la Mission ;
- 5) procéder à la synthèse des informations recueillies en vue d'en tirer des conclusions sur les succès et les échecs par rapports aux indicateurs retenus.

Plan de l'étude

Outre l'introduction et la conclusion, le corps de l'étude s'articule autour de trois chapitres :

Le premier chapitre présente le contexte historique de la MONUC en rappelant brièvement les différentes crises qu'a connues la République Démocratique du Congo depuis son indépendance, dont celle qui a amené la communauté internationale à mettre en place la Mission.

Suivant l'évolution de la crise, le mandat et les ressources de la MONUC ont été l'objet de plusieurs réadaptations. Le second chapitre dégage quatre principales phases qui caractérisent l'évolution du mandat de la Mission et présente ses principales structures opérationnelles.

Le troisième chapitre est au centre de la problématique de l'étude. Il présente l'évaluation des résultats de la MONUC sous deux aspects :

- un aspect factuel s'appuyant sur des faits tangibles à mettre au compte des succès et des échecs de la Mission à la lumière des objectifs découlant de ses mandats ;
- un aspect analytique, esquissant les causes des succès et des échecs.

La conclusion, analytique, tente de dégager les leçons à tirer du bilan d'étape de la MONUC et les défis qui restent à relever après les élections pour consolider le processus de paix en RDC.

CHAPITRE I RAPPELS HISTORIQUES

« Le meilleur indice permettant de prédire si un pays sera en proie à la guerre civile l'année prochaine est de savoir s'il en est affecté aujourd'hui³. »

Une étude menée par la Banque Mondiale a abouti à la conclusion suivante : *« A partir du moment où un mouvement de rébellion a commencé, il développe sa propre dynamique. Le retour à la paix est difficile et même lorsque celle-ci est rétablie, elle reste souvent fragile... Le déclenchement d'un premier conflit [dans un pays] accroît le risque d'affrontements futurs. Il est difficile de mettre fin à un conflit, et les événements qui l'accompagnent augmentent le risque de nouveaux affrontements, ainsi que leur durée s'ils viennent à se produire. Un pays qui a connu une première guerre civile est deux à quatre fois plus exposé à en connaître une seconde... »*⁴

L'histoire récente du Congo/Zaïre, depuis son indépendance, est sans nulle doute l'un des meilleurs exemples qui confirme une telle théorie de l'engrenage des conflits.

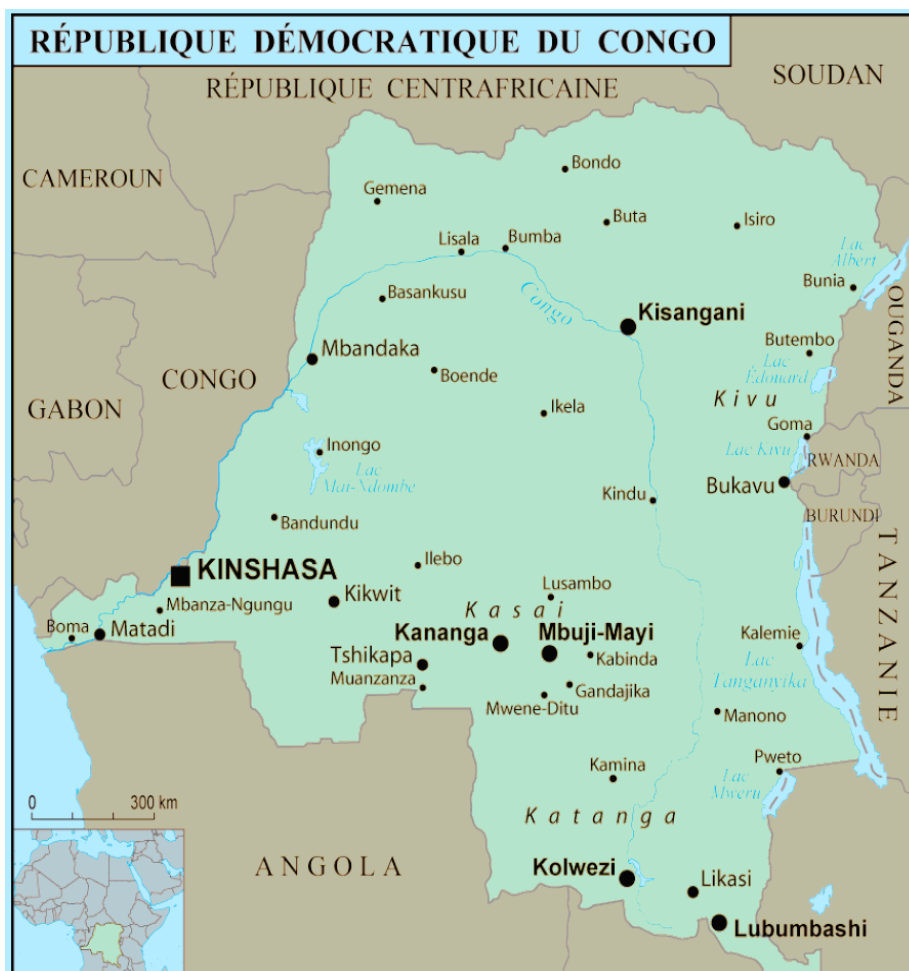
1.1 La République Démocratique du Congo, un pays permanemment en crise depuis son indépendance

La République démocratique du Congo (appelée Zaïre entre 1971 et 1997) est l'un des plus vastes pays d'Afrique, délimité par des frontières fixées lors du partage colonial (entre 1885 et 1894). D'abord propriété personnelle du roi Léopold II de Belgique, le Congo devient en 1908, une colonie belge. En 1960, l'indépendance est accordée au pays dans la précipitation. Aussi, à peine sorti de la colonisation belge, le pays entre dans un tourbillon de sécessions, rébellions, mutineries et de toutes sortes d'incertitudes politiques.

³ Banque Mondiale in *Briser la spirale des conflits : guerre civile et politique de développement*, NOUVEAUX HORIZONS - de boeck, Bruxelles 2005, page 103.

⁴ Ibid, pages 103 et 129.

Figure 1.1 : carte de la République Démocratique du Congo⁵



1.1.1 La 1^{ère} République 1960-1965 : crises politiques, velléités sécessionnistes, guerres civiles

Les élections organisées en 1960 virent le Mouvement National Congolais obtenir la majorité ; Joseph Kasavubu devint Président et Patrice Emery Lumumba Premier ministre. Il s'en est suivi immédiatement une période chaotique marquée notamment par la rébellion de l'armée contre les officiers blancs. A la suite de cette rébellion et afin de protéger ses ressortissants au Congo, le gouvernement belge envoya des troupes sur place et organisa un pont aérien que bon nombre de Belges, cédant à la panique, utilisèrent pour rentrer au pays.

⁵ Source : ICG briefing Afrique n°42.

Les autorités locales réagirent à cette mesure en déposant une plainte auprès des Nations Unies.

Dès juillet 1960, la province du Katanga, avec en sa tête Moïse Kapenda Tshombé, fit sécession. Dans le Sud-Kasaï également, on assista à des tentatives séparatistes. Le 14 septembre, le colonel Joseph Désiré Mobutu opéra un coup d'état avec le soutien de la CIA, le service de renseignements américain en annonçant la "neutralisation" de M. Kasavubu, du gouvernement Lumumba et des deux Chambres du Parlement jusqu'au 31 décembre 1960. Le 19 septembre est créé le collège des commissaires, instance dirigeante du pays, qui fit appel aux techniciens. Celui-ci devait durer jusqu'au 9 février 1961 et fut parfois appelé le collège des étudiants. Douze commissaires étaient diplômés de l'université, une dizaine poursuivaient des études universitaires. Le président, M. Bomboko, était licencié de l'université de Bruxelles et attaché à l'institut de sociologie Solvay.

Lumumba, qui avait été relevé de ses fonctions par Kasavubu, fut arrêté en décembre 1960 et transféré au Katanga où il périt dans des circonstances mystérieuses en janvier 1961. Entre-temps, sous la conduite de Antoine Gizenga, ses partisans avaient constitué dans la province de l'Est un contre-gouvernement qui, après la mort de Lumumba, fut notamment reconnu par l'ex-Union Soviétique.

La reconquête du Katanga fut menée à bien en janvier 1963, le mouvement séparatiste, dirigé par Moïse Tshombe, est défait militairement grâce à l'intervention des soldats de l'ONUC⁶. Il crée alors le FNLC et s'exile en Rhodésie du Nord.

En 1964, après le départ du contingent onusien, Cyrille Adoula, qui exerçait la fonction de Premier ministre depuis 1961, s'effaça au profit de Tshombé qui était rentré d'exil. Celui-ci engagea des mercenaires blancs pour contrer les partisans de Lumumba qui avaient entamé en août 1963 l'insurrection dite « muleliste » ou « la révolution muléliste », dirigée par Pierre Mulele. Les combats firent environ un demi-million de morts parmi les congolais.

⁶ L'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) a été créée le 14 juillet 1960 par la résolution 143 du CS. Elle s'est terminée le 30 juin 1964. Elle avait pour mandat d'assurer le retrait des forces belges, aider le gouvernement à rétablir l'ordre public, maintenir l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Congo.

En 1965, la République démocratique du Congo tient des élections législatives de mars jusqu'au 30 avril afin d'élire les membres du parlement. Les votes donnent la victoire à la Convention nationale congolaise (CONACO), parti politique de Moïse Tshombe. Mais lorsque ce dernier, fort de la victoire de son parti, pose sa candidature à la présidence, il fut destitué par Kasavubu et contraint de nouveau à l'exil.

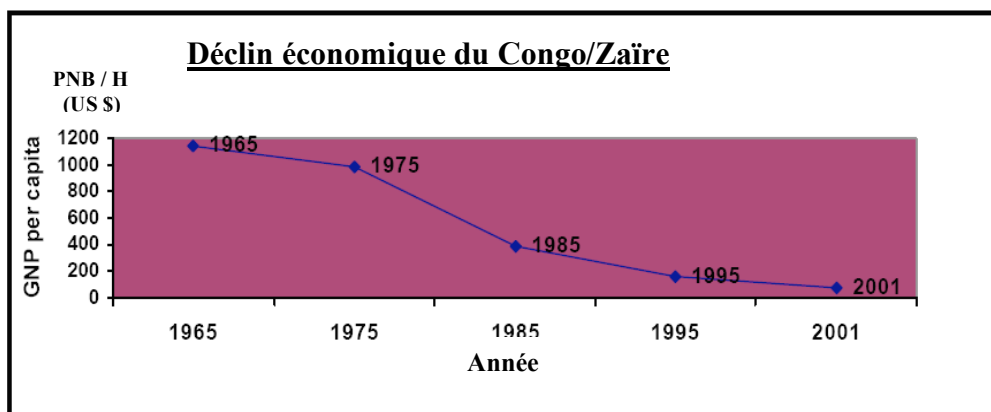
1.1.2 La 2nd République 1965-1990 : dictature, crise économique, rébellions

A la fin du mois de novembre 1965, Mobutu, qui avait été promu au grade de commandant en chef de l'armée nationale congolaise, mena un second putsch. Il renversa Kasavubu, se proclama Président de la République et interdit toute activité politique pour une durée de 5 ans, le seul parti reconnu étant le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR). A la fin de 1966, il s'appropriait également le poste de Premier ministre. Bien vite, le nouveau maître du Congo se fit remarquer par son autoritarisme. Il musela l'opposition, fit exécuter ses adversaires politiques au terme de simulacres de procès et réprima impitoyablement tout mouvement d'insurrection.

A partir de 1970, il s'efforça, par le biais d'une politique dite d'authenticité, de nettoyer son pays des scories du colonialisme. Il procéda notamment à l'africanisation des noms de villes et de fleuves. Ainsi, en 1971, le Congo devint officiellement le Zaïre, Elisabethville : Lubumbashi, Port Francqui : Ilébo et Léopoldville : Kinshasa. Le chef de l'Etat lui-même changea de nom et prit celui de Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Wa Za Banga. Les leviers de l'économie nationale passèrent aux mains de Zaïrois, à l'image de nombreuses firmes étrangères. Mais la politique de Mobutu fut à cet égard un échec complet et le Zaïre connut un déclin économique dont il ne s'est pas encore relevé.

Figure 1.2 : déclin économique du Congo de 1965 à 2001⁷

⁷ Source : Africa Initiative Program Report, May 2006.



En 1977, soutenu par l'ex-Union Soviétique et le Président Agostinho Neto d'Angola, le Front National de Libération du Congo (FNLC), dirigé par Nathaniel M'Bumba, envahit le Shaba. Avec l'appui de l'Occident, Mobutu parvint à repousser les rebelles. Ceux-ci pénétrèrent une seconde fois au Shaba l'année suivante, mais sans plus de succès. A la suite de ces incidents très graves, le gouvernement zaïrois rompit ses relations diplomatiques avec l'ex-U.R.S.S. et décida de baser au Shaba une force interafricaine. Sous la pression de l'Occident, Kinshasa conclut des accords avec l'Angola, le Ghana, le Sénégal et la Zambie.

En 1980, plusieurs groupes d'opposants réunis à Bruxelles avaient fondé ensemble le Conseil pour la Libération du Congo-Kinshasa.

En 1981, un groupe de parlementaires décident de créer un nouveau parti politique en dehors du Parti-Etat : l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS).

En 1982, 1984, 1985 et 1986, Mobutu procéda à divers remaniements ministériels qui se traduisirent par la nomination de Kengo Wa Dondo à la tête du gouvernement ; ce dernier fut remplacé en 1986 par Mabi Mulumba. Simultanément, Mobutu réorganisa l'appareil de commandement de l'armée.

1.1.3 La Transition 1990-1997 : subversions, répressions sanglantes, déconfiture de l'Etat, guerre civile

L'effondrement du bloc communiste et la fin de la guerre froide en 1989 ont sonné le glas des régimes dictatoriaux, soutenus par le système de parti unique en Afrique. Sommés par la communauté internationale de démocratiser leur régime selon le modèle occidental, de nombreux pays africains ont accouché au forceps des régimes multipartistes dans les années

90. Au Zaïre, la transition du parti unique au multipartisme a été longue et douloureuse et restera inachevée au moment où le maréchal Mobutu sera chassé du pouvoir en 1997. Entre temps, plusieurs incidents tragiques auront marqué cette longue et incomplète transition.

Le 10 mai 1990, tous les étudiants du pays, dont notamment ceux de Lubumbashi, ont programmé une manifestation contre la répression dont ont été victimes leurs collègues de Kinshasa.

Le soir du 11 mai, une brigade de commando venue de Kinshasa s'introduit sur le campus dont l'électricité a été coupée. Des agents de la sécurité présidentielle avaient été infiltrés dans le campus parmi les étudiants. Les militaires vont massacrer des dizaines d'étudiants à l'arme blanche ou au silencieux. Pour reconnaître les leaders étudiants, ils se servent d'étudiants ngbandi masqués afin de ne pas être reconnus par leurs collègues. Depuis leurs résidences éloignées du campus, les professeurs entendent pendant des heures les hurlements d'agonie de leurs étudiants sans pouvoir intervenir. Le cri de reconnaissance des ngbandi est "lititi", auquel on doit répondre "mboka" pour être épargné". Lititi mboka = herbe de mon village. La mauvaise herbe ne sera pas épargnée. Le régime du président Mobutu ne reconnaîtra qu'un seul mort et quelques blessés. En juin 1990, la Belgique exige que soit tenue une enquête internationale à Lubumbashi. Elle sera suivie par le Canada et les Etats-Unis. La France est restée plutôt réservée.

Le 11 avril 1991, poussé par les événements (pression de la communauté internationale et opposition interne grandissante), Mobutu accepte le principe d'une Conférence Nationale Souveraine (CNS). Il prend deux ordonnances, 91-093 et 91-097, mettant en place la CNS et lui confiant trois missions :

- définir les options fondamentales de la III^{ème} République ;
- élaborer un projet de constitution ;
- élaborer une loi électorale.

Du 23 au 26 septembre 1991, des pillages sont perpétrés à Kinshasa par les soldats d'abord et ensuite par la population. Une grande partie de l'infrastructure de la ville est détruite. D'autres grandes villes du pays seront également touchées par le fléau. La France et la Belgique envoient des troupes pour évacuer leurs ressortissants. Environ 9 000 résidents étrangers d'une trentaine de pays sont évacués. Selon la radio nationale, les émeutes ont fait 117 morts dans tout le pays.

Le 14 août 1992, la Conférence Nationale Souveraine élit Etienne Tshisekedi, président de l'UDPS comme Premier ministre de la transition, avec 70,8% des voix devant son adversaire, Thomas Kanza. Le lendemain des manifestations de joie ont lieu partout dans le pays. A Lubumbashi, le gouverneur Kyungu, un proche de Mobutu orchestre une répression. A cette occasion, les milices des jeunes katangais orchestrent une chasse aux Kasaiens (populations de même origine que Tshisekedi). Des centaines de milliers de Kasaiens fuient et s'entassent dans les gares en abandonnant leurs propriétés.

En janvier 1993, les soldats du camp Kokolo et ceux du centre d'entraînement des troupes aéroportées (CETA) se répandent dans la ville de Kinshasa et pillent les quartiers résidentiels du centre-ville. L'Ambassadeur français, Philippe BERNARD est tué le 29 janvier.

En avril 1993, des massacres interethniques sont perpétrés au Nord-Kivu, dans le Masisi, entre populations Hunde et Banyarwanda. Les pertes en vies humaines se comptent par milliers.

En juillet 94, des centaines de milliers (1,2 million) de Rwandais fuient leur pays et se réfugient à l'est du Zaïre dans des camps près de Goma et de Bukavu. Ils ont d'abord été bien accueillis, mais leur présence crée d'énormes problèmes économiques, sociaux et écologiques.

Du 19 au 24 août 1995, le gouvernement zaïrois procède à l'expulsion de quelques 13.000 réfugiés rwandais et burundais à l'est du Zaïre. Une entente avec le représentant des Nations Unies permet de faire cesser ce rapatriement forcé et inhumain, mais à condition que le rapatriement volontaire des 1.200.000 réfugiés soit finalisé pour le 31 décembre 1995.

Jouant habilement de ces multiples événements (émeutes, mutineries, crises politiques), Mobutu empêche le processus de réformes d'aboutir. Ce n'est qu'en 1996 qu'un projet de Constitution est adopté par le Haut Conseil de la République - Parlement de Transition (HCR - PT). Ce projet qui prévoit un Etat fédéral doté d'un régime parlementaire devrait ensuite être soumis à référendum.

En novembre 1996, la tension dans l'est du Zaïre liée à la présence des réfugiés rwandais tourne au conflit armé. Des rebelles tutsis zaïrois soutenus matériellement et militairement par les pouvoirs rwandais et ougandais, s'attaquent à l'armée zaïroise. Ils

occupent rapidement plusieurs villes du Kivu. Laurent Désiré Kabila, qui a déjà participé aux rébellions des années 1964-65 et a ensuite vécu dans les pays voisins sans jamais se départir de son opposition à Mobutu, s'impose comme chef des insurgés. En quatre mois, ceux-ci s'emparent d'un tiers du territoire national et des régions minières (or, diamants, cuivre, etc.) les plus riches du pays. Début avril 1997, Kabila somme Mobutu de quitter le pouvoir et prévoit de rejoindre la capitale, Kinshasa, avec ses troupes avant le mois de juin. Après six semaines de négociations et de tergiversations impliquant la communauté internationale, les troupes de l'AFDL entrent à Kinshasa le 17 mai 1997. Mobutu quitte précipitamment le Zaïre à partir de Gbadolite pour Lomé avec toute sa famille.

L'opposition politique à Mobutu, toujours symbolisée par Etienne Tshisekedi et son parti, l'UDPS, est appelée à se rallier à Kabila, renforcé par ses succès militaires et sa popularité grandissante. Une part de cette opposition politique craint toutefois un nouveau pouvoir fort que voudrait imposer Kabila.

1.2 La crise qui a amené l'instauration de la MONUC

La crise que traverse actuellement la République Démocratique du Congo a débuté par un conflit armé qui eut lieu au sein de son territoire. Ce conflit commença en 1998 et se termina officiellement en 2003. Cependant, une paix stable et durable n'est pas encore effective, et les continuels incidents rendent précaire la situation quasi-pacifique actuelle. La guerre a impliqué directement 9 pays africains⁸, et une trentaine de groupes armés. Selon International Rescue Committee, 3,8 millions de personnes sont mortes de cette guerre, principalement de famine et de maladies, ce qui en fait le conflit le plus meurtrier depuis la Seconde Guerre mondiale et la première grande guerre panafricaine. Des millions d'autres personnes ont été déplacées de leurs terres ou ont trouvé asile dans les pays voisins. Malgré diverses initiatives et accords de paix qui ont conduit à la fin officielle de la guerre, et la mise en place d'un Gouvernement de transition depuis le 30 juin 2003, de nombreux groupes armés sont restés actifs et jusqu'en 2006, des combats continuaient dans l'Est du pays.

1.2.1 La source du conflit

⁸ RDC, Rwanda, Burundi, Ouganda, Angola, Zimbabwe, Namibie, Tchad, Soudan.

Pour chasser Mobutu du pouvoir, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération de Laurent Désiré Kabila avait bénéficié du soutien militaire et logistique du Rwanda, de l'Ouganda, du Zimbabwe et de l'Angola.

Ces pays reprochaient au Zaïre de Mobutu son soutien aux mouvements rebelles qui combattent ou menacent leurs régimes et qui utilisent le territoire Zaïrois comme base arrière. Les soldats rwandais avaient accompagné voire dirigé les troupes de l'AFDL jusqu'à Kinshasa.

Quand Kabila prit le contrôle de la capitale en mai 1997, il dut faire face à de nombreux obstacles pour gouverner le pays qu'il renomma « République démocratique du Congo » (RDC). En coulisse, de nombreux groupes contrôlés par les pays ayant soutenu l'AFDL, dans la conquête du pouvoir, tentaient de s'accaparer des parcelles de pouvoir. Par ailleurs, la présence ostensible des Rwandais dans la capitale irrita les Congolais, qui commençaient à voir Kabila comme la marionnette de puissances étrangères.

Les tensions atteignirent de nouveaux sommets le 14 juillet 1998, quand Kabila fit démissionner son chef de cabinet rwandais, James Kabare, et le remplaça par un Congolais. Il semble que Kabila croyait avoir suffisamment assuré son assise congolaise, pour prendre quelques distances avec les nations qui lui avaient permis son accession au pouvoir. Deux semaines plus tard, il remercia le Rwanda pour son aide, et demanda le retrait du pays des forces militaires rwandaises et ougandaises. Les conseillers militaires rwandais furent évacués de Kinshasa avec peu de ménagement dans les 24 heures. Les personnes les plus inquiètes de cette décision étaient les Banyamulenge du Congo oriental. La tension persistante avec leurs voisins bantous avait été l'un des facteurs déclenchants de la guerre de 1996-1997. Ils étaient également utilisés par le Rwanda pour influencer sur la politique orientale de la RDC. Les Banyamulenge seront une nouvelle fois l'étincelle de ce conflit.

Le gouvernement rwandais réclama par ailleurs une part significative de l'est du Congo, considérée comme « historiquement rwandais ». Les Rwandais prétendirent également que Kabila planifiait un génocide contre les Tutsis dans la région du Kivu. Le motif officiel évoqué par le Rwanda pour soutenir cette nouvelle rébellion en RDC est donné par Théogène Rudasingwa, l'ambassadeur rwandais aux Etats-Unis. *« Le Congo continue à être un sanctuaire pour ceux qui ont commis le génocide. Kabila assure un nouvel*

entraînement aux génocidaires et leur donne des armes dans une tentative de déstabiliser le Rwanda. Ses déclarations rudes et sectaires contre les Tutsi congolais, le lynchage délibéré de Congolais d'origine rwandaise et la rhétorique réactionnaire d'un 'empire tutsi', tout cela rappelle le régime génocidaire au Rwanda et spécialement son porte-parole, Radio Mille collines. Il est urgent que nous créons une coalition internationale contre le terrorisme et le génocide.⁹ »

La justification selon laquelle l'intervention du Rwanda était motivée par la protection des Banyamulenge, opposée à l'idée de les utiliser comme prétexte à des aspirations expansionnistes, est toujours sujette à interrogation.

1.2.2 Le déroulement de la guerre

Le 2 août 1998, les troupes de Banyamulenge basées à Goma se mutinèrent. Le Rwanda apporta une assistance immédiate aux Banyamulenge, et au début août, un groupe armé et organisé était constitué, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), composé en premier de Banyamulenge et supporté par le Rwanda. L'Ouganda, qui s'abstenait de supporter le RCD parrainé par le Rwanda, créa également un groupe rebelle qu'il aida exclusivement, le Mouvement de Libération du Congo (MLC).

Ces groupes prirent rapidement le contrôle des ressources minérales des provinces orientales du pays. Le Rwanda, avec la bienveillance de l'Ouganda et du Burundi, occupa une portion du nord-est du Congo. Les efforts de conciliation diplomatiques étant restés vains, plusieurs villes de l'Est et aux alentours de Kitona tombèrent rapidement sous les coups des rebelles, appuyés par les armées de l'Ouganda et du Rwanda.

Le 13 août, moins de deux semaines après le début de la révolte, les rebelles avaient pris possession du complexe hydro-électrique d'Inga qui alimentait en électricité Kinshasa et du port de Matadi, qui fournissait l'essentiel de l'approvisionnement de la capitale en nourriture et hydrocarbures.

⁹ in *La guerre au Congo et en Afrique centrale et la globalisation impérialiste*, Ludo Martens, Contribution au dixième Séminaire Communiste International, Bruxelles, 2-4 mai 2001.

Le centre diamantaire de Kisangani tomba aux mains de rebelles le 23 août et les forces en provenance de l'Est commencèrent à menacer Kinshasa.

En fin Août, quelques milliers de soldats ougandais, rwandais et rebelles arrivent à descendre en petits groupes sur Kinshasa. Ils se dirigent vers l'aéroport, mais doivent passer par les communes populaires de Masina, Ndjili et Kimbanseke où vivent 2.500.000 Congolais. Une grande partie de l'armée congolaise est en panique. C'est la jeunesse qui s'attaquera, mains nues, aux agresseurs. « *Chaque fois que nous voyons un rebelle, nous le brûlons vif* », dit un habitant de Masina à un journaliste de l'AFP.

1.2.3 Le Gouvernement Congolais gagne des alliés régionaux

Alors que la chute de la capitale et de Kabila semblait de plus en plus probable, les efforts du Gouvernement congolais qui avait passé les semaines précédentes à chercher des supports d'autres pays africains et Cuba, commençaient à porter des fruits. La Namibie, le Zimbabwe et l'Angola apportèrent rapidement leur support au gouvernement de Kabila après une rencontre dans la capitale du Zimbabwe, Harare, le 19 août.

Dès le 21 août, l'Angola vole au secours de la RDC. Dos Santos engage sur le Front de l'Ouest congolais d'importantes unités de ses armées de terre et de l'air. L'Angola livre des combats meurtriers à Kitona et prend la base militaire.

En septembre 1998, les forces zimbabwéennes furent envoyées à Kinshasa pour contrer les attaques rebelles menaçant les abords de la ville.

Après le sommet de Libreville au Gabon le 24 septembre, le Tchad décida d'envoyer un millier d'hommes pour soutenir les forces gouvernementales de la RDC. Le gouvernement Libyen de Mouammar Kadhafi fournit des avions pour transporter des troupes du Tchad.

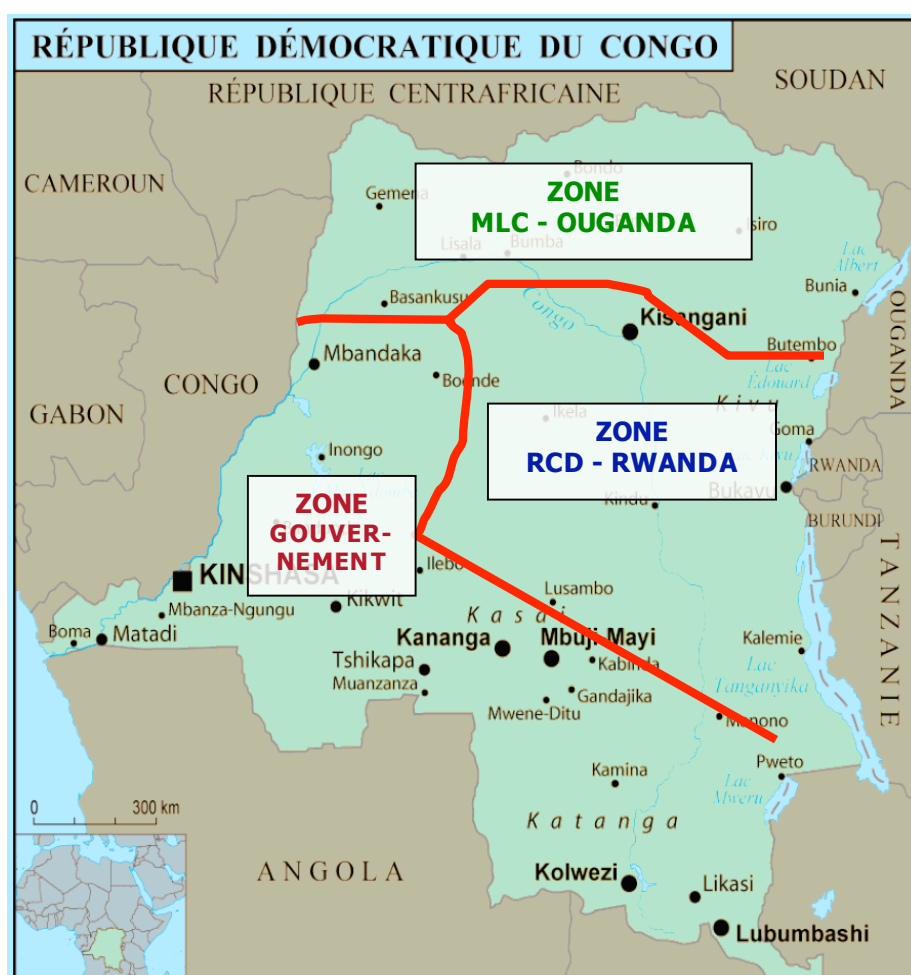
Des rapports non confirmés indiquèrent que des forces du gouvernement soudanais combattaient les rebelles en Province orientale, à proximité des frontières soudanaises et ougandaises. Cependant, le Soudan n'a pas établi de présence durable et significative en République démocratique du Congo.

Cette intervention par plusieurs nations sauva le gouvernement de Kabila, qui repoussa loin de la capitale les lignes de front. Cependant, les forces rebelles ne furent pas défaites.

1.2.4 Le cessez-le-feu

Au début de l'année 1999, l'équilibre des forces était réalisé sur le terrain. Ce qui amena une partition de fait du territoire de la République Démocratique du Congo : les forces gouvernementales contrôlaient l'ouest et le sud du pays ; Le MLC appuyé par l'Ouganda contrôlait le nord et le RCD parrainé par le Rwanda contrôlait l'est. Les tensions entre les rebelles du MLC et ceux du RCD commençaient à apparaître.

Figure 1.3 : partition du territoire de la République Démocratique du Congo en 1999¹⁰



¹⁰ Carte : ICG briefing Afrique n°42 ; partition faite par l'auteur du mémoire.

Le 18 janvier 1999, le Rwanda, l'Ouganda, l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe décidèrent d'un cessez-le-feu au sommet de Windhoek, en Namibie. Mais la République Démocratique du Congo n'étant pas invitée à ce sommet, les combats continuèrent.

Le 5 avril 1999, la tension entre le RCD et le MLC à propos du contrôle des Banyamulenge atteignit son paroxysme quand le leader du RCD Ernest Wamba dia Wamba déplaça son centre de commandement de Goma à Kisangani, zone contrôlée par l'Ouganda. Un autre signe de rupture apparut quand le Président Museveni de l'Ouganda et Kabila signèrent un cessez-le-feu le 18 avril à Syrte, en Libye, après une médiation du Président libyen Mouammar Kadhafi, et à laquelle le RCD et le Rwanda refusèrent de prendre part.

Le 9 avril 1999, le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies adopta la résolution 1234 invitant les belligérants à signer immédiatement un accord de cessez-le-feu et demandant le retrait des troupes étrangères de la RDC.

Le 10 juillet 1999, l'accord de cessez-le-feu de Lusaka (Zambie) fut signé par les six pays belligérants, (République démocratique du Congo, Namibie, Angola, Zimbabwe, Rwanda, et Ouganda), le MLC et le RCD, qui après avoir refusé dans un premier temps, signèrent finalement respectivement le 1^{er} août et le 31 août. Selon cet accord, les forces des différentes parties, sous le contrôle d'une Commission Militaire Mixte¹¹, coopéreront au désarmement et au contrôle des groupes armés présents sur le territoire, et en particulier ceux identifiés comme étant à l'origine du génocide au Rwanda en 1994.

Le 6 août 1999, le Conseil de Sécurité de l'ONU ordonna le déploiement de 90 officiers de liaison pour assister le cessez-le-feu. Cependant, dans les mois qui suivirent, les uns et les autres s'accusèrent de violations régulières de la trêve. Le cessez-le-feu resta fragile.

La tension entre l'Ouganda et le Rwanda atteignit son point de rupture au début août quand des unités de l'Uganda People's Defence Force et l'Armée Patriotique du Rwanda s'affrontèrent une première fois à Kisangani.

¹¹ Sa mission, composition et attributions sont définies dans l'article 11.b de l'Accord et dans le chapitre 7 de son annexe A.

En novembre, la télévision gouvernementale de Kinshasa déclara que l'armée de Kabila avait été reconstruite et était prête à remplir sa « mission de libérer le pays ». Les forces rwandaises lancèrent une large offensive et s'approchèrent de Kinshasa avant d'être rappelées.

Le 30 novembre 1999, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour le Congo, (MONUC) fut officiellement créée par la résolution 1279 du Conseil de Sécurité. Le 24 février 2000, la MONUC fut autorisée à déployer une force de 5 500 hommes en RDC pour superviser le cessez-le-feu. Cependant, les combats continuèrent entre les rebelles et les forces gouvernementales, et entre les forces rwandaises et ougandaises en particulier en mai et juin 2000.

Le 9 août 2000, une offensive gouvernementale dans la Province de l'Equateur fut stoppée le long de la rivière Ubangui près de Libenge par les forces du MLC. Malgré l'échec des opérations militaires, les efforts diplomatiques bilatéraux ou à travers l'ONU, l'Union Africaine et la Communauté sud-africaine de développement échouèrent à faire évoluer les choses.

En janvier 2001, Laurent Désiré Kabila fut assassiné par l'un de ses gardes du corps. Le commanditaire n'a jamais pu être identifié, mais les alliés de Kabila étaient notoirement excédés de ses duplicités, et en particulier le retard pris dans l'implémentation d'une feuille de route pour l'introduction d'une constitution démocratique conduisant à des élections libres. Par un vote unanime du Parlement Congolais, son fils, Joseph Kabila, fut nommé président pour le remplacer.

En février 2001, le nouveau président rencontra le Président Rwandais Paul Kagame aux États-Unis. Le Rwanda, l'Ouganda et les rebelles s'accordèrent sur une médiation de l'ONU pour un plan pour la paix. L'Ouganda et le Rwanda commencèrent à retirer leurs troupes du territoire de la ligne de front.

En avril 2001, un groupe d'expert de l'ONU enquêta sur l'exploitation illégale de diamants, cobalt, coltan, or et d'autres ressources lucratives du Congo. Le rapport d'enquêtes désigna le Rwanda, l'Ouganda et le Zimbabwe comme principaux pays exploitant les ressources congolaises, et recommanda la prise de sanctions par le Conseil de sécurité. Le

Rwanda et l'Ouganda rejetèrent les accusations à leur encontre, selon lesquelles certains de leurs dirigeants politiques et militaires étaient impliqués dans des trafics illégaux de ces ressources.

1.2.5 Les accords de paix et la mise en place du Gouvernement de Transition

L'Accord de cessez le feu de Lusaka stipule en son article 19 que « Dès l'entrée en vigueur de cet Accord, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, l'opposition armée, à savoir le Rassemblement Congolais pour la Démocratie et le Mouvement pour la Libération du Congo, et l'opposition politique s'engagent à entrer dans un dialogue national ouvert. Ces négociations politiques inter-congolaises, associant également les Forces Vives de la Nation, mèneront à un nouvel ordre politique et à la réconciliation nationale en République Démocratique du Congo. Les négociations politiques inter-congolaises seront menées sous l'autorité d'un facilitateur neutre, accepté par toutes les Parties congolaises ».

Plus de deux ans après la signature de l'Accord, le dialogue inter-congolais s'est ouvert officiellement le 15 octobre 2001 à Addis-Abeba, sous les auspices de l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Masire. D'entrée de jeu, le gouvernement congolais a bloqué les débats, prétextant de l'absence de nombreux délégués pour exiger un report de la réunion. Cette rencontre, initialement prévue pour une durée de 45 jours, s'est soldée par un échec et a été reportée à une date ultérieure en Afrique du Sud.

Entre temps, différentes tentatives de mettre fin au conflit furent faites, sans succès. Cependant en 2002, les relations se détériorèrent entre le Rwanda et les Banyamulenge, la colonne vertébrale des milices pro-rwandaïses, qui se lassèrent de jour en jour de la tutelle de Kigali et de ce conflit ininterrompu. Certains d'entre eux se mutinèrent, ce qui conduisit à de violentes altercations entre eux et les forces rwandaïses. De nombreux membres du RCD arrêtaient les combats ou décidèrent de se rallier au gouvernement de Kabila. Au même moment, le Congo oriental devint plus sûr sous le gouvernement de Joseph Kabila. L'aide internationale reprit au fur et à mesure que l'inflation fut de nouveau contrôlée.

Le 30 juillet 2002, le Rwanda et la République démocratique du Congo signèrent l'accord de Paix de Pretoria après cinq jours de discussions à Pretoria, en Afrique du Sud. Les

pourparlers étaient centrés sur deux problèmes. L'un était le retrait d'environ 20 000 soldats rwandais du Congo. L'autre concernait la neutralisation des anciens soldats rwandais Hutus et de la milice extrémiste Interahamwe, qui prirent part au génocide de 1994 et qui continuaient d'être actifs au Congo oriental. Le Rwanda disposait d'environ 20 000 soldats au Congo et refusa de les retirer avant que les milices Hutu n'aient été neutralisées. Le 5 octobre, le Rwanda annonça finalement le retrait complet de ses troupes. La MONUC confirma le départ des soldats rwandais.

Signé le 6 septembre 2002, l'accord de Luanda formalisa la paix entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda. Le traité établissait le retrait des troupes ougandaises de Bunia et l'amélioration des relations entre les deux pays. Onze jours plus tard, les premiers soldats Ougandais se retirèrent de la RDC.

Le Dialogue Inter Congolais reprit le 25 février 2002 à Sun City en Afrique du Sud avec la participation des acteurs congolais suivants : le Gouvernement national, le MLC, le RCD, le RCD-K/ML, le RCD-N, l'opposition politique locale, les représentants de la société civile et les Maï Maï.

Les membres congolais du Dialogue signèrent finalement le 12 décembre 2002 à Pretoria un accord de paix appelé Accord global et inclusif et adoptèrent le 06 mars 2003 toujours à Pretoria la Constitution de la Transition. L'Accord et la Constitution décrivaient un plan pour une transition gouvernementale qui devait aboutir à des élections présidentielles et législatives dans un délai de deux ans.

Trois groupes rebelles supportés par l'Ouganda, le MLC, le RCD-N et le RCD-K/ML, signèrent un cessez-le-feu, l'Accord de Gbadolite, le 31 décembre, 2002. Cet accord les engageait à arrêter les combats dans le périmètre Isiro-Bafwasende-Beni-Watsa, et à accepter la venue d'observateurs de l'ONU dans cette zone. L'accord comprenait également des garanties de liberté de mouvement des populations civiles et des organisations humanitaires. Une fois de plus, ce traité n'avait que des effets limités.

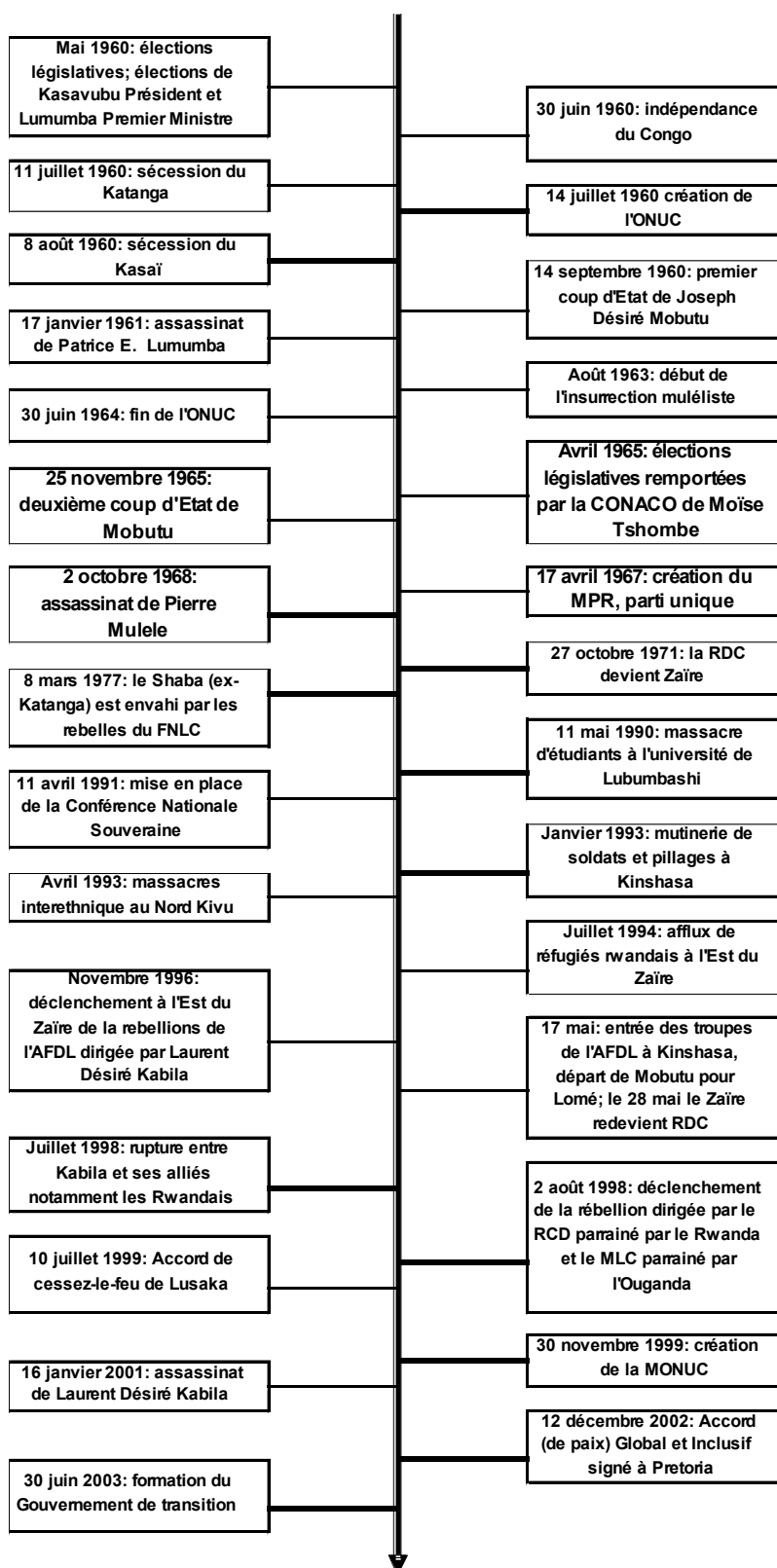
Durant les mois de janvier et février 2003, la MONUC observa de nombreux mouvements de troupes, principalement entre l'Ouganda, le Rwanda et leurs zones d'occupation respectives. Le 1^{er} mai 2003, l'Ouganda retira son armée régulière de Bunia et de

l'Ituri en conformité avec l'accord de Luanda. Des combats intervinrent entre les Hema et les Lendu entre le 7 et le 16 mai à Bunia.

Le 30 juin 2003, la formation du Gouvernement de transition entérine officiellement la fin de la guerre en République Démocratique du Congo. Malgré la fin officielle de la guerre, des combats perdurèrent, notamment à l'est du pays où se sont constitués de nombreux groupuscules armés, non signataires de l'accord de Lusaka.

Figure 1.4 : *dates importantes de l'histoire politique du Congo de l'indépendance au gouvernement de transition de juin 2003*¹²

¹² Synthèse graphique élaborée par l'auteur du mémoire.



CHAPITRE II LE MANDAT ET L'ORGANISATION DE LA MONUC

« L'organisation d'une Force des Nations Unies dont les éléments viendront de pays autres que les pays membres permanents du Conseil de sécurité sera sans doute une tâche très difficile et très complexe¹³. »

Depuis sa création le 30 novembre 1999 par le Conseil de sécurité, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a connu des changements significatifs, tant au niveau de son mandat que de ses capacités.

Son mandat initial qui se limitait principalement à l'observation du cessez-le-feu décrété par les accords de Lusaka est passé au maintien de la paix ensuite à l'imposition de la paix et enfin à la consolidation de la paix. L'évolution du mandat a bien évidemment entraîné, non sans difficulté, une évolution conséquente de ses ressources et de son organisation.

2.1 L'évolution du mandat : de l'observation du cessez-le-feu à la consolidation de la paix

Une analyse attentive des trente et quatre (34) résolutions relatives à la situation en RDC, prises du 9 avril 1999 (Rés. 1234) au 21 décembre 2005 (Rés. 1649) par le Conseil de Sécurité de l'ONU, permet de dégager quatre phases importantes dans l'évolution du mandat et des capacités d'action de la MONUC dont une phase préliminaire et trois phases actives :

- 1- la préparation de l'intervention de l'ONU en RDC et la création de la MONUC (09 avril 1999–24 février 2000) ;
- 2- la surveillance de la cessation des hostilités et du désengagement des forces (24 février 2000-15 juin 2001) ;
- 3- l'élargissement du mandat aux aspects de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR) (15 juin 2001-28 juillet 2003) ;
- 4- l'imposition de la paix et l'accompagnement de la mise en place d'un Etat de droit en RDC (du 28 juillet 2003 au 6 décembre 2006).

2.1.1 Phase préliminaire : la préparation de l'intervention de l'ONU en RDC et la création de la MONUC (09 avril 1999–24 février 2000)

¹³ **Lester B. Pearson**, 14^{ème} Premier Ministre du Canada, Prix Nobel de la Paix en 1957 en reconnaissance des efforts qu'il avait fournis pour dénouer la crise de Suez : déclaration faite au sujet de la création de la Force d'Urgence des Nations Unies (FONU) basée au Moyen-Orient en 1956.

Dans sa résolution 1234 du 9 avril 1999, le Conseil de sécurité de l'ONU a exigé l'arrêt des hostilités en RDC et demandé aux parties belligérantes de procéder à la signature d'un accord de cessez-le-feu.

A la suite de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka signé le 10 juillet 1999, la résolution 1258 adoptée par le Conseil de sécurité le 6 août 1999 a autorisé le déploiement de 90 officiers de liaison des Nations Unies, ainsi que du personnel civil, politique, humanitaire et administratif, dans les capitales des États signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, au quartier général provisoire de la Commission militaire mixte et dans les quartiers généraux militaires des principaux belligérants pour une période de trois mois. Ce personnel de l'ONU avait le mandat suivant :

- *« établir des contacts et assurer la liaison avec la Commission militaire mixte et toutes les parties à l'Accord ;*
- *aider la Commission militaire mixte et les parties à mettre au point les modalités d'application de l'Accord ;*
- *fournir une assistance technique, sur demande, à la Commission militaire mixte ;*
- *tenir le Secrétaire général informé de la situation sur le terrain et aider à mettre au point un concept d'opérations en vue de renforcer éventuellement le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'application de l'Accord une fois qu'il aura été signé par toutes les parties ;*
- *obtenir des parties des garanties de coopération et des assurances de sécurité en vue du déploiement éventuel d'observateurs militaires à l'intérieur du pays. »*

Dans cette même résolution, le Conseil de sécurité invitait le Secrétaire général à nommer un Représentant spécial qui supervisera la présence des Nations Unies dans la sous région en ce qui concerne le processus de paix en République Démocratique du Congo, et apportera une assistance à l'application de l'Accord de cessez-le-feu.

La résolution 1279 adoptée par le Conseil de sécurité le 30 novembre 1999 a décidé que le personnel dont le déploiement est autorisé aux termes de la résolution 1258, constituera la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Elle sera dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général et s'acquittera des tâches suivantes :

- *« établir des contacts avec les signataires de l'Accord de cessez-le-feu, au niveau des quartiers généraux et dans les capitales des États signataires ;*
- *établir une liaison avec la Commission militaire mixte et lui fournir une assistance technique dans l'exercice de ses fonctions découlant de l'Accord de cessez-le-feu, y compris les enquêtes sur les violations du cessez-le-feu ;*
- *fournir des informations sur les conditions de sécurité dans tous ses secteurs d'opérations, notamment sur les conditions locales affectant les décisions futures concernant l'introduction du personnel des Nations Unies ;*
- *élaborer des plans en vue de l'observation du cessez-le-feu et du dégagement des forces ;*
- *maintenir la liaison avec toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes déplacées, aux réfugiés, aux enfants et autres personnes touchées et d'aider à la défense des droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant. »*

2.1.2 Phase 1 : la surveillance de la cessation des hostilités et du désengagement des forces (24 février 2000-15 juin 2001)

Depuis la signature de l'accord de Lusaka, on assistait à des violations répétées du cessez-le-feu, des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Dans certains secteurs de la République démocratique du Congo, les agents des services d'aide humanitaire ont un accès limité aux réfugiés et aux personnes déplacées. Réagissant à cette situation, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1291 adoptée le 24 février 2000, a demandé à la MONUC, notamment de *« surveiller l'application de l'Accord de cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations du cessez-le-feu »*, de *« faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et veiller au respect des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les enfants soldats démobilisés »* et de *« superviser et vérifier le désengagement et le redéploiement des forces des parties »*.

Le Conseil de sécurité a également décidé, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, que la MONUC peut prendre les mesures nécessaires, dans les limites de ses capacités, pour protéger le personnel, les installations et le matériel de l'Organisation des Nations Unies, assurer la sécurité et la liberté de circulation de son

personnel, et « *protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques.* »

Il est également demandé à la MONUC de « *coopérer étroitement avec le Facilitateur du dialogue national, de lui apporter appui et assistance technique et de coordonner les autres activités menées par les organismes des Nations Unies à cet effet* ».

Le Conseil de Sécurité a alors autorisé le renforcement de la MONUC, qui pourra compter jusqu'à 5 537 militaires, y compris jusqu'à 500 observateurs.

Aux termes de cette résolution le mandat de la MONUC est placé en théorie sous le sceau du chapitre VII de la Charte de l'ONU sans qu'elle soit réellement dotée des moyens nécessaires à une imposition de la paix. Alors que les parties en conflit mettent en œuvre un effectif global dépassant les 150 000 combattants, on imagine aisément que 5 537 militaires de la MONUC ne pourront pas efficacement protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques de ces combattants.

2.1.3 Phase 2 : l'élargissement du mandat aux aspects de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR) (15 juin 2001-28 juillet 2003)

Au deuxième trimestre de l'année 2001, la situation en République Démocratique du Congo est caractérisée par :

- la prolongation du conflit, avec pour conséquence, l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées ainsi que l'augmentation du taux d'infection par le VIH/sida, en particulier parmi les femmes et les jeunes filles ;
- la poursuite des violations des droits de l'homme, particulièrement les atrocités commises dans les provinces de l'Est ;
- la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats par des forces et groupes armés ;
- les attaques contre le personnel des organisations humanitaires.

Aussi, pour donner un nouvel élan au processus de désengagement des forces, en vue de faire baisser la tension, le Conseil de sécurité, aux termes de sa résolution 1355 du 15 juin

2001 et sur recommandations du Secrétaire général, a autorisé la MONUC à : « *prêter son assistance, sur demande, et dans les limites de ses moyens, pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration, à titre volontaire, de groupes armés.* »

Par la résolution 1445 du 4 décembre 2002, le Conseil de sécurité prend acte de l'évolution encourageante de la situation sur le terrain, notamment la décision prise par toutes les parties étrangères de retirer totalement leurs troupes du territoire de la République démocratique du Congo, ainsi que des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces processus. Cependant il exige que de nouveaux progrès rapides et sensibles soient accomplis dans le processus volontaire de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réinstallation dans l'ensemble du pays pour accompagner les progrès accomplis dans le retrait des forces étrangères. Pour ce faire, il autorise l'expansion de la MONUC, dont le personnel militaire pourra être porté jusqu'à 8 700 personnes afin de lui permettre de mener à bien ses activités dans un environnement dangereux.

2.1.4 Phase 3 : imposition de la paix et accompagnement de la mise en place d'un Etat de droit en RDC (du 28 juillet 2003 au 6 décembre 2006)

En début 2003, les progrès vers la paix (ou tout au moins l'accalmie), réalisés sur le terrain à la fin de 2002 sont de nouveau remis en cause. Les violations des droits de l'homme, y compris les massacres de populations civiles, se sont multipliées, notamment en Ituri, et de nouveaux groupes armés, non signataires de l'Accord de Lusaka, ont vu le jour.

La MONUC dont les effectifs militaires au 31 janvier 2003 ne sont qu'à 4386¹⁴ au total malgré les 8700 autorisés se trouve incapable de mettre fin aux violations graves des droits de l'homme en Ituri. Elle assiste impuissante aux combats particulièrement meurtriers entre miliciens armés à Bunia au mois de mai. Le Conseil de sécurité autorise alors, pour trois mois, le déploiement d'une force multinationale de l'Union européenne à Bunia, avec de réelles capacités de combat. Ce sera l'opération Artémis¹⁵ autorisée par la résolution 1484 du 30 mai 2003.

¹⁴ Cf. 13^{ème} rapport du SG sur la MONUC : S/2003/211 du 21 février 2003.

¹⁵ Cette opération qui a duré de juin à août a mobilisé et envoyé à Bunia 1 200 soldats majoritairement français.

Pour permettre à la MONUC de prendre la relève de la force multinationale au 1er septembre 2003 à Bunia, la résolution 1493 du 28 juillet 2003 opte désormais et franchement pour l'imposition de la paix au Congo. D'une part elle autorise l'augmentation de l'effectif militaire de la mission jusqu'à 10.800 hommes et décrète un embargo sur les armes à destination des groupes armés étrangers et congolais opérant à l'Est de la RDC. D'autre part, elle autorise la MONUC à prendre les mesures nécessaires, dans les zones de déploiement de ses unités armées et, pour autant qu'elle l'estime dans les limites de ses capacités, afin de **« saisir ou recueillir, comme il conviendra, les armes ou tout matériel connexe dont la présence sur le territoire de la RDC constituerait une violation de l'embargo sur les armes à destination des groupes armés étrangers et congolais opérant à l'Est de la RDC, et à disposer de ces armes et matériels d'une manière appropriée. »**

Tenant compte de la mise en place du Gouvernement de transition le 30 juin 2003, la même résolution (1493) encourage la MONUC à **« apporter assistance, durant la période de transition, à la réforme des forces de sécurité (y compris la formation de la police et l'appui au programme DDR sur base volontaire), au rétablissement de l'État de droit et à la préparation et à la tenue des élections. »**

Plusieurs autres résolutions viendront ultérieurement renforcer les moyens de la mission et réaffirmer sa mission d'imposition de la paix et d'accompagnement du processus de transition.

La résolution 1565 du 1^{er} octobre 2004, autorise l'augmentation des effectifs jusqu'à 16.700 militaires, soit 5.900 hommes supplémentaires. Elle reconduit le mandat adopté en juillet 2003 avec un accent entre autres, sur la protection des civils et des agents humanitaires sous la menace de la violence, la surveillance du respect de l'embargo sur les armes à destination de l'Est du pays.

La résolution 1592 du 30 mars 2005 insiste sur le fait que la MONUC est autorisée à **« utiliser tous les moyens nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités, pour dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus politique, de la part de tout groupe armé, étranger ou congolais notamment les ex-FAR et Interahamwe, et pour assurer la protection des civils sous la**

menace imminente de violences physiques. » Elle souligne également que la MONUC peut « *utiliser des tactiques d'encerclement et de recherche pour prévenir des attaques contre les civils et perturber les capacités militaires des groupes armés illégaux qui continuent de faire usage de la violence* », notamment à l'Est de la RDC. Enfin, elle demande au gouvernement congolais « *d'établir avec la MONUC un concept conjoint d'opération en vue du désarmement des combattants étrangers par les Forces armées de la RDC, avec l'assistance de la MONUC, dans la limite de son mandat et ses capacités.* »

Pour mieux contrôler la circulation des armes en RDC, le Conseil de sécurité a élargi l'embargo à l'ensemble de la RDC par sa résolution 1596 du 18 avril 2005.

La résolution 1621 du 06 septembre 2005 autorise une augmentation de l'effectif de la MONUC de 841 personnels, comprenant jusqu'à cinq unités de police constituées de 125 hommes chacune et les fonctionnaires de police additionnels. Elle autorise également la MONUC, « *à fournir un appui à la Commission électorale indépendante pour le transport du matériel électoral* ». Enfin, elle encourage la MONUC, dans la mesure de ses capacités et conformément à son mandat, « *à apporter conseil et assistance ainsi que l'appui nécessaire à la mise en place, par le Gouvernement de transition, les institutions financières internationales et les donateurs, d'un arrangement pour renforcer le soutien à la bonne gouvernance et à une gestion économique transparente.* »

Les milices locales et groupes armés étrangers continuaient d'entretenir des hostilités dans l'Est de la République démocratique du Congo. Ces hostilités faisaient peser une menace sur la tenue des élections dans le pays. La résolution 1635 du 28 octobre 2005 a de nouveau autorisé une augmentation de l'effectif militaire de la MONUC de 300 personnes afin de permettre le déploiement dans le Katanga d'un bataillon d'infanterie, avec des moyens de mise en oeuvre comprenant une capacité de mobilité aérienne en propre et le soutien médical adéquat, de manière à ce qu'une plus grande sécurité soit assurée dans la zone de ses opérations pendant la période électorale.

En fin 2005, les groupes armés étrangers présents dans l'Est de la République démocratique du Congo n'avaient pas encore déposé les armes. Le Conseil de sécurité rappelle avec force dans sa résolution 1649 du 21 décembre 2005 qu'il a confié, par sa résolution 1565, mandat à la MONUC « *d'appuyer les opérations de désarmement de*

combattants étrangers conduites par les Forces armées de la République démocratique du Congo, et de faciliter le rapatriement et la réinstallation volontaires des combattants étrangers désarmés et des personnes à leur charge ». Il insiste sur le fait qu'aux termes de la même résolution, la MONUC est autorisée à « *utiliser tous les moyens nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités armées, pour dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus politique, de la part de tout groupe armé, étranger ou congolais, et pour assurer la protection des civils sous la menace imminente de violences physiques.* »

La juxtaposition de ces différentes phases permet de définir les différentes composantes du mandat de la MONUC en fin 2005 en ces termes :

- 1. surveiller l'application de l'Accord de cessez-le-feu et vérifier le désengagement et le redéploiement des forces des parties ;*
- 2. faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et veiller au respect des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les enfants soldats démobilisés ;*
- 3. protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques ;*
- 4. prêter son assistance, sur demande, et dans les limites de ses moyens, pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration, à titre volontaire, de groupes armés ;*
- 5. saisir ou recueillir, comme il conviendra, les armes ou tout matériel connexe dont la présence sur le territoire de la RDC constituerait une violation de l'embargo sur les armes à destination des groupes armés étrangers et congolais opérant à l'Est de la RDC, et à disposer de ces armes et matériels d'une manière appropriée ;*
- 6. appuyer les opérations de désarmement des combattants étrangers conduites par les Forces armées de la République démocratique du Congo, et faciliter le rapatriement et la réinstallation de ces combattants ;*
- 7. utiliser tous les moyens nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités armées, pour dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus politique de transition, de la part de tout groupe armé, étranger ou congolais ;*
- 8. apporter assistance, durant la période de transition, à la réforme des forces de sécurité (y compris la formation de la police et l'appui au programme DDR sur base*

volontaire), au rétablissement de l'État de droit et à la préparation et à la tenue des élections ;

9. fournir un appui à la Commission électorale indépendante pour le transport du matériel électoral ;

10. apporter conseil et assistance ainsi que l'appui nécessaire à la mise en place, par le Gouvernement de transition, les institutions financières internationales et les donateurs, d'un arrangement pour renforcer le soutien à la bonne gouvernance et à une gestion économique transparente.

2.2 L'organisation et les ressources de la MONUC

La MONUC a débuté ses opérations en 1999 avec des moyens modestes. Ces moyens ont été considérablement accrus au fil des ans.

L'organisation de la Mission s'articule autour de trois composantes majeures : militaire ; police civile et civile.

2.2.1 La composante militaire

Selon Dag Hammarskjöld¹⁶ : *“Peace-keeping is not a job for soldiers, but only a soldier can do it”* (le maintien de la paix n'est le métier des soldats mais seuls les soldats peuvent l'accomplir).

Il n'est donc pas étonnant que la composante militaire soit la plus importante au sein de la MONUC. Sur un effectif total du personnel de la MONUC qui était d'environ 20 930 en fin 2006, la composante militaire comptait 17 400 soldats, soit 83%.

Les éléments essentiels du mandat de la MONUC pour sa composante militaire sont:

- de maintenir une présence dans les principales zones susceptibles d'instabilité pour y dissuader la violence ;

¹⁶ 2^{ème} Secrétaire Général de l'ONU du 10 avril 1953 au 18 septembre 1961.

- d’assurer la protection des civils, du personnel humanitaire, des personnels, dispositifs, installations et matériels des Nations Unies ;
- de surveiller le respect de l’embargo sur les armes ;
- d’assister le Gouvernement de transition dans la réforme du secteur de sécurité et la sécurisation des opérations électorales.

Les 17 416 militaires de la MONUC (au 31/08/2006) se composent d’une part, de 592 observateurs militaires et 183 officiers d’Etat-major provenant de 48 pays, et d’autre part de 16 641 soldats des contingents fournis principalement par l’Afrique du Sud, le Bangladesh, l’Inde, le Népal, le Pakistan et l’Uruguay.

La force militaire de la MONUC est répartie sur deux grandes unités: la Brigade Ouest et la Division Est. Le quartier général de la force est à Kinshasa.

La Brigade Ouest est responsable des troupes se trouvant à Kinshasa et dans les provinces du Bas Congo, de l’Equateur, du Bandundu et des Kasaïs. La Division Est commande les trois brigades de l’Ituri, du Nord Kivu et du Sud Kivu ainsi que les troupes se trouvant dans les provinces Orientale, du Maniéma et du Katanga.

2.2.1.1 La Brigade Ouest

La Brigade Ouest est composée de trois bataillons (Ghana, Tunisie, Uruguay) basés à Kinshasa et comprend plus 1 700 soldats. Le quartier général de la brigade est à Kinshasa. La mission principale de la brigade est de contribuer à la sécurité et protéger les installations onusiennes dans la ville de Kinshasa. La brigade déploie également des éléments de protection à Mbandaka, Kananga et Mbuji Mayi.

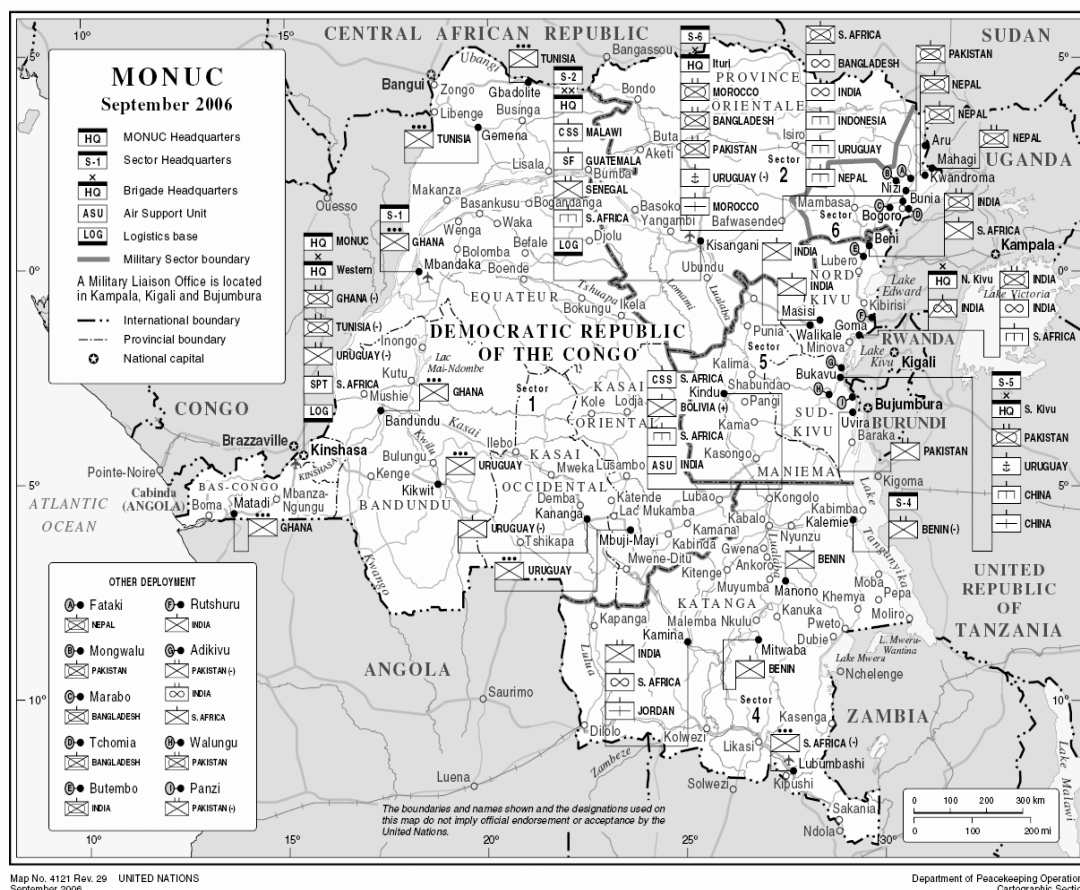
2.2.1.2 La Division Est

La majeure partie des forces militaires de la MONUC, soit plus de 15 000 soldats, est attribuée à la Division Est. Le quartier général de la division est à Kisangani. La division est composée des unités suivantes:

- la brigade de l'Ituri, comprenant quatre bataillons (Bangladesh, Maroc, Népal, Pakistan) ;
- la brigade du Nord Kivu, comprenant trois bataillons (Inde) ;
- la brigade du Sud Kivu, comprenant trois bataillons (Pakistan) ;
- un bataillon sénégalais à Kisangani ;
- un bataillon de réserve sud-africain ;
- une compagnie de garde bolivienne à Kindu et une compagnie de garde uruguayenne à Kalemie ;
- un contingent aérien (Bangladesh, Inde), comprenant 16 hélicoptères de transport, huit hélicoptères d'attaque et de quatre hélicoptères de reconnaissance répartis à Goma, Bunia et Bukavu ;
- deux compagnies lacustres (Uruguay) sur le lac Albert et le lac Kivu ;
- cinq compagnies de génie (Afrique du Sud, Chine, Indonésie, Népal, Uruguay) répartis sur les trois brigades ;
- une compagnie de forces spéciales du Guatemala basée à Kisangani ;
- une compagnie de quartier général du Malawi basée à Kisangani ;
- trois hôpitaux militaires (Chine, Inde, Maroc) répartis sur les trois brigades ;
- deux unités d'aéroport (Inde, Uruguay) à Kindu et à Bukavu, ainsi qu'une unité de support logistique (Afrique du Sud) se trouvent également dans le secteur d'engagement de la division orientale.

Figure 2.1 : *déploiement de la composante militaire de la MONUC en RDC*¹⁷

¹⁷ Source : rapport du Secrétaire Général au CS : S/2006/759 du 21/09/2006.



2.2.2 La composante Police Civile

Le mandat de la Police de la MONUC est non exécutif et sa mission est non armée. Autrement dit, elle n'exécute pas directement les missions traditionnelles de police (maintien de l'ordre, police judiciaire, sécurité publique, défense et renseignements généraux).

La Police MONUC se borne à apporter son expertise à la police locale, à travers la formation et le conseil. Par les diverses résolutions et textes du Conseil de Sécurité, la composante Police de la MONUC a reçu mandat:

- d'évaluer la structure, l'organisation, les besoins matériels et autres de la Police Nationale Congolaise (PNC) ;
- de former les agents et cadres de la PNC ;
- de participer activement au processus de réforme spécifique de l'institution policière en aidant à sa professionnalisation ;

- de participer au système de sécurité au Centre de coordination des Opérations de sécurité (CCOS) où sont représentés la Force neutre de la MONUC et les officiers des services de sécurité Congolais des différentes composantes et entités ;
- d'assister les autorités de la police à définir et à mettre en place un plan stratégique de couverture sécuritaire des élections ;
- d'assister le Gouvernement de transition dans la réforme du secteur de sécurité et la sécurisation des opérations électorales.

La Composante Police de la MONUC a vu le jour le 15 Juin 2001 en application de la Résolution 1355. Elle était connue initialement sous l'appellation CIVPOL (abréviation de 'Civilian Police' en Anglais ou 'Police Civile' en Français). Elle est devenue par la suite Police MONUC, à la suite des mutations intervenues à la Division de la Police du DPKO et surtout pour mieux refléter ce qu'elle est en réalité. A la date du 31 août 2006, la Police MONUC comptait dans ses rangs 1 119 officiers originaires de 25 pays différents, dont 5 unités constituées de 125 policiers chacune.

2.2.3 La composante Civile

La composante Civile de la MONUC comprend les structures opérationnelles suivantes :

- la Division Humanitaire (Affaires Civiles) ;
- la Division des Droits de l'homme ;
- la Division DDRRR ;
- la Section Protection de l'enfance ;
- la Division des Affaires Politiques ;
- la Division Electorale ;
- l'Unité Etat de droit ;
- le Bureau chargé des questions sexospécifiques ;
- le Bureau VIH/SIDA ;
- la Division de l'Information Publique.

2.2.3.1 La Division Humanitaire (Affaires Civiles)

La Division Humanitaire, rebaptisée en 2006 Division des Affaires Civiles, identifie les besoins et mobilise les ressources de la MONUC pour soutenir l'action humanitaire.

Son mandat tel que défini par le Conseil de Sécurité est de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes nécessiteuses, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les enfants soldats démobilisés et d'aider au retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées.

La MONUC a déployé des Chargés des Affaires Humanitaires dans un certain nombre de localités stratégiques, notamment à Mbandaka, Goma, Bunia, Bukavu, Uvira, Gbadolite, Kisangani, Kalemie, Beni, Kananga, Mbuji-Mayi, Kindu, Lubumbashi et Kinshasa. L'équipe de coordination à Kinshasa donne les orientations principales et apporte son soutien aux Chargés des Affaires Humanitaires basés sur le terrain.

En outre la MONUC coopère étroitement avec le Centre de coordination de la lutte anti-mines, qui possède un bureau à Kinshasa et un bureau à Kisangani. L'activité de déminage est menée essentiellement par des ONG, en collaboration avec des partenaires locaux et les ingénieurs militaires de la MONUC, sous la supervision du Centre de coordination.

2.2.3.2 La Division des Droits de l'homme

La mission de la Division des Droits de l'homme est :

- d'aider à la promotion et à la défense des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes vulnérables ;
- d'enquêter sur les violations des droits de l'homme pour mettre fin à l'impunité ;
- de coopérer avec les organismes compétents des Nations Unies pour veiller à ce que les personnes responsables de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient traduites en justice.

La Division des Droits de l'homme se compose de 4 unités basées au QG de la MONUC :

- le bureau d'enquêtes spéciales ;
- le bureau d'appui à la justice ;
- le bureau d'écoute et de protection des victimes ;
- le bureau des témoins et des défenseurs des droits de l'homme.

A l'intérieur du pays, la Division a déployé 11 bureaux régionaux, 7 sous-bureaux et 2 équipes mobiles (nord Kivu et sud Kivu).

2.2.3.3 La Division DDRRR

La MONUC a reçu mandat du Conseil de Sécurité de mettre en œuvre le processus de Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinstallation, Réinsertion (DDRRR) sur une base volontaire. Dans le cadre du processus de paix en RDC, l'Accord de cessez-le-feu signé en 1999 à Lusaka a clairement identifié les groupes armés concernés. Ce sont Ex-FAR, LRA, UNRF II, Milices Interahamwe, FUNA, FDD, WNB, NALU, UNITA et les FLN. Cette liste n'est pas exhaustive car tous les groupes armés sont concernés. Sur cette base et depuis 2002, la MONUC opère le rapatriement de combattants et de leurs dépendants vers leurs pays d'origine.

Afin de faciliter le regroupement des candidats au DDRRR, la MONUC a établi six (6) Centres de transit dans les Kivus : trois (3) dans le Nord-Kivu à Lubero, Kanyabayonga et Sake; et trois (3) dans le Sud-Kivu: à Walungu, Hombo et Sange.

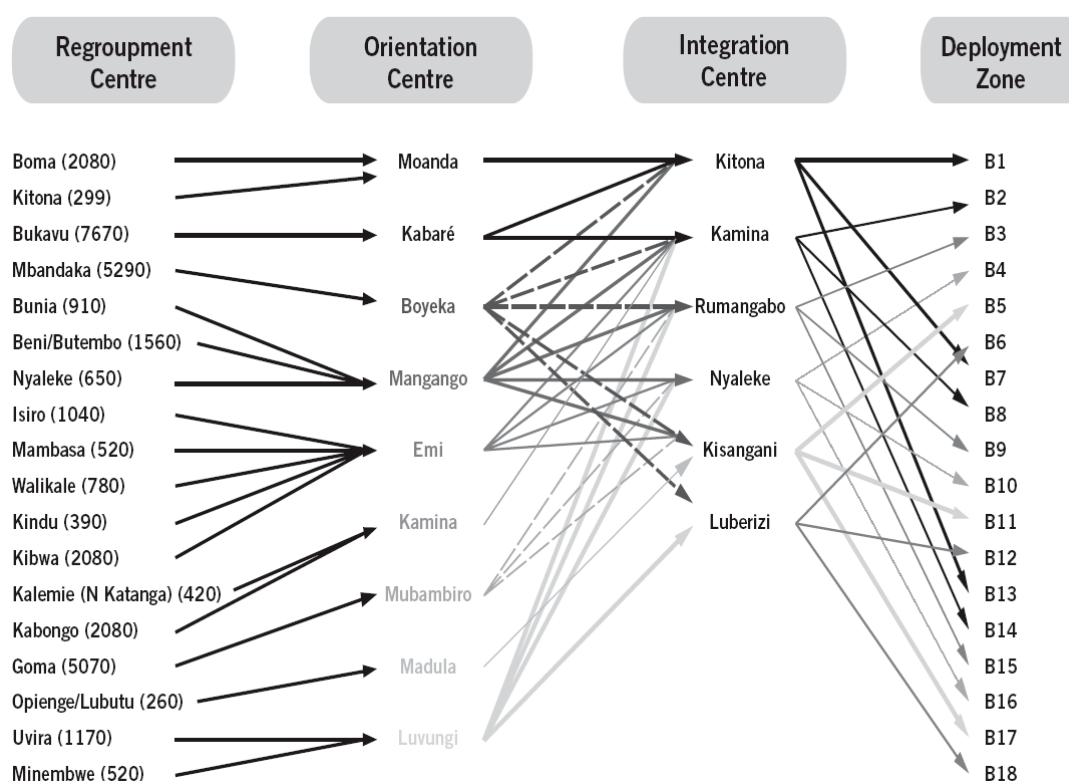
La MONUC a également reçu mandat d'apporter conseil et assistance au Gouvernement et aux autorités de transition pour la Réforme du Secteur de la Sécurité dont l'une des principales composantes est le Programme National de Désarmement Démobilisation et Réinsertion (PN-DDR). A terme, le résultat attendu de ce PN-DDR est :

- a) la réduction substantielle des armes illégales dans le pays et la sous région ;
- b) la réinsertion des combattants démobilisés ainsi que leurs dépendants dans la communauté ;
- c) la professionnalisation et la modernisation de l'armée qui devrait, à la fin du processus, être constituée de 18 Brigades intégrées (brigades constituées de

militaires aptes, volontaires et provenant des différentes factions précédemment belligérantes).

Ainsi, le désarmement s'effectue dans les Centres de Regroupement (C.R.), la vérification et l'orientation dans le Centre d'Orientation (C.O.), tandis que l'intégration se réalise dans le Centre de Brassage et de Recyclage (C.B.R.).

Figure 2.2 : réseau des structures du DDR¹⁸



Dans le cadre du mandat de «conseil et d'assistance au Gouvernement de Transition», le rôle de la MONUC a été ainsi défini :

- participer à la sécurité des Centres d'Orientation en partenariat avec les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et la Police Nationale ;
- participer au processus de pré-désarmement et de désarmement en liaison avec la Structure Militaire Intégrée (SMI) et la Commission Nationale pour le DDR (CONADER) ;
- transporter les armes et les munitions dans les centres de stockage ;
- participer à la destruction des armes défectueuses et des munitions non transportables.

¹⁸ Source : ICG Africa Report N°104.

2.2.3.4 La Section Protection de l'Enfance

Une partie de mandat de la MONUC tel que défini par la Résolution 1565 consiste à promouvoir la défense des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux enfants. Aussi, la Section Protection de l'enfance et la Division des Droits de l'homme ainsi que d'autres composants de MONUC, surveillent particulièrement les abus sérieux contre des enfants commis par les forces armées et les groupes armés (Congolais et étrangers), aussi bien que par la police. Le but de la surveillance est établir des cas de violations des droits des enfants (telles que des massacres, la violence sexuelle, l'enrôlement dans les forces et groupes armés), pour préconiser à l'intérieur de MONUC et également avec les autorités congolaises, les mesures correctives appropriées.

La MONUC elle-même ne met pas en place des programmes pour des enfants, elle ne prend pas en charge des enfants. La Section de Protection de l'enfance de la MONUC fonctionne en complémentarité et en collaboration étroite avec l'UNICEF.

La MONUC est la mission de maintien de la paix qui a la plus grande section de protection de l'enfance, avec un personnel basé au QG de la mission aussi bien que dans les régions. La section emploie 14 experts internationaux et 8 nationaux déployés à : Kinshasa, Mbuji Mayi, Lubumbashi, Kalemie, Bukavu, Goma, Beni, Kisangani et Bunia.

2.2.3.5 La Division des Affaires Politiques

La Division des Affaires Politiques (DAP) aide les Institutions de la Transition à mettre en application les objectifs principaux de l'accord global et inclusif, incluant le partage du pouvoir à tous les niveaux et les préparatifs pour des élections libres et justes. À cet effet, la DAP maintient des contacts et surveille l'adoption des mesures législatives essentielles. Elle soutient le Comité International d'Appui de la Transition¹⁹ (CIAT) et d'autres partenaires dans leurs efforts pour promouvoir la bonne gouvernance et une gestion économique transparente.

¹⁹ Le Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT) regroupe les représentants en RD Congo des pays membres permanents du conseil de sécurité, de la Belgique, du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Mozambique, de la Zambie et de la MONUC.

La DAP maintient des contacts réguliers avec les principaux partis politiques et la société civile, aussi bien au QG de la MONUC qu'à l'intérieur du pays, afin d'assurer leur implication dans le processus de transition, particulièrement dans les activités liées au processus électoral. Elle contribue à la résolution locale des conflits, y compris ceux liés aux activités des groupes armés et à la décrispation des tensions liées au processus électoral, en particulier dans les secteurs sensibles comme l'Ituri, les nord et sud Kivu, le Kasai Oriental, le Kasai Occidental et le Katanga

La DAP joue également un rôle primordial en coordonnant le travail de la mission avec celui de DPKO. Elle prépare des rapports analytiques et des notes sur la situation en RDC, les activités de la MONUC notamment sur le soutien que la MONUC apporte aux Institutions de la Transition.

2.2.3.6 La Division Electorale

Conformément à son mandat, la MONUC a mis en place à partir de septembre 2003 une Unité Electorale (qui deviendra la Division Electorale à partir de juillet 2004).

La Division Electorale a pour mission d'apporter son assistance à la Commission Electorale Indépendante (CEI), durant la période de transition, pour la préparation et la tenue des élections sur l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo, en coordination avec les autres organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales.

La Division Electorale est composée d'un bureau principal basé au QG de la MONUC à Kinshasa, et de quinze (15) bureaux représentatifs basés dans les chefs-lieux de provinces pour soutenir les activités et les opérations de la CEI à travers tout le territoire de la RDC.

2.2.3.7 L'Unité Etat de Droit

L'Unité Etat de Droit de la MONUC a pour rôle de conseiller d'autres services de la Mission et de coordonner les activités relatives à l'Etat de Droit.

L'Unité travaille particulièrement avec la Division des Droits de l'homme, la Division Electorale et la Police MONUC pour promouvoir :

- la réforme du système judiciaire et l'amélioration des structures carcérales ;
- la réforme du secteur de la sécurité, notamment la formation de la Police Nationale Congolaise ;
- la bonne gouvernance.

2.2.3.8 Le Bureau chargé des questions sexospécifiques (Bureau du genre)

Le Bureau chargé des questions sexospécifiques (Bureau du genre) a été créé en mars 2002 suite aux recommandations de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité. La résolution indique qu'il est urgent d'incorporer dans les opérations de maintien de la paix une démarche sexospécifique et d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix.

La Résolution 1325 invite à:

- accroître la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix ;
- nommer plus de femmes au niveau des cadres et de faire davantage appel aux femmes dans les missions de l'ONU sur le terrain et ce, en qualité d'observateurs militaires, de membres de la police civile et de membres d'opérations humanitaires ;
- fournir des directives et des éléments de formation sur la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes et des filles ;
- veiller à ce que le personnel civil des opérations de maintien de la paix reçoive une formation qui les sensibilise aux besoins particuliers des femmes ;
- accorder une protection particulière aux femmes et aux petites filles lors des conflits ;
- mettre fin à l'impunité pour les crimes sexuels, y compris les violences sexospécifiques ;
- mener une étude sur les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles, et sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et le règlement des différends ;
- prendre en compte les questions sexo-spécifiques dans les rapports de l'ONU et les Missions du Conseil de Sécurité.

Le bureau de Kinshasa est composé d'une équipe de neuf personnes. Par ailleurs, une section Genre a été créée à Bukavu en 2005 afin de couvrir l'est de la RDC et d'appréhender les aspects «genre» spécifiques à cette région.

Afin de propager le plus largement possible le message genre, le bureau a identifié des points focaux (groupe technique genre) dans les sections substantielles de la MONUC, ainsi que chez les militaires et la police MONUC et ce, aussi bien à Kinshasa que dans certains secteurs.

Les membres du Bureau Genre parcourent le pays en vue de mieux cerner la réalité de chaque région et d'aller à la rencontre de toute la population congolaise.

2.2.3.9 Le Bureau VIH/SIDA

Le Bureau VIH/SIDA de la MONUC travaille en priorité pour sensibiliser, informer et former tous les personnels militaires et civils de la Mission sur les questions liées au VIH/SIDA.

En outre le Bureau collabore avec des agences de l'ONU, les ONG et les organismes publics et privés nationaux qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre le SIDA afin d'aider, dans la mesure du possible, et de participer aux activités menées en direction de la population congolaise.

2.2.3.10 La Division de l'Information Publique

La Division de l'Information Publique (DIP) est un département stratégique pour la mission. Elle est chargée d'appuyer les différentes phases de la mission, en assurant une large visibilité et une compréhension de son mandat auprès des congolais et de la communauté internationale.

Le rôle et les objectifs de la division de l'information publique ont changé concomitamment avec l'évolution du mandat initial de la MONUC. Ainsi, au début du déploiement de la Mission la DIP s'était investie à rendre compte des activités liées à l'application de l'Accord de Lusaka et à enquêter sur les violations du cessez-le-feu et les

opérations Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinstallation et Réintégration (DDRRR) des groupes armés étrangers. Depuis 2004, la Division s'est employée à apporter son appui au processus de transition qui a conduit aux élections en 2006.

Toutes les unités de la division de l'information publique ont pour rôle de :

- supporter le mandat de la mission et le processus de paix en général ;
- faciliter des contacts pour toutes les unités de la division avec les médias nationaux et internationaux ;
- contrer la désinformation et la propagande hostile à la MONUC et améliorer l'image de la Mission au sein des populations ;
- renforcer la visibilité de la Mission en rapport avec son mandat.

La division dispose de représentants dans la plupart des bureaux de la MONUC déployés à travers le territoire de la RDC.

En fin 2005, la division comptait 192 professionnels dont 74 pour cent est constitué du personnel de nationalité congolaise, 22% du personnel international et 4 % de volontaires des Nations Unies.

La DIP dispose d'une unité de publication qui produit un magazine mensuel, tiré à 40 000 exemplaires et disséminé dans tous les secteurs de déploiement de la MONUC et ailleurs. Elle dispose également de Radio Okapi.

La Radio Okapi, est la radio de la MONUC comme énoncé dans le « Status of Forces Agreement (SOFA) » conclu entre l'ONU et la RDC. Elle est considérée comme un média officiel de la Mission. Créée en partenariat avec l'ONG suisse la Fondation Hirondelle, elle a commencé à émettre le 25 février 2002 en Modulation de fréquence et compte en fin 2005 : 10 stations, 11 relais et 3 émetteurs mobiles à travers tout le pays à savoir Beni, Bukavu, Bunia, Butembo, Gbadolite, Goma, Isiro, Kalemie, Kanaga, Kanya Bayonga, Kindu, Kinshsa, Kisangani, Lubumbashi, Mahagi, Matadi, Mbandaka, Mbuji-Mayi, Tshomo Ini et Uvira. Radio Okapi propose des émissions en français et dans quatre langues locales (Lingala, Tshiluba, Swahili, Kikongo) et émet 7 jours sur 7.

2.2.4 Des moyens considérables mais relativement modestes

L'étendue du mandat et des ressources de la MONUC traduit l'expression de la volonté de la communauté internationale d'aider le Congo à retrouver la paix et la réconciliation nationale ainsi qu'une stabilité politique durable, après des années de guerre qui ont fait près de 4 millions de victimes, des millions de déplacés internes et des centaines de milliers de réfugiés.

En fin 2005, la Mission est la plus grande des 18 missions de maintien de la paix de l'ONU en cours. Elle est également la plus coûteuse avec un budget annuel de plus de 1 milliard de dollars US (1.3 milliards pour l'exercice budgétaire 2005-2006). En personnel, elle compte en fin 2006 :

- **16 640** soldats formant des contingents, de 17 pays contributeurs ;
- **775** observateurs militaires et officiers d'Etat-major de 48 nationalités ;
- **1 120** policiers civils de 21 nationalités ;
- **750** personnels civils internationaux ;
- **1 200** personnels civils locaux ;
- **450** volontaires des Nations Unies (VNU).

En République démocratique du Congo (RDC), pays où le réseau routier est pratiquement inexistant, le support logistique des soldats et des membres non militaires de la mission, y compris des personnes liées aux affaires politiques et humanitaires, des enquêteurs et des délégations de visiteurs est fait par voie aérienne. C'est la raison pour laquelle la Mission a dû se doter de la plus importante « compagnie aérienne » du continent africain. Sa flotte comprend en 2006, 82 appareils de toutes sortes et de toutes tailles et consomme près de la moitié son du budget opérationnel.

Mais, dans un pays de près de 60 millions d'habitants avec une superficie de 80 fois plus grande que la Belgique et 5,5 fois plus grande que la France, entouré de neuf pays voisins, les ressources humaines et matérielle de la MONUC, somme toute importantes en valeur absolue, demeurent modestes en valeur relative.

CHAPITRE III SUCCESSIONS ET ECHECS DE LA MONUC

« Le déploiement de forces internationales pour lutter contre une violence multiforme est une réponse improvisée qui comporte autant de succès que d'échecs²⁰ »

3.1 La problématique de la mesure des résultats de la MONUC

Selon Clifford Bernath et Anne Edgerton²¹ : « la difficulté d'apprécier les performances de la MONUC, en termes de ce qui marche et de ce qui ne marche pas, est que les définitions que l'on donne aux 'succès' et aux 'échecs' de la Mission dépendent de qui l'on est et d'où on est placé ».

En effet, la compréhension du mandat de la Mission et les critères d'appréciation de ses résultats divergent selon que l'on se trouve au siège de l'ONU à New York, au siège de la MONUC à Kinshasa, selon que l'on est employé civil ou militaire de la MONUC sur le terrain, membre d'une agence de l'ONU ou d'une ONG en RDC, autorité ou citoyen congolais....

Entre la vision des concepteurs de la MONUC au siège de l'ONU, pour qui la Mission a pour objectif de faciliter l'avènement de la paix en RDC et l'attente du citoyen congolais pour qui la MONUC doit apporter la paix dans son pays, il existe une nuance de taille qui est au cœur de la problématique de la mesure des résultats de la MONUC.

Selon la première assertion, «faciliter l'avènement de la paix», les actions de première ligne devant conduire à la paix, par exemple : la cessation des hostilités, le désengagement des forces, la démobilisation des combattants doivent être menées librement par les belligérants. La MONUC intervient en arrière plan pour faciliter les contacts entre les protagonistes, les inciter par les actions diplomatiques appropriées à agir comme ils se sont engagés à le faire, leur apporter des soutiens logistiques et techniques, surveiller et contrôler le respect des engagements pris. Cette position est exprimée clairement par le Secrétaire

²⁰ in *Maîtriser la violence: une option stratégique*, Loup Francart, ECONOMICA, Paris 2002, page 15.

²¹ in *MONUC: Flawed mandate limits success*, Refugees International, May 2003.

Général de l'ONU dans son rapport S/2001/373 du 14 avril 2001. S'agissant du processus de désarmement des combattants il déclare : « Ma position n'a pas changé. Toute recommandation que je formulerai au sujet de l'aide que la MONUC pourrait fournir au titre d'une opération de désarmement... sera fonction de ce principe : La MONUC ne pourra être chargée d'imposer des mesures de désarmement. Dans certains cas, des groupes ou éléments armés servant aux côtés des forces alliés pourraient se présenter spontanément à la MONUC pour être démobilisés. » Aussi, par rapport à l'atteinte du résultat primordial qui est l'avènement de la paix en RDC, la Mission n'a pas obligation de résultat, n'étant pas acteur de premier plan. Elle n'a qu'une obligation de moyens comme le médecin qui a obligation d'administrer les soins appropriés mais qui n'a pas obligation de guérir.

Pour les partisans de la seconde assertion, « apporter la paix en RDC », la MONUC doit être un acteur de premier plan, obligeant les belligérants à cesser les hostilités et à se retirer des zones de combat, au besoin par les moyens de coercition appropriés y compris militaires. Le responsable d'une ONG locale basée à Kisangani exprime à cet effet en 2003, le point de vue de la majorité de la population congolaise : « le mandat de la MONUC n'a jamais été compris par le peuple. Nous avons pensé que les gens de la MONUC étaient ici pour rétablir la paix. Maintenant nous apprenons qu'ils ne peuvent pas intervenir. Il est important que le mandat soit compris. Quand la MONUC est arrivée au début, tout le monde a applaudi. Mais maintenant il y a la déception.²² »

Il n'est pas aisé de trancher entre les deux positions parce ce que les résolutions du Conseil de Sécurité qui définissent le mandat de la MONUC entretiennent elles-mêmes l'ambiguïté. Elles n'opèrent pas un choix clair entre placer le mandat de la mission sous le chapitre 6 ou sous le chapitre 7 de la Charte des Nations Unies.

Dans la résolution 1291 du 24 février 2000, le Conseil de Sécurité « Décide, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, que la MONUC peut prendre les mesures nécessaires, dans les zones de déploiement de ses bataillons d'infanterie et pour autant qu'elle estime agir dans les limites de ses capacités, pour protéger le personnel, les installations et le matériel de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ceux de la CMM, qui partagent les mêmes locaux, assurer la sécurité et la liberté de circulation de son

²² in *MONUC: Flawed mandate limits success*, Op Cit.

personnel, et protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques ».

En juin 2002, alors que la MONUC n'avait pas pu assurer la protection des populations civiles contre les attaques des rebelles à Kisangani, Monsieur AMOS Namanga Ngongi le représentant spécial du Secrétaire général en RDC (premier responsable de la MONUC), tient un langage qui s'inscrit dans la même ambiguïté que le texte de la résolution 1291. Il confie à des journalistes que : « il y a matière à débattre sur le volet protection du mandat de la MONUC, et il faut comprendre clairement que la MONUC n'a pas la capacité de pouvoir assurer la pleine protection de la population civile en RDC cela n'est pas possible. Cependant il est clair que la MONUC a la responsabilité et le mandat de pouvoir protéger ceux dont les vies sont en danger imminent, particulièrement dans les secteurs dans lesquels la MONUC est conséquemment déployée, comme à Kisangani. ²³»

Pour simplifier les choses et éviter de s'embourber dans une polémique interminable, la présente évaluation est faite en considérant que la MONUC est partie prenante en tant qu'acteur majeur au processus de paix en RDC. Elle est fortement impliquée dans tous les volets du processus tel que le montre l'organisation qu'elle a mise en place (cf. Ch. 2 ; § 2). De ce fait elle est, tout au moins, coresponsable des succès et des échecs de ce processus. Dans le préambule de la résolution 1291 il est écrit fort à propos : « le Conseil de Sécurité, ... Réaffirmant les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales... ».

En plaçant dès février 2000 le mandat de la MONUC sous le sceau du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de Sécurité a placé la Mission dans une situation où elle a à la fois une obligation de moyens et de résultats. Par conséquent, l'évaluation de l'action de la MONUC sera confondue avec le bilan du processus global de paix conduit en RDC par les acteurs de la crise sous l'instigation de la communauté internationale.

²³ in *MONUC: Flawed mandate limits success*, Op Cit.

3.2 La méthodologie

Eu égard à la problématique ci-dessus exposée, une évaluation qui se veut objective et constructive, doit prendre en compte et faire la synthèse des avis partagés à la fois des concepteurs, des acteurs, des collaborateurs et des bénéficiaires de la Mission. Elle doit aussi et surtout s'appuyer sur des faits avérés.

Aussi, la présente évaluation comportera deux aspects :

- un aspect factuel et objectif qui consistera à recenser dans des rapports et comptes-rendus crédibles des faits tangibles à mettre au compte des succès et des échecs du processus de paix à la lumière des objectifs découlant du mandat de la MONUC ;
- un aspect analytique, portant des jugements de valeur et esquissant les causes des succès et des échecs.

Pour ce faire, il a été adopté la méthodologie suivante :

- exploiter les rapports officiels de la MONUC et de l'ONU, notamment les rapports du Secrétaire Général au Conseil de Sécurité ;
- exploiter les rapports d'investigation des organisations internationales et des ONG ;
- recueillir l'opinion d'acteurs et d'observateurs divers de la scène congolaise : membres internationaux et nationaux de la MONUC, responsables d'ONG et d'agences des Nations Unies, responsables d'organisations et d'institutions nationales congolaises, experts, citoyens congolais.

Sur la base d'objectifs définis dans le tableau ci-après en rapports avec les différentes missions du mandat, il s'agira de mesurer (si possible) et d'apprécier les écarts entre les objectifs et les réalisations

PHASE	MANDAT/MISSION	OBJECTIF
1	Surveiller l'application de L'Accord de cessez-le-feu et vérifier le désengagement et le redéploiement des forces des parties.	Le cessez-le feu est respecté. Les troupes des parties en conflit se sont retirées des lignes de front.
1	Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.	Les conditions sécuritaires pour l'acheminement de l'aide humanitaire sont bonnes et permettent le libre accès des organisations humanitaires aux populations nécessiteuses.
1	Veiller au respect des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux femmes et aux enfants.	Les cas de violations des droits de l'homme sont en diminution.
1	Protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques.	Le nombre de victimes civiles du conflit est en diminution.
2	Prêter son assistance, pour le DDRRR.	Tous combattants des groupes armés étrangers sont démobilisés et rapatriés.
3	Prêter son assistance à la réforme des forces de sécurité (y compris la formation de la police et l'appui au PN-DDR).	Une nouvelle police et une nouvelle armée, nationales composées d'effectifs maîtrisés, de personnels formés et d'unités bien équipées sont mises en place.
3	Surveiller le respect de l'embargo sur les armes à destination des groupes armés étrangers et congolais opérant à l'Est de la RDC.	Les groupes armés étrangers et congolais opérant à l'Est de la RDC sont coupés de leurs sources d'approvisionnement en armement et munitions.
3	Dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus politique de transition, de la part de tout groupe armé, étranger ou congolais.	Aucun groupe armé, étranger ou congolais n'est en activité durant le processus de transition.
3	Apporter son assistance, pour le rétablissement de l'État de droit et la promotion de la bonne gouvernance.	Les pouvoirs et systèmes judiciaire, législatif et exécutif fonctionnent correctement sur l'ensemble du territoire national.
3	Fournir un appui à la préparation et à la tenue des élections (y compris le soutien à la Commission électorale indépendante pour le transport du matériel électoral).	Les élections libres et transparentes se tiennent aux dates prévues et dans les conditions prévues.

3.3 Les résultats de la MONUC

3.3.1 Phase 1 : la surveillance de la cessation des hostilités et du désengagement des forces : du 24 février 2000 au 15 juin 2001

Durant la première phase de son mandat (selon le découpage adopté dans la présente étude), la mission de la MONUC comportait quatre axes majeurs :

- surveiller l'application de l'Accord de cessez-le-feu et vérifier le désengagement et le redéploiement des forces des parties ;
- faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire ;
- veiller au respect des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux femmes et aux enfants ;
- protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques.

L'exécution de ce mandat a donné lieu aux résultats qui suivent.

3.3.1.1 Surveiller l'application de l'Accord de cessez-le-feu et vérifier le désengagement et le redéploiement des forces des parties

Conformément à ce volet du mandat, l'objectif à atteindre peut être formulé de la manière suivante : **le cessez-le feu est respecté et les troupes des parties en conflits se sont retirées des lignes de front.**

Qu'en est-il du résultat sur le terrain ?

Au moment de la signature de l'Accord de Lusaka, la situation des troupes des parties en conflit était la suivante :

Parties	Effectifs estimés déployés en RDC
ALiR (Interahamwe et ex-FAR)	30 000-40 000
Angola	2 000-2 500
Burundi	2 000
Forces Armées Congolaises (FAC)	45 000-55 000
Forces de la défense pour la démocratie (FDD)	16 000
MLC	6 500-9 000
Namibie	1 600-2 000
RCD-Goma	17 000-20 000
RCD-ML	2 500
Rwanda	17 000-25 000
Uganda	10 000
Zimbabwe	11 000
TOTAL	160 600 – 195 000

Figure 3.1 : Carte du déploiement des troupes au Congo²⁴



²⁴ Source: ICG, Africa Report, N° 26.

Dans la période considérée, le bilan par rapport à cet objectif est mitigé.

De février à décembre 2000 le cessez-le-feu a été continuellement violé par les parties en conflit qui ont continué à s'affronter sur les diverses lignes de front. Les combats les plus violents auront été ceux qui ont opposé les troupes de l'APR du Rwanda et celles de l'UPDF d'Ouganda en mai-juin 2000 à Kisangani, entraînant au moins 760 morts civils, plus de 1600 blessés, environ 65 000 personnes déplacées, 4000 maisons endommagées, plus de 60 écoles et autres bâtiments administratifs détruits.

Cependant dans la période de février à juin 2001, une nette amélioration de la situation semble se dessiner. La situation militaire était généralement calme, les violations du cessez-le-feu ont été signalées seulement dans la province de l'Equateur. On assiste à un timide mais réel retrait des troupes étrangères du Congo, notamment celles du Rwanda, de l'Ouganda et du Zimbabwe. Les forces belligérantes congolaises amorcent également un retrait des zones de combats. A la date du 04 juin 2001, sur 96 positions à partir desquelles les troupes devaient être redéployées, 69 avaient été visitées par la MONUC qui a pu confirmer le désengagement des troupes de ces zones.

3.3.1.2 Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire

Il revenait à la MONUC, conformément à ce volet de son mandat, de faire en sorte **que les conditions sécuritaires pour l'acheminement de l'aide humanitaire soient bonnes et qu'elles permettent le libre accès des organisations humanitaires aux populations nécessiteuses.**

Durant toute la période considérée, la MONUC est demeurée pratiquement impuissante face à une détérioration continue de la situation sécuritaire. Aussi plusieurs organisations humanitaires ont dû interrompre leurs activités de secours aux populations vulnérables. Ces organisations ayant enregistré pour la plupart des pertes humaines. Le nombre de personnes déplacées s'est considérablement accru passant de 550 000 en janvier 2000 à 2 millions en novembre 2000. Le nombre de personnes se trouvant dans un besoin alimentaire critique atteignait déjà les 16 millions en Juin 2000.

Les actes positifs significatifs posés par la MONUC sont dérisoires par rapport aux besoins humanitaires. Ils se sont bornés à l'obtention de la libération de certains agents des organisations humanitaires, à l'acheminement de 342 tonnes de secours alimentaires à Kisangani et à un appui à une campagne de vaccination contre la poliomyélite lancée par l'OMS et l'UNICEF.

3.3.1.3 Veiller au respect des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux femmes et aux enfants

Une action efficace de la MONUC, dans ce domaine, aurait dû conduire à **une diminution des cas de violations des droits de l'homme dont les femmes et les enfants sont les plus victimes**.

Sur ce plan également, les actions de la Mission sont certes appréciables mais elles n'ont pas été en mesure d'endiguer l'exacerbation de la situation tragique des droits de l'homme aussi bien dans les zones contrôlées par les rebelles que dans celles contrôlées par le Gouvernement : menaces, exécutions sommaires, arrestations arbitraires, viols, recrutement massifs d'enfants soldats sont des pratiques courantes et généralisées. Les régions des Kivus sont les plus touchées par la terreur sans que l'on ne puisse vraiment en faire une évaluation chiffrée fiable.

Au compte de la MONUC, on peut tout de même mettre quelques actions positives telles que l'obtention de la libération de plus de 1000 prisonniers politiques et de guerre et des journalistes ; la démobilisation de plus 600 enfants soldats ; la prise par le Gouvernement de certains textes en faveur de la promotion des droits de l'homme.

3.3.1.4 Protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques

Sur ce plan, l'action de la MONUC aurait dû se traduire par **une diminution du nombre de victimes civiles du conflit**.

Sans que l'on ne puisse disposer de statistiques précises et fiables, la crise est supposée avoir provoqué entre 1998 et 2003, la mort d'environ 3,8 millions de personnes, en

grande majorité des civils lors des combats ; suite à la catastrophe humanitaire et du fait des violations massives des droits de l'homme caractérisées le plus souvent par la violence physique.

Durant cette première phase de son mandat la MONUC a été tout simplement incapable de jouer un rôle significatif dans la protection des civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques.

3.3.1.5 Bilan global de la première phase

Durant la période de février 2000 à juin 2001, la MONUC a certes joué un rôle important dans la désescalade du conflit dans certaines parties du Congo, mais globalement elle a été incapable d'endiguer : la dégradation de la situation humanitaire ; l'exacerbation de la situation des droits de l'homme et l'accroissement du nombre de victimes du conflit.

Cette incapacité de la Mission n'est pas imputable à un manque de volonté de son personnel déployé sur le terrain, mais plutôt au déficit de collaboration de la part des belligérants et surtout à une insuffisance et une inadéquation des moyens dont elle disposait.

La MONUC est confrontée à des restrictions mises à la liberté de mouvement, au blocage du déploiement des contingents et des équipes d'observateurs militaires, au refus d'autorisations de survol et d'atterrissage dans des localités aussi bien sous le contrôle du Gouvernement de la RDC que sous celui des mouvements rebelles au mépris des accords signés. Un hélicoptère de la MONUC a essuyé des tirs (heureusement sans blessés) le 30 octobre 2000 dans la zone contrôlée par le MLC.

En Début 2000, des inspections effectuées par le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont conclu à de graves déficiences logistiques dans les unités que la plupart des pays s'apprêtaient à envoyer en RDC.

D'après une évaluation faite par la MONUC en fin 2000, une force de maintien de la paix ne pourrait à elle seule rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans les Kivus. D'autres interventions d'ordre diplomatiques et politiques sont nécessaires, afin de rétablir les relations entre groupes ethniques de la région, garantir le respect des droits de l'homme, faire face à

l'épouvantable catastrophe humanitaire et régler les questions de propriété foncière et de citoyenneté.

A la mi-avril 2001 le Secrétaire Général (SG) de l'ONU déclarait dans son rapport S/2001/373 que la MONUC n'a ni le mandat ni les moyens d'assurer la sécurité des populations civiles si les forces étrangères ne se retirent pas du Congo. Selon le SG, la MONUC ne sera pas en mesure d'assurer par des moyens militaires la sécurité des frontières entre la RDC, L'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.

Face aux considérables moyens militaires mis en œuvre par les belligérants sur le terrain, l'évolution des effectifs militaires de la MONUC durant la première phase de son mandat a été la suivante :

SITUATION AU :	OFF. LIAISON / MILOB	OFF. ETAT-MAJOR	CONTINGENT	TOTAL
12 janvier 2000	79	0	0	79
11 avril 2000	82	29	0	111
05 juin 2000	161	67	0	228
15 septembre 2000	179	79	0	258
30 novembre 2000	148	76	0	224
08 février 2001	124	76	0	200
11 mars 2001	277	90	0	367
08 juin 2001	363	134	1 869	2 366

Alors que dès le mois de février il est confié à la MONUC le mandat, entre autres, de protéger les civils se trouvant dans les lignes de mire croisées de plus de 150 000 combattants déployés par les parties belligérantes sur un territoire de 2 344 885 km², il a fallu attendre la fin du deuxième trimestre de 2001, pour que la Mission dispose enfin de 1 869 militaires armés. L'effectif de 5 537 militaires, autorisé par la résolution 1291 du 24 février 2000 était déjà dérisoire par rapport à l'ampleur de la mission. Le pire, est que jusqu'en juin 2001 la MONUC ne disposait que de la moitié de cet effectif.

Il y a manifestement un grand fossé entre l'étendue de la mission et l'extrême modestie des moyens d'action que les pays membres de l'ONU ont pu mettre à la disposition de la MONUC. Un tel fossé ne pouvait que porter préjudice à l'efficacité de la Mission onusienne.

3.3.2 Phase 2 : l'élargissement du mandat aux aspects de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR) (15 juin 2001-28 juillet 2003)

En plus des quatre missions majeures du mandat durant la première phase, une cinquième mission a été ajoutée par la résolution 1355 du 15 juin 2001, à savoir : prêter son assistance, pour le Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinstallation, Réinsertion (DDRRR) des groupes armés étrangers.

3.3.2.1 Prêter une assistance au DDRRR

Le concept de désarmement des groupes armés étrangers, notamment les rwandais qui en constituait la très grande majorité, est né le 10 juillet 1999, lors de la signature de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka entre la République Démocratique du Congo (RDC), l'Angola, la Namibie, le Rwanda, l'Ouganda, le Zimbabwe, puis le Mouvement de Libération Congolais (MLC), et le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD). Cet accord entérinait un cessez-le-feu immédiat sur la ligne de front conventionnelle en République Démocratique du Congo. Le cessez-le-feu était censé aboutir au retrait des troupes étrangères, au démantèlement des groupes armés et à la tenue d'un Dialogue inter-congolais (DIC) aboutissant à un nouveau partage de pouvoir au Congo.

En mi-2001, les observateurs militaires de la MONUC basés au Kivu rencontrent des difficultés à recueillir de bonnes informations sur les FDLR, à cause de la situation militaire extrêmement confuse qui prévaut dans cette région. Ce flou nourrit le débat sur les effectifs des FDLR. Une évaluation faite par International Crisis Group (ICG)²⁵, fondée sur le recoupement d'informations fournies par le gouvernement rwandais, la MONUC et les FDLR eux-mêmes, estime que le nombre de combattants se situe entre 15 000 et 20 000 répartis géographiquement ainsi qu'il suit :

- Nord Kivu : environ 3000 ;
- Sud Kivu : environ 6 000 ;
- Katanga : environ 5 000 ;

²⁵ in *Disarmament in the Congo: jump-starting DDRRR to prevent further war*, ICG, Africa Report N° 38, Nairobi/Brussels, 14 December 2001.

- Kasai : environ 3 000 ;
- Equateur : environ 3 000.

Les premiers résultats concrets du processus DDRRR ne sont obtenus qu'en avril 2002, avec le désarmement de 1981 combattants rwandais à Kamina (province du Katanga) et la destruction des armes récupérées le 30 avril, en présence d'une mission du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Selon les chiffres fournis dans les rapports du Secrétaire Général sur l'exécution du mandat de la MONUC, 4 340 combattants rwandais auraient été démobilisés, désarmés et rapatriés, sous le contrôle de la Mission, entre avril 2002 et juillet 2003.

Le ratio entre l'effectif réalisé (4 340) et l'effectif minimum prévu (15 000), soit moins du tiers (1/3), traduit la modicité des résultats atteints par la MONUC par rapport à l'axe essentiel de sa mission durant la deuxième phase de son mandat.

3.3.2.2 Poursuite des missions de la première phase

Du respect du cessez-le-feu et du désengagement des troupes

Durant la période considéré, il y eu des hauts et des bas. Trois sous périodes sont à considérer.

De juin 2001 à juillet 2002, la MONUC a assisté impuissante à la recrudescence des combats entre les factions rebelles opérant dans le nord-ouest. Plusieurs d'entre elles ont des scissions internes rendant la situation sur le théâtre des opérations très confuse, échappant complètement au contrôle de la MONUC.

De juillet 2002 à janvier 2003, à la faveur des accords sur le retrait des troupes étrangères, signés entre la RDC et le Rwanda (le 30 juillet) et entre la RDC et l'Ouganda (le 6 septembre), des résultats positifs significatifs sont enregistrés :

- le cessez-le-feu tient le long de la ligne de front, en dépit de quelques accrochages sporadiques ;

- le retrait des armées régulières des autres pays militairement impliqués dans le conflit est effectif. La MONUC a observé, durant la période considérée, le retrait de :
 - 20 941 militaires rwandais ;
 - 8 942 militaires ougandais ;
 - 3 477 militaires zimbabwéens ;
 - 2 000 (environ) militaires angolais ;
 - 700 militaires burundais.

Cependant la MONUC est encore restée totalement impuissante face à la dégradation de la situation en Ituri caractérisée par des combats inter-groupuscules armés et inter-ethnies très violents, à partir de février 2003. L'incapacité de la mission onusienne à endiguer cette brusque montée de la violence a conduit le Secrétaire Général à solliciter l'intervention ponctuelle d'une force²⁶ de l'Union Européenne.

De l'amélioration des conditions sécuritaires pour l'acheminement de l'aide humanitaire

Au compte des résultats positifs de la MONUC dans le domaine humanitaire, on peut noter :

- la mise en place d'un dispositif sécuritaire qui a permis la réouverture du fleuve Congo à la navigation, afin d'améliorer l'accès de l'aide humanitaire aux communautés nécessiteuses ;
- le soutien logistique apporté par la Mission aux organisations humanitaires, grâce à ses avions et hélicoptères ;
- le retour dans leur foyer, au cours de l'année 2002, des personnes déplacées de plusieurs régions du pays grâce à la présence et aux activités de la Mission dans ces régions.

Par contre, la recrudescence des combats dans l'Est du pays au début de l'année 2003, notamment en Ituri, a amenuisé les résultats de la MONUC. Ainsi, de janvier à juillet 2003, il a été observé une augmentation de plus de 20% du nombre de personnes déplacées (passant d'environ 2,8 à 3,4 millions). Du fait des conditions sécuritaires fortement dégradées, les

²⁶ Opération Artémis

organisations humanitaires n'avaient accès qu'à moins de 20% de ces populations nécessiteuses.

Des violations des droits de l'homme

Le résultat positif palpable de la MONUC en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme a été la démobilisation de 5 250 enfants soldats : soient 2 600 des rangs des Forces Armées Congolaises (FAC) et 2 650 des rangs du groupe rebelle RCD-Goma.

S'agissant de l'évolution de la situation générale des droits de l'homme dans le pays, la MONUC n'a pas réussi à inverser la tendance. Durant la période considérée, la situation des droits de l'homme a continué à se dégrader sur l'ensemble du territoire avec une exacerbation à l'Est. Le constat amer suivant, du Secrétaire Général de l'ONU, traduit à la fois l'incapacité de la Mission à mesurer avec exactitude l'ampleur du phénomène et son impuissance à garantir la protection des civils et le respect des droits de l'homme : « Je suis horrifié par le nombre de violations flagrantes des droits de l'homme qui continuent d'être perpétrées dans l'ensemble de la République démocratique du Congo, et dont certaines ont été attestées par la MONUC ²⁷ ».

3.3.2.3 Bilan global de la deuxième phase

Durant la période de juin 2001 à juillet 2003, la MONUC a laissé beaucoup d'observateurs très septiques quant à sa capacité à exécuter son mandat. Les opérations de DDRRR des groupes armés étrangers ont échoué, n'ayant pas réussi à atteindre le tiers (1/3) des objectifs quantitatifs fixés. La Mission a assisté impuissante à la reprise d'intenses combats à l'Est du pays et à la dégradation conséquente de la situation des droits de l'hommes et des conditions sécuritaires indispensables à l'activités des organisations humanitaires. Le bilan est globalement négatif même si quelques actions salutaires sont à mettre au crédit de la Mission, telles que la réouverture à la navigation du fleuve Congo, et la démobilisation de plus de 5 000 enfants soldats.

²⁷ in Rapport spécial du SG : S/2003/566 du 27 mai 2003

Les raisons de l'échec de la deuxième phase du mandat de la MONUC tiennent à plusieurs facteurs.

L'approche adoptée par la communauté internationale pour parvenir au désarmement des groupes armés étrangers contenaient dès le départ les germes de son échec. Le Conseil de Sécurité a toujours clairement dit qu'il n'était pas question pour les Nations Unies de « faire la guerre du Rwanda » et qu'un désarmement par la force était inenvisageable. La MONUC avait donc pour mandat de porter assistance (conseils, logistique, protection et observation) à un désarmement strictement volontaire.

Le refus catégorique du commandement FDLR de désarmer a limité considérablement l'opération à des groupes de combattants assez marginaux. Par exemple, à l'ouverture d'un centre d'accueil de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion à Lubero en décembre 2002, la MONUC a mené des discussions approfondies avec des représentants des combattants rwandais et des personnes à leur charge se trouvant dans la région. Selon les estimations de la MONUC, quelque 3 000 à 4 000 combattants et plusieurs milliers de personnes à leur charge se trouvent dans les environs de Lubero. Bien que les hommes de rang étaient prêts, semble-t-il, à entrer dans le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion, leurs dirigeants extrémistes ont fait part de leurs appréhensions et de leur manque de confiance en la MONUC et au Gouvernement rwandais. Ils diffusaient souvent leurs points de vues hostiles au programme DDRRR dans des émissions radiophoniques transmis de l'étranger. Ainsi, ces dirigeants ont fait effectivement pression sur les combattants pour qu'ils ne participent pas au programme.

Quant aux missions de la première phase qui se prolongeaient dans la seconde phase, la Mission a continué à faire face à l'insuffisance de ses moyens et au déficit de collaboration des belligérants. A titre d'exemple, en mai 2002 M. Ngongi, Représentant Spécial du Secrétaire Général, est interdit de séjour sur tous les territoires sous le contrôle du RCG-Goma et 3 officiers supérieurs de la MONUC ont été expulsés de Goma et de Kisangani.

Les moyens militaires de la MONUC n'ont progressé que très timidement tel que l'atteste le tableau suivant :

SITUATION AU :	MILOB	OFF. ETAT-MAJOR	CONTINGENT	TOTAL MILITAIRES	POLICE CIVILE
15 octobre 2001	397	143	1 868	2 408	0
5 février 2002	441	176	2 758	3 375	15
1 ^{er} juin 2002	450	190	3 164	3 804	14
10 octobre 2002	455	209	3 594	4 258	52
31 janvier 2003	487	207	3 692	4 386	49
31 octobre 2003	547	182	9 686	10 415	99

Ce tableau révèle que l'incapacité des pays membres de l'ONU à fournir des troupes pour atteindre les quotas autorisés par le Conseil de Sécurité a persisté au cours de la deuxième phase. Au 31 janvier 2003, les troupes mises à la disposition de la MONUC (4 386 militaires) n'atteignaient même pas le niveau de 5 347 autorisé par la résolution 1291 du 24 février 2000 à plus forte raison les 8 700 militaires autorisés par la résolution 1445 du 4 décembre 2002.

La majorité des troupes supplémentaires, de la situation en fin octobre 2003 par rapport à la celle de fin janvier, est arrivée en septembre pour relever les troupes de l'Opérations Artémis. Cependant l'effectif au 31 octobre qui est de 10 415 militaires reste encore inférieur aux 10 800 autorisés par la résolution 1493 du 28 juillet 2003.

Mais le fait que le taux de réalisation des effectifs militaires autorisé atteignait 96%, traduisait une prise de conscience de la communauté internationale qui présageait des lendemains meilleurs pour la conduite de la troisième phase.

3.3.3 Phase 3 : imposition de la paix et accompagnement de la mise en place d'un Etat de droit en RDC (du 28 juillet 2003 au 6 décembre 2006)

A partir du 28 juillet, les missions suivantes sont venues s'ajouter au mandat de la MONUC :

- prêter une assistance à la réforme des forces sécurité (y compris la formation de la police et l'appui au Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (PN-DDR)) ;

- surveiller le respect de l'embargo sur les armes à destination des groupes armés étrangers et congolais opérant à l'Est de la RDC ;
- dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus de transition, de la part de tout groupe armé étranger ou congolais ;
- apporter une assistance pour le rétablissement de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance ;
- fournir un appui à la préparation et à la tenue des élections (y compris le soutien à la Commission électorale indépendante (CEI) pour le transport du matériel électoral).

3.3.3.1 prêter une assistance à la réforme des forces sécurité

A – les objectifs de la réforme des forces de sécurité

La réforme des forces de sécurité a pour buts principaux le dimensionnement rationnel et la professionnalisation de forces de défense (Armées) et des forces de sécurité intérieure (Police).

En ce qui concerne les forces de défense, l'objectif est de constituer une armée nationale à partir des combattants des différentes factions précédemment belligérantes. Le PN-DDR établi en mars 2003 s'était fixé pour objectif de démobiliser environ 180 000 combattants sur un total d'environ 300 000 afin de reconstituer une armée unifiée et professionnalisée d'environ 120 000 militaires répartis dans 18 brigades. Les 300 000 ex-combattants proviennent des factions suivantes :

• FAC :	100 000
• RCD-G :	45 000
• RCD-N :	10 000
• RCD-K/ML :	15 000
• MLC :	30 000
• Mayi-Mayi :	30 000 à 50 000
• Groupes armés en Ituri :	30 000

Le PN-DDR révisé en mars 2004 comportait trois phases :

Phase	Période	Effectifs à démobiliser (approximatif)	Effectifs à intégrer (estimatif)	Nombre de brigades à constituer
1 ^{ère} phase	Déc. 2004 – juin 2005	60 000	40 000	6
2 ^{ème} phase	Juin - août 2005	60 000	40 000	6
3 ^{ème} phase	Sept. – déc. 2005	60 000	40 000	6
TOTAL		180 000	120 000	18

Le rôle de la MONUC dans la mise en œuvre du PN-DDR est ainsi défini :

- participer à la sécurité des Centres d’Orientation en partenariat avec les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et la Police Nationale ;
- participer au processus de pré-désarmement et de désarmement en liaison avec la Structure Militaire Intégrée (SMI) et la Commission Nationale pour le DDR (CONADER) ;
- transporter les armes et les munitions dans les centres de stockage ;
- participer à la destruction des armes défectueuses et des munitions non transportables.

Pour les forces de sécurité intérieure, le Mémoire sur l’Armée et les Forces de sécurité adopté en juin 2003 par les signataires de l’Accord global et inclusif, préconisait la mise en place des unités de police suivantes, dans la perspective de la sécurisation du processus électoral de 2005 :

- un commandement unifié et intégré de la Police Nationale Congolaise (PNC) ;
- 70000 à 80 000 policiers tous grades confondus ;
- deux (2) bataillons de Police d’intervention rapide (PIR) d’un effectif total de 1 000 policiers, basés à Kinshasa ;
- 25 compagnies de PIR, soit environ 3 000 policiers, basées dans les 11 autres principales villes du pays ;
- 3 000 officiers chargés de la formation au sein de la PNC.

La mission de la MONUC consistait à participer à la formation du personnel de cette police reconstituée en mettant l’accent sur la formation des 3 000 formateurs.

B – le bilan de la réforme

Le bilan que l'on pouvait tirer en fin 2006 de la réforme des forces de sécurité est le suivant.

Le PN-DDR a pris un retard considérable par rapport au calendrier prévu. C'est ainsi qu'à la date du 13 septembre 2006 seules 13 des 18 brigades prévues étaient constituées. Avec le concours de la MONUC et d'autres partenaires, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) a démobilisé plus de 76 614 anciens combattants, dont 19 000 enfants. Il restait quelque 85 000 éléments qui attendaient encore de participer au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

A la date du 30 juillet 2006, jour du premier tour de l'élection présidentielle et des députés de l'Assemblée Nationale et conformément au Plan de sécurité nationale pour les élections, 72 258 agents de sécurité congolais ont assuré la sécurité du processus électoral, dont 53 274 agents de la police territoriale, 2 588 agents des renseignements et 14 000 agents anti-émeutes. Tous ces policiers ont reçu auparavant une formation adéquate. La MONUC a contribué directement à la formation de plus de 10 000 policiers, formateurs ou spécialistes dans des domaines divers tels que la police judiciaire, les techniques anti-émeutes, la police d'intervention rapide, etc.

3.3.3.2 surveiller le respect de l'embargo sur les armes à destination des groupes armés étrangers et congolais opérant à l'Est de la RDC

L'objectif de l'embargo était de couper les groupes armés étrangers et congolais opérant à l'Est de la RDC de leurs sources d'approvisionnement en armement et munitions.

Le trafic illégal des armes se déroulait surtout à l'Est du Congo. Les armes rentraient dans les Kivus et en Ituri par l'Ouganda et le Rwanda. Dans une moindre mesure, certaines armes légères provenaient du Soudan, du Burundi, de la Tanzanie, de la République Centrafricaine et de la Somalie. Les réseaux de trafic étaient contrôlés par des entreprises le plus souvent clandestines, exploitant les ressources naturelles et minières du Congo et les divers groupes armés qui sont leurs complices et partenaires. Du fait de la quasi-inexistence d'un réseau routier praticable en RDC, le trafic se faisait principalement par air et à travers les lacs frontaliers. La RDC compte environ 400 pistes d'atterrissage dont plus de la moitié sont non répertoriées et quelques fois non localisées avec précision.

Pour cette mission, la MONUC n'a enregistré que des résultats dérisoires. Alors qu'il était évident que les groupes armés continuaient à être approvisionnés en armes et munitions, les seules actions significatives ont été menées de juillet 2003 à avril 2004, période pendant laquelle les armes et munitions suivantes ont été saisies²⁸ :

Type	quantité
Fusils d'assaut AK-47	645
Roquettes	8
Mortiers	4
Mitrailleuses	7
Grenades	138
Mines anti-personnelles	53
Obus de mortier de 82 mm	30
Obus de mortiers de 60 mm	36
Munitions pour armes légères	33 918
Cartouche de 12.7 mm	850

3.3.3.3 dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus de transition, de la part de tout groupe armé étranger ou congolais

L'objectif était de créer un climat apaisé pour permettre la tenue, sur toute l'étendue du territoire congolais, des élections libres et crédibles.

Durant la période considérée, les opérations conjointes menées par les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et la MONUC ont permis de réduire progressivement les activités des groupes armés congolais et étrangers opérant surtout à l'Est du Pays. Les données chiffrées contenues dans les rapports du SG au Conseil de Sécurité font apparaître que de décembre 2004 à septembre 2006 : plus de **26 800 combattants** des groupes et milices ont été désarmés et plus de **10 200 armes** ont été collectées. Ce qui a permis au

²⁸ Source: *Arms flows in Eastern DR Congo – a report pursuant to Security Council*, APPG, December 2004.

processus de transition d'être conduit à son terme. Cependant quelques poches de résistance en Ituri, dans les Kivus et au Katanga rendent la paix encore précaire dans ces régions.

3.3.3.4 apporter une assistance pour le rétablissement de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance

L'objectif visé par cette mission est de faire en sorte que les pouvoirs et systèmes judiciaire, législatif et exécutif fonctionnent correctement sur l'ensemble du territoire national.

Les conditions sécuritaires créées à Kinshasa grâce au déploiement par la MONUC de la Force neutre ainsi que les conseils et le travail de suivi-évaluation de la Division des Affaires Politiques et l'Unité Etat de droit de la MONUC ont eu des résultats positifs. Ils ont permis au Gouvernement de transition et ses institutions de s'installer à Kinshasa (en juillet 2003 pour le Gouvernement et en août 2003 pour l'Assemblée Nationale et le Sénat) et d'étendre progressivement leur autorité sur l'ensemble du territoire.

En octobre 2003, l'Union européenne et la MONUC ont entrepris une évaluation détaillée du secteur de la justice en RDC, formulé des recommandations visant à rétablir et à renforcer les capacités d'administration de la justice et ont participé à la mise en œuvre de ces recommandations. Les progrès enregistrés dans le domaine judiciaire ont fait dire au Secrétaire Général des Nations Unies dans son rapport d'août 2005 que : « *si la justice civile et la justice militaire continuent de présenter des faiblesses, l'activité judiciaire s'est intensifiée au cours des derniers mois, à la suite du déploiement de personnel judiciaire civil et militaire dans les centres provinciaux, dont Goma, Lubumbashi, Kisangani, Lodja et Gbadolite*²⁹ ».

3.3.3.5 fournir un appui à la préparation et à la tenue des élections (y compris le soutien à la Commission électorale indépendante (CEI) pour le transport du matériel électoral)

²⁹ in Rapport S/2005/506 du 02 août 2005.

La communauté internationale, avec la MONUC et le CIAT comme acteurs centraux, s'était mobilisée pour que les premières élections libres et démocratiques, depuis 1965³⁰, se tiennent au Congo dans des conditions sécuritaires acceptables, selon le calendrier établi par l'Accord global et inclusif. Cet accord prévoyait la fin de la transition le 30 juin 2005 au plus tard avec des élections présidentielles et législatives organisée avant cette date.

Au résultat, on note un retard d'un an par rapport au calendrier initial. Le processus électoral s'est finalement déroulé aux dates suivantes :

- **de juin à décembre 2005** : inscription de plus de 25 millions d'électeurs sur les listes électorales ;
- **les 18 et 19 décembre 2005** : le référendum sur la Constitution s'est déroulé sur l'ensemble du territoire, avec un taux de participation satisfaisant et un nombre très réduit d'incidents de sécurité ;
- **le 30 juillet 2006** : les élections à la présidence (premier tour) et à l'Assemblée nationale ont eu lieu dans le calme et l'ordre. Près de 70,54 % des 25 millions d'électeurs inscrits sur les listes ont participé au scrutin avec une forte participation des femmes ;
- **le 22 septembre 2006** : les 500 députés de la nouvelle Assemblée nationale, élus le 30 juillet lors des premiers scrutins démocratiques en 40 ans dans le pays, siègent pour la première fois à Kinshasa ;
- **le 29 octobre 2006** : deuxième tour de l'élection présidentiel ; le scrutin, combiné à l'élection des députés provinciaux, s'est globalement déroulé dans le calme, à l'exception d'un incident meurtrier dans la province de l'Equateur ;
- **le 6 décembre 2006** : Joseph Kabila, élu avec 58 % des voix le 29 octobre, est investi président de la République Démocratique du Congo. Cette investiture marque officiellement la fin de la transition.

La MONUC a joué un rôle déterminant dans l'organisation et dans la réussite (en dépit du retard) du processus électoral. Les actions majeures de la MONUC ont été :

- les conseils et formations dispensés aux responsables et aux agents de la Commission Electoral Indépendante (CEI) ;

³⁰ Les dernières législatives considérées comme libres et pluralistes ont eu lieu en avril 1965.

- la fourniture de l'essentiel de la logistique pour l'acheminement du matériel électoral dans 9 000 centres d'inscription, et ensuite dans 50 000 bureaux de vote répartis sur l'ensemble du territoire congolais ;
- l'implication directe dans les opérations de rémunération d'environ 260 000 agents électoraux et 73 000 agents de police qui ont participé à l'organisation et à la sécurité des scrutins.

3.3.3.6 Poursuite des missions des première et deuxième phases

De l'assistance au DDRRR

Le désarmement des groupes armés étrangers s'est poursuivi timidement durant la troisième phase du mandat de la MONUC. En juin 2006 la MONUC estimait que quelques 7 000 combattants rwandais se trouvaient toujours dans les Kivus. Les effectifs rappatriés jusque là sont approximativement les suivants :

- Rwandais : 13 000 ;
- Burundais : 3 500 ;
- Ougandais : 300.

De l'amélioration des conditions sécuritaires pour l'acheminement de l'aide humanitaire

Les conditions sécuritaires se sont progressivement améliorées à partir de fin 2004. La situation sécuritaire relativement bonne qui a permis l'organisation des élections a du même coup permis la reprise des activités des organisations humanitaires et le retour dans leur localité d'origine de plusieurs personnes déplacées.

Cependant les activités sporadiques des quelques groupes armés que la MONUC et les FARDC tentent de mettre hors d'état de nuire ont souvent perturbé localement les actions humanitaires.

Des violations des droits de l'homme

Même si des exactions commises par les groupes armés de l'Est du pays, les soldats des FARDC mal payés et des policiers corrompus et mal formés ont souvent été signalés dans plusieurs localités du pays, les violations à grande échelle des droits de l'homme ont considérablement décliné ces dernières années au Congo.

En matière de protection des droits des enfants, des avancées significatives ont été enregistrées. D'après les chiffres officiels fournis par la CONADER, au 30 mai 2006, 18 524 enfants, dont 2 880 filles (15,5 % du nombre total), ont pu quitter les forces ou groupes armés dans le cadre d'opérations officielles. Des milliers d'autres se sont échappés par leurs propres moyens et sont discrètement retournés à la vie civile.

3.3.3.7 Bilan global de la troisième phase

En dépit du fait que toutes les tâches assignées à la MONUC pendant les première et deuxième phases ont été poursuivies en plus des tâches nouvelles, on peut considérer que la Mission avait trois tâches primordiales durant la troisième phase :

- le respect de l'embargo ;
- l'appui à la réforme du secteur de la sécurité ;
- l'appui à l'organisation des élections.

Du respect de l'embargo

Il a été reproché à la Mission de ne pas fournir de renseignements clairs et détaillés concernant les violations de l'embargo sur les armes. Il convient de noter que la capacité de la MONUC de surveiller l'embargo a été fortement limitée par les moyens dont elle dispose. La frontière entre la République démocratique du Congo et les États voisins concernés (Burundi, Ouganda et Rwanda) a une longueur d'environ 2 500 kilomètres et, pour la majeure partie, traverse des forêts denses ou des lacs importants. En outre il existe au moins une cinquantaine de pistes d'atterrissage non répertoriées en Ituri et dans les Kivu.

Même dotée de moyens renforcés pour opérer par terre, par air et par les cours d'eau, compte tenu des conditions sur le terrain et pour les raisons mentionnées plus haut, la MONUC aurait des difficultés à confirmer les violations de l'embargo sur les armes. Il serait utile dans ce domaine de disposer de matériel en matière d'imagerie satellitaire. Or les États

Membres dotés de ces capacités n'ont pas voulu mettre ces équipements sophistiqués à la disposition de la Mission.

Par ailleurs, les parties n'ont pas franchement collaboré avec la MONUC en ce qui concerne la surveillance de l'embargo. Elles ont au contraire fait obstacle le plus souvent aux activités des observateurs de la Mission dans ce domaine.

Néanmoins, l'objectif ultime qui était de rendre les groupes armés non opérationnels, a été atteint à un niveau satisfaisant. Les différentes opérations d'encerclement menées conjointement par les FARDC et les troupes de la MONUC contre les milices et bandes armées encore actives à l'Est du Congo ont considérablement réduits leur capacité de nuisance.

De l'appui à la réforme du secteur de la sécurité

Le rôle remarquable joué par la Police Nationale Congolaise (PNC) dans la sécurisation du processus électoral est l'indicateur le plus pertinent de la preuve que la réforme des forces de sécurité intérieure a atteint des résultats significatifs et encourageants. La police MONUC dont l'effectif a évolué considérablement (de 15 policiers en février 2002 à 1 119 en août 2006) a beaucoup contribué à ce que l'on peut considérer comme une réussite du démarrage du processus de réforme de la PNC.

La réforme du secteur de la défense à, quant à elle, pris un retard considérable et rencontré de nombreuses difficultés parmi les quelles on peut citer d'une part, l'insuffisance des crédits, leur mise en place tardive et les lourdeurs administratives liées à leur gestion et d'autre part la résistance de certaines factions au processus de désarmement et de démobilisation.

De l'appui à l'organisation des élections

Malgré le retard au démarrage, des élections libres et transparentes ont pu se dérouler pacifiquement sur toute l'étendue du vaste territoire congolais, grâce à l'appui technique, logistique, militaire et policier de la MONUC.

La tenue de ces élections force à conclure que globalement le bilan de la MONUC au cours de la troisième phase de son mandat est positif.

Ces résultats globalement positifs obtenus au cours des dernières années sont dus au renforcement considérable des moyens de la Mission. Tel que l'atteste, par exemple, l'évolution de ses effectifs militaires et policiers depuis octobre 2003 :

SITUATION AU :	MILOB	OFF. ETAT-MAJOR	CONTINGENT	TOTAL MILITAIRES	POLICE CIVILE
31 octobre 2003	547	182	9 686	10 415	99
29 février 2004	543	203	10 005	10 751	115
16 août 2004	564	187	9 734	10 485	143
21 septembre 2005	544	184	15 471	16 145	368
31 août 2006	592	183	16 641	17 416	1 119

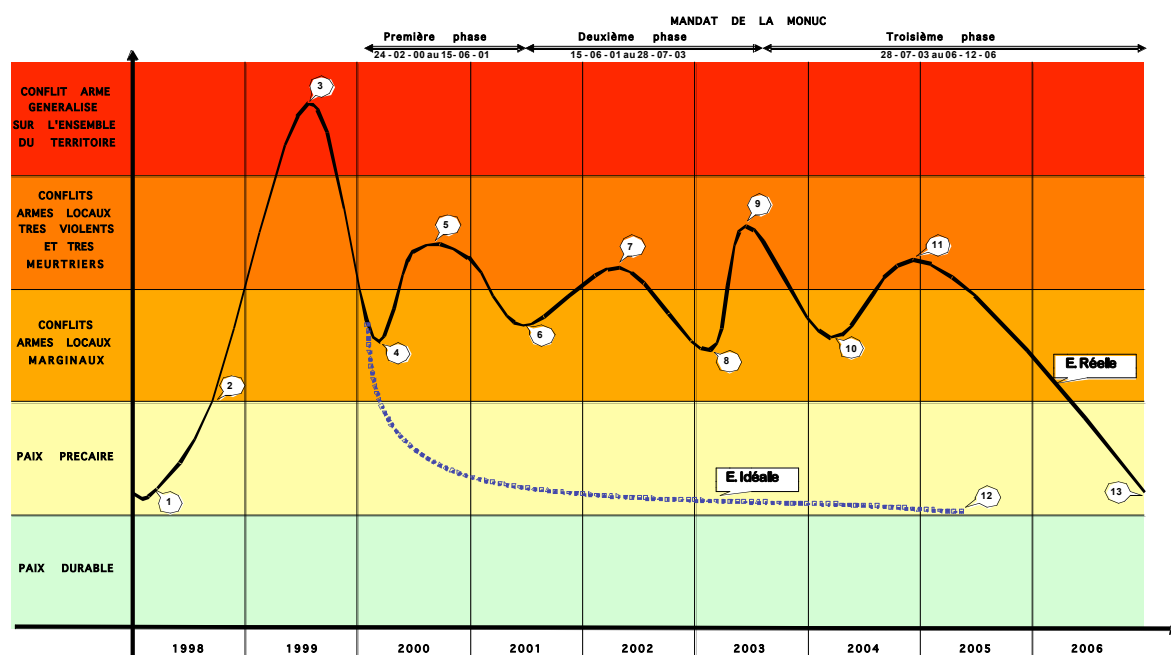
Contrairement aux phases 1 et 2, le tableau ci-dessus permet de constater qu'au cours de la phase 3, la communauté internationale et en particulier les pays membres de l'ONU se sont mobilisés pour donner à la MONUC les moyens de sa politique et aussi pour lui apporter un soutien politique et diplomatique plus ferme ; toutes choses qui ont contribué à redorer le blason de la Mission.

3.3.4 *Le bilan global des trois phases*

La courbe de la figure 3.2, ci-après, bien qu'approximative, mesure l'impact des efforts menés par la communauté internationale représentée principalement par la MONUC. Elle traduit la persistance des conflits armés, malgré la présence d'une mission onusienne agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Elle révèle également que l'intensité de la crise et corollairement l'efficacité des actions entreprises pour la juguler ont évolué en dents de scie.

Figure 3.2 : évolution de la crise en RDC de 1998 à 2006³¹

³¹ Synthèse graphique élaborée par l'auteur du mémoire.



Légende :

E. Idéale : *courbe de ce qu'aurait pu être l'évolution « idéale » de la crise si l'action de la MONUC et de toutes les parties prenantes à sa résolution avait été constamment efficace*

E. Réelle : *courbe de l'évolution réelle de la crise*

- | | | |
|----|-------------------|--|
| 1 | > juillet 1998 : | rupture entre le Président L. D. Kabila et ses anciens alliés, notamment les rwandais |
| 2 | > août 1998 : | déclenchement de la rébellion RCD et MLC |
| 3 | > juillet 1999 : | Accord de cessez-le-feu de Lusaka |
| 4 | > mai 2000 : | déclenchement de violents combats à Kisangani entre le Rwanda et l'Ouganda |
| 5 | > juillet 2000 : | début de retrait des troupes rwandaises et ougandaises de Kisangani |
| 6 | > juin 2001 : | recrudescence des affrontements entre les factions rebelles opérant dans le nord-est |
| 7 | > juillet 2002 : | accord RDC – Rwanda sur le retrait des troupes rwandaises de la RDC |
| 8 | > mai 2003 : | début des affrontements violents entre Lendu et Hema à Bunia |
| 9 | > juin 2003 : | début de l'Opération Artémis |
| 10 | > mai 2004 : | début des affrontements ayant conduit à la prise de Bukavu par les troupes du général Nkundabatware et du colonel Mutebuse dissidents de l'armée congolaise. |
| 11 | > décembre 2004 : | la MONUC a renforcé son action militaire afin de désarmer les factions et protéger la population civile |
| 12 | > 30 juin 2005 : | date initialement prévue pour la fin de la Transition |
| 13 | > décembre 2006 : | prestation de serment du Président Joseph Kabila = date réelle de la fin de la Transition |

Une telle évolution est la marque d'une gestion réactive et non préventive de la crise. La ligne de conduite de la communauté internationale a été de réagir après les situations catastrophiques au lieu de les anticiper. Il a fallu attendre l'année 2005 pour que la MONUC

soit dotée des moyens militaires conséquents. La mise en œuvre de ces moyens à travers des actions offensives envers les groupes armés récalcitrants a été combinée avec les pressions diplomatiques exercées par le CIAT et les organisations régionales et sous-régionales. Une telle combinaison d'efforts a amené la crise à baisser régulièrement en intensité à partir du début de l'année 2005, pour aboutir à la paix précaire qui a permis l'aboutissement tardif du processus électoral en fin 2006.

Aussi, sur une période globale de sept (7) ans, le bilan de la MONUC a été mitigé durant les cinq premières années de son mandat, de 2000 à 2004. Dans cette période, il est vrai que l'embrasement général qu'a connu le Congo de la mi-1998 à la mi-1999 a baissé en intensité. Mais de nombreux conflits locaux, dès fois très meurtriers notamment pour les populations civiles, ont continué à avoir lieu. La situation humanitaire et celle des droits de l'homme se sont continuellement dégradées. Au cours des deux dernières années, de 2005 à 2006, les résultats des actions de la Mission se sont nettement améliorés. Une situation politique et sécuritaire favorable à la tenue des élections a été atteinte. Mais la paix demeure très précaire en RDC.

CONCLUSION

Le 6 décembre 2006, le nouveau président de la République Démocratique du Congo élu démocratiquement au deuxième tour du scrutin a prêté serment. Cette prestation de serment a mis fin à la transition politique en cours depuis le 30 juin 2003. Elle est supposée également mettre fin à la crise qui a dégénéré en conflit armé depuis le 2 août 1998.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC), mandatée par la communauté internationale pour être le principal catalyseur et acteur du retour de la paix et la stabilité, a joué un rôle primordial dans ce dénouement heureux de la crise. Cependant l'aboutissement du processus électoral en République Démocratique du Congo (RDC) ne peut être considéré comme le signe d'un succès intégral de la Mission onusienne pour plusieurs raisons :

- la fin de la transition attendue pour le 30 juin 2005, n'est intervenue que 18 mois plus tard ;
- l'évolution de la crise n'a pas été caractérisée par une désescalade régulière depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu en 1999 et celle de l'accord de paix en 2002 ; elle a plutôt connu plusieurs rebondissements aux conséquences humanitaires désastreuses ;
- malgré la fin de la transition politique, et la mise en place d'institutions républicaines issues d'élections démocratiques, la RDC se trouve dans une situation de paix précaire.

Aussi, il convient dans un premier temps, de tirer les leçons de ce succès partiel de la MONUC qui a frisé l'échec à certains moments, en tentant de dégager les principaux obstacles auxquels la mission a été confrontée dans l'exécution de son mandat et dans un second temps d'identifier les questions en suspens dont la résolution permettra de mettre le Congo sur la voie d'une paix durable.

LES PRINCIPAUX OBSTACLES AUXQUELS LA MISSION A ETE CONFRONTEE DANS L'EXECUTION DE SON MANDAT

Dans l'exécution de son mandat, la MONUC a été confrontée à plusieurs obstacles dont les plus importants sont liés au fait que :

- la crise est très complexe avec des causes et des acteurs multiples et multiformes ;
- le mandat de la Mission était trop vaste, dans un pays très vaste et avec des moyens relativement modestes ;
- les pays membres de l'ONU n'ont pas manifesté un engouement à envoyer des troupes au Congo ;
- le système de collecte d'information de la Mission était fortement handicapé par des problèmes linguistiques ;
- les acteurs de la crise exigeaient beaucoup de la MONUC mais étaient peu enclins à collaborer franchement avec elle.

La complexité de la crise et la multiplicité des acteurs

Les causes et origines de la crise actuelle sont lointaines et nombreuses, parmi lesquelles les suivantes ont été mises en évidence :

- les rivalités ethniques et communautaires qui couvaient sans doute durant l'époque coloniale et qui ont éclaté au grand jour dès la proclamation de l'indépendance ;
- la mauvaise gouvernance des 32 années de politique répressive et de gabegie du régime de Mobutu qui a engendré la frustration et entretenu des rancoeurs au sein de la société congolaise ;
- l'influence des conflits touchant les pays voisins : le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda dont les parties perdantes se sont le plus souvent repliées sur le territoire congolais l'impliquant de fait le Congo dans ces conflits ;
- l'accès au pouvoir de Laurent Désiré Kabila qui s'est réalisé à la faveur d'alliances, contraires à l'intérêt du peuple congolais, qui ont exacerbé la frustration d'une partie de la société congolaise.

Toutes ces causes ont entraîné dans la crise de 1998 une multitude d'acteurs congolais et étrangers aux motivations et aux intérêts divers. Le conflit armé qui en a résulté avait trois dimensions : une dimension internationale avec des combats entre des armées de pays

étrangers, une dimension nationale mettant en prise des forces rebelles contre les forces du Gouvernement, une dimension locale opposant des groupes ethniques.

A la date de la signature de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, au moins six pays et 10 groupes armés congolais et étrangers étaient impliqués directement dans le conflit. La résolution d'un tel conflit nécessite une approche et une stratégie complexe que ni les organisations régionales, ni l'ONU n'ont pu définir avec clarté dès le départ. En tout état de cause, il est apparu très tôt après les premiers signes d'immobilisme de la MONUC, qu'une telle stratégie ne pouvait pas se contenter de l'action militaire d'une mission de maintien ou même d'imposition de la paix. Des pressions politiques, diplomatiques et morales de plusieurs acteurs nationaux et internationaux qui peuvent avoir une influence sur l'un ou plusieurs des belligérants sont nécessaires pour accompagner l'action des forces onusiennes.

L'étendue du mandat de la MONUC et la modicité relative de ses moyens

Si d'un côté, la multiplication des résolutions du Conseil de sécurité qui portaient souvent sur l'élargissement du mandat de la MONUC témoigne de son intérêt pour la situation de la RDC, de l'autre on peut se demander si cela n'a pas eu pour effet de déstabiliser les responsables de la Mission qui devaient s'adapter en permanence aux tâches additionnelles ainsi qu'aux réalités du terrain. En effet, face à la déconfiture totale de l'Etat congolais, le Conseil de Sécurité a été amené à étendre au fur et à mesure le champ d'action de la MONUC. Elle s'est retrouvée en train de suppléer l'Etat dans les domaines de la défense, la sécurité, la justice, les droits de l'homme, l'humanitaire, l'organisation des élections dans un vaste pays dépourvu d'infrastructures de désenclavement. Le budget annuel d'un milliard de dollars américain qui peut paraître colossal en valeur absolue, est en réalité très modeste lorsqu'il s'agit d'assurer la présence de la MONUC dans tous les domaines de la gouvernance et sur un territoire aussi vaste que celui du Congo.

Le manque d'engouement des pays membres de l'ONU à envoyer des troupes au Congo

L'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) qui avait été créée en juillet 1960 pour prévenir la guerre civile, assurer le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Congo, avait pu mobiliser un an après sa création, 19 800 militaires. En novembre 2000, soit un an après sa création, la MONUC, agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, n'avait réussi à mobiliser que 224 observateurs militaires non armés sur 500 prévus et aucun militaire armé sur 5 037 prévus. Les premiers militaires armés de la MONUC sont arrivés en juin 2001 et il a fallu attendre mi-2003 pour que le quota de 5000 soldats soit franchi. Ce manque flagrant d'empressement des pays membres de l'ONU à envoyer des troupes peut s'expliquer par la saturation et par la crainte de l'embourbement.

Au début des années 2000 l'ONU est engagée dans plus de 15 missions de maintien de la paix à travers le monde. On peut alors comprendre que la capacité des pays membres à fournir des troupes de maintien de la paix est limitée face à une demande croissante. Mais la complexité de la crise congolaise en 1998 telle qu'elle a été décrite plus haut, et l'ambiguïté de la stratégie militaire et politique mise en œuvre pour la juguler ont fait craindre à de nombreux pays fournisseurs de troupe d'exposer leurs soldats sur un théâtre d'opération aux contours non maîtrisés. En juin 2002, le Secrétaire général de l'ONU faisait le constat amer suivant : « la persistance de troubles dans la partie orientale du Congo, conjuguée au fait que le dialogue intercongolais n'a pas encore débouché sur un accord global et qu'il est difficile de trouver un pays qui puisse mettre à la disposition de la MONUC un contingent lui permettant d'établir une présence militaire effective dans l'Est, explique que les perspectives d'un désarmement, d'une démobilisation et d'un rapatriement rapides des groupes armés sont limitées³² ». Il faut enfin souligner que les exigences légitimes de l'ONU en terme de compétences et d'équipements des troupes, a amené à refouler ou à tempérer certaines propositions tel que l'atteste cette autre déclaration du SG en juin 2000 : « le déploiement est également retardé par les difficultés auxquelles se heurtent les pays fournisseurs des bataillons et d'autres unités. Un grand nombre de contingents manquent d'équipements essentiels sans lesquels il serait irrationnel de les déployer³³ ».

Un système de collecte d'information handicapé par la langue

³² in Rapport S/2002/621 du 05-06-2002

³³ in Rapport S/2000/566 du 12-06-2000

La qualité du renseignement est une donnée fondamentale pour la réussite de toute opération militaire en général et des opérations de maintien de la paix en particulier. La surveillance du cessez-le-feu, du respect de l'embargo et surtout la capacité de détecter les crises qui couvent et qui peuvent dégénérer en conflit armé en vue de prendre les mesures préventives sont fondées sur la collecte d'informations fiables. Ne disposant pas d'équipement sophistiqué de détection de situations, positions et mouvements, la MONUC utilise les équipes d'observateurs militaires (Milobs) comme principal instrument de collecte d'informations et de renseignement. Ces équipes font appel essentiellement à l'observation visuelle et aux informations verbales recueillies auprès des populations locales. La faiblesse de ce système qui a fortement amoindri la capacité anticipatrice de la MONUC provient en grande partie d'un handicap linguistique au plan interne et au plan externe.

Au plan interne, la composition multinationale des équipes de Milobs, qui permet un brassage des cultures cher au système des nations Unies, ne favorise pas la communication interne nécessaire à la cohésion et à l'efficacité. L'anglais qui est supposé être la langue commune de tous est en réalité loin d'être maîtrisé par tous.

Au plan externe, le choix de l'anglais comme langue de travail des Milobs et le recrutement conséquent d'une majorité de supposés anglophones, alors que la langue officielle du Congo est le français, limite les capacités de communication avec les populations locales.

Ce double handicap linguistique amène de nombreuses équipes de Milobs à produire des rapports journaliers d'une pauvreté déconcertante en terme d'informations et de renseignements pertinents.

Il a été reconnu qu'outre la puissante de feu dont disposaient les troupes françaises de l'Opération Artémis, l'un de leurs atouts majeurs par rapport au contingent du Bangladesh qui se trouvait dans la zone de Bunia, a été leur capacité à communiquer directement avec les populations locales en français sans avoir besoin de passer par de nombreux interprètes.

Des acteurs de la crise attendant beaucoup de la MONUC mais peu coopératifs avec elle

Au début de son mandat, la MONUC a été freinée dans le déploiement de ses unités du fait de l'absence d'une franche collaboration des parties en conflit. Alors que la population de la République démocratique du Congo aspirait à la paix après la signature du cessez-le-feu, le Gouvernement et les groupes rebelles n'ont pas véritablement donné la preuve que tel était aussi leur désir. Toutes les parties, à commencer par le Gouvernement du Président Laurent Désiré Kabila, ont continuellement imposé des restrictions à la liberté de mouvement des membres de la MONUC et se sont opposées à l'envoi des équipes d'observateurs dans plusieurs localités où la preuve de leur mauvaise foi pourrait être mise en évidence. Le président L. D. Kabila accusait la MONUC d'être inactive et de ne pas protéger son pays contre l'agression étrangère tout en demandant aux Nations Unies de ne pas déployer des unités dans localités sous contrôle des troupes gouvernementales. Le Gouvernement congolais s'est également opposé à l'offre de contingents et d'unités spécialisés proposées par certains pays qui avaient pourtant l'aval des Nations Unies.

Après l'arrivée au pouvoir de Joseph Kabila et surtout après la signature de l'accord de paix de Pretoria en décembre 2002 et la mise en place du Gouvernement de transition en juin 2003, la MONUC a pu bénéficier d'une meilleure coopération des parties prenantes au processus de transition. Mais elle a continué à voir son action freinée ou fortement décriée le plus souvent à tort par certains partis politiques opposés au processus de transition et à subir des attaques souvent meurtrières des groupes armés qui évoluent en marge du processus de paix.

Ces nombreux obstacles ont fait vaciller la MONUC à certains moments, laissant de nombreux observateurs septiques quant à sa capacité à conduire à bout le processus de paix dont l'objectif primordial était de doter le Congo d'institutions républicaines issues d'élections démocratiques. L'objectif a été atteint à l'issue d'un processus électoral historique qui a dans l'ensemble évité toute escalade de violence, restaurant ainsi la crédibilité de la MONUC qui avait été sérieusement mise à mal au début de son mandat.

LES QUESTIONS EN SUSPENS DONT LA RESOLUTION PERMETTRA DE METTRE LE CONGO SUR LA VOIE D'UNE PAIX DURABLE

Le processus de paix en RDC n'est pas encore arrivé à son terme et doit encore être consolidé. La situation sécuritaire dans l'Est du pays reste très volatile. Dans la majeure partie de l'ouest, où domine l'opposition, l'État n'exerce qu'une autorité minimale. Dans la capitale Kinshasa, qui reste difficile à contrôler, le risque de troubles est permanent. En témoigne les combats violents qui ont opposé en fin mars 2007, les FARDC aux troupes de l'opposant Jean-Pierre Bemba et qui se sont soldés par la mort de près de 200 personnes. À ce jour, la situation à Kinshasa est revenue au calme, les hommes de Bemba ayant été neutralisés. Cependant, un grand nombre d'armes sont toujours en circulation dans la capitale.

La reconstruction et la consolidation de la paix devraient désormais s'appuyer sur une bonne gouvernance démocratique, administrative et économique. Or les nouvelles institutions fonctionnent à peine et demandent à être consolidées.

Face à une telle situation et partant des leçons tirées d'autres missions antérieures de maintien et de consolidation de la paix, il ne fait aucun doute que la MONUC doit poursuivre son action au Congo pendant encore quelques années. Cette action devrait être concentrée sur les trois axes majeurs suivants :

- soutenir les nouvelles institutions congolaises en vue d'encrer la bonne gouvernance dans les mœurs politiques du Congo ;
- faire face à la situation sécuritaire volatile à l'Est du pays ;
- consolider le processus de réforme des forces de défense.

Soutenir les nouvelles institutions congolaises

Comme elle le faisait vis-à-vis des autorités de transition, la MONUC doit continuer à apporter conseils et assistance au Gouvernement et aux nouvelles institutions légitimes, en vue d'un rétablissement effectif de l'État de droit et à la mise en place des instruments de gestion économique transparente des deniers publics. La MONUC devrait également contribuer à la résolution des crises politiques qui ne manqueront pas de naître du fait du tâtonnement des nouvelles institutions au sein desquelles plusieurs membres manquent d'expérience.

Faire face à la situation sécuritaire volatile à l'Est du pays

L'armée congolaise n'est pas encore en mesure de faire face seule aux milices qui sont toujours présentes dans l'est du pays. On compte environ 8 000 à 9 000 rebelles rwandais et ougandais sur le territoire congolais et peut-être 5 000 à 8 000 miliciens congolais. Ces groupes contrôlent des zones fortement peuplées dans l'Est et pourraient être en mesure de provoquer des violences de portée significative. Les opérations conjointes, menées par la MONUC et les FARDC contre ces groupes armés, ont montré que la présence militaire de la MONUC était toujours indispensable et que celle-ci ne devrait pas procéder à un démantèlement précipité de ces troupes actuelles d'environ 17 000 hommes.

Consolider le processus de réforme des forces de défense

La réforme des forces de défense vise à doter la RDC d'une armée républicaine capable de faire face à toute menace intérieure et extérieure à l'intégrité territoriale tout en restant neutre vis-à-vis du jeu politique partisan et en s'abstenant de violer les droits des citoyens. Dans cette période post conflictuelle que connaît la RDC, une telle réforme constitue un des défis majeurs, de part son importance pour la stabilité du pays mais surtout de part l'ampleur des tâches à accomplir en termes :

- d'intégration et brassage des combattants des anciennes factions belligérantes au sein de la nouvelle armée ;
- de réorganisation de l'administration et de la chaîne de commandement de l'armée ;
- de formation professionnelle des soldats ;
- d'équipement des unités avec du matériel adéquat ;
- de garantie d'un salaire décent aux soldats.

Cette réforme ne peut être mise en œuvre que dans le long terme, à travers les efforts conjugués de plusieurs partenaires techniques et financiers. La MONUC y a un rôle important à jouer, notamment en matière de formation militaire. Elle pourrait prendre en charge la formation de brigades intégrées en recourant aux troupes qui sont déjà présentes au Congo, et qui travaillent avec ces brigades sur le terrain.

Grâce à un processus électoral pacifique réussi au en République Démocratique du Congo, une étape importante a été franchie dans la restauration de la stabilité de ce pays qui est

en proie avec une crise qui perdure depuis plus de 40 ans. Mais malgré les avancées indéniables consacrées par la fin de la transition, l'instauration d'une paix stable et durable au Congo constitue toujours un défi important. La pacification complète de l'Est, la réforme de l'armée, et la consolidation des institutions démocratiques sont des objectifs primordiaux pour lesquels l'implication de la communauté internationale reste indispensable. La MONUC qui malgré des débuts difficiles a retrouvé une certaine crédibilité ces dernières années, a encore un rôle majeur à jouer en tant que principal vecteur de l'implication de la communauté internationale dans la réalisation de ces objectifs.

BIBLIOGRAPHIE

A – OUVRAGES

1. **Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du Maréchal Mobutu**, Honoré Ngbanda Nzambo Ko Atumba, édition GIDEPPE, Paris 1998
2. **Maîtriser la violence: une option stratégique**, Loup Francart avec la participation de Jean-Jacques Patry, 2^{ème} édition, ECONOMICA, Paris 2002
3. **Briser la spirale des conflits : guerre civile et politique de développement**, Banque Mondiale, NOUVEAUX HORIZONS - de boeck, Bruxelles 2005

B – RAPPORTS ET ARTICLES D'ONG ET D'EXPERTS

1. **North Kivu, into the quagmire? An Overview of the current crisis in North Kivu**, ICG Kivu Report No 1, 13 August 1998
2. **Congo at war, a briefing on the internal and external players in the Central African Conflict**, International Crisis Group (ICG), Congo Report N°2, 17 November 1998
3. **How Kabila lost his way: The performance of Laurent Désiré Kabila's government**, ICG Democratic Republic of Congo Report N° 3, 21 May 1999
4. **The agreement on cease-fire in the Democratic Republic of Congo: an analysis of the Agreement and prospects for peace**, ICG, Democratic Republic of Congo Report N° 5, 20 August 1999
5. **Scramble for the Congo: anatomy of an ugly war**, ICG, Africa Report N° 26, Nairobi/Brussels, 20 December 2000
6. **From Kabila to Kabila: prospects for peace in the Congo**, ICG, Africa Report N° 27, Nairobi/Brussels, 16 March 2001
7. **Peacekeeping in the DRC: MONUC and the road to peace**, Dr Jakkie Cilliers and Mark Malan, Training for Peace in Southern Africa project, Monograph No 66, October 2001
8. **Le dialogue intercongolais : poker menteur ou négociation politique ?** ICG, Rapport Afrique N° 37, Bruxelles/Nairobi/Kinshasa, 16 novembre 2001
9. **Disarmament in the Congo: jump-starting DDRRR to prevent further war**, ICG, Africa Report N° 38 Nairobi/Brussels, 14 December 2001
10. **La mutinerie de Goma : mai 2002**, Suliman Baldo, et Peter Bouckaert, Human Rights Watch, 2002

11. **The kivus: the forgotten crucible of the Congo**, ICG, Africa Report N°56, Nairobi/Brussels, 24 January 2003
12. **MONUC: Flawed mandate limits success**, By Clifford Bernath and Anne Edgerton, Refugees International, May 2003
13. **Les rebelles Hutu rwandais au CONGO : Pour une nouvelle approche du désarmement et de la réintégration**, ICG, Rapport Afrique N°63 Nairobi/Bruxelles 23 mai 2003
14. **MONUC in the DRC: strengthen its mandate; denounce the warmongers**, Proposals from European NGOs “Réseau Européen Congo (REC)” on the basis of a field survey, June 2003
15. **Congo Crisis: military intervention in Ituri**, ICG, Africa Report N°64, Nairobi/New York/Brussels, 13 June 2003
16. **MONUC: Mandate to Succeed**, By Clifford Bernath and Nigel Pearson, Refugees International, September 16, 2003
17. **MONUC and the Challenges of Peace Implementation in the Democratic Republic of Congo**, Report on Institute Security Studies (ISS) International Expert Workshop Pretoria, 17-19 September 2003
18. **Lessons learned from United Nations peacekeeping experiences in Sierra Leone**, Peacekeeping Best Practices Unit, Department of Peacekeeping Operations, September 2003
19. **République Démocratique du Congo : Enfants en guerre**, AMNESTY INTERNATIONAL, document public AFR 62/034/2003, septembre 2003
20. **From Protection to Empowerment: Civilians as Stakeholders in the Democratic Republic of the Congo**, Vanessa Kent and Angela McIntyre, Institute for Security Studies Paper 84, February 2004
21. **Haiti Lessons Learned**, Lama Khouri-Padova, Peacekeeping Best Practices Unit, March 2004
22. **Pulling back from the brink in the Congo**, ICG, Africa Briefing, Kinshasa/Nairobi/Brussels, 7 July 2004
23. **Maintaining momentum in the Congo: the Ituri problem**, ICG, Africa Report N°84, Nairobi/Brussels, 26 August 2004
24. **Continuing Instability in the Kivus: Testing the DRC transition to the limit**, Stephanie Wolters, Institute for Security Studies Paper 94, October 2004

25. **Back to the brink in the Congo** ICG, Africa Briefing Nairobi/Brussels, 17 December 2004
26. **Arms flows in Eastern DR Congo – a report pursuant to Security Council**, All Party Parliamentary Group on the Great Lakes Region & Genocide Prevention (APPG) , December 2004
27. **The Congo's transition is failing: crisis in the kivus**, ICG, Africa Report N°91 – 30 March 2005
28. **The Congo: solving the FDLR problem once and for all**, IGC, Africa Briefing N°25, Nairobi/Brussels, 12 May 2005
29. **MONUC : les défis d'une mission de maintien de la paix**, par Pamphile Sebahara, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Internet : www.grip.org, 19 août 2005
30. **A Congo Action Plan**, ICG, Africa Briefing N°34, 19 October 2005
31. **Deuxième guerre du Congo**, un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre, <http://fr.wikipedia.org>, 14 novembre 2005
32. **Première guerre du Congo**, un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre, <http://fr.wikipedia.org>, 16 décembre 2005
33. **Post war Defence Integration in the Democratic Republic of the Congo**, Prof Roger Kibasomba, Institute for Security Studies Occasional Paper 119, December 2005
34. **Katanga: the Congo's forgotten crisis**, ICG, Africa Report N°103, 9 January 2006
35. **Security sector reform in the Congo**, ICG Africa Report N°104 – 13, February 2006
36. **RD Congo: acquis et défis du processus électoral**, Pamphile Sebahara, les rapport du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), mars 2006
37. **Elections au Congo : faire ou défaire la paix**, Rapport Afrique N°108, Nairobi/Bruxelles, 27 avril 2006
38. **Elections and Security in Ituri: Stumbling Blocks and Opportunities for Peace in the Democratic Republic of Congo**, Africa Initiative Program (AIP) & Forum on Early Warning and Early Response (FEWER-Africa), May 2006
39. **Sortir du piège du conflit : promouvoir la bonne gouvernance au Congo**, Rapport Afrique ICG n° 114, 20 juillet 2006
40. **Congo : poursuivre l'engagement international après les élections**, ICG, briefing Afrique n° 44, Nairobi/Brussels, 09 janvier 2007

41. **Régime juridique de la MONUC**, Me Bokona Wipa Bonzaly, Assistant à la Faculté de Droit, Université de Kinshasa, Avocat à la Cour d'Appel

C – RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL AU CONSEIL DE SECURITE SUR LA SITUATION EN RDC ET LES ACTIVITES DE LA MONUC

S/1999/790 du 15 juillet 1999, S/1999/1166 du 01 novembre 1999, S/2000/30 du 17 janvier 2000, S/2000/330 du 18 avril 2000, S/2000/556 du 12 juin 2000, S/2000/888 du 21 septembre 2000, S/2000/1156 du 06 décembre 2000, S/2001/128 du 12 février 2001, S/2001/373 du 17 avril 2001, S/2001/572 du 08 juin 2001, S/2001/970 du 16 octobre 2001, S/2002/169 du 15 février 2002, S/2002/621 du 05 juin 2002, S/2002/1005 du 10 septembre 2002, S/2002/1180 du 18 octobre 2002, S/2003/211 du 21 février 2003, S/2003/566 du 27 avril 2003, S/2003/1098 du 17 novembre 2003, S/2004/251 du 25 mars 2004, S/2004/650 du 16 août 2004, S/2004/1034 du 31 décembre 2004, S/2005/167 du 15 mars 2005, S/2005/320 du 26 mai 2005, S/2005/506 du 02 août 2005, S/2005/603 du 26 septembre 2005, S/2005/832 du 28 décembre 2005, S/2006/28 du 19 janvier 2006, S/2006/389 du 13 juin 2006, S/2006/390 du 13 juin 2006, S/2006/759 du 21 septembre 2006 ; **Interim report of the Special Reporter on the situation of human rights in the Democratic Republic of the Congo: A/58/534**, 24 October 2003 ; **Accord de cessez-le-feu de Lusaka** : S/1999/815 ;

D – RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE

S/RES/1234 du 09 avril 1999, S/RES/1258 du 06 août 1999, S/RES/1279 du 30 novembre 1999, S/RES/1291 du 24 février 2000, S/RES/1355 du 15 juin 2001, S/RES/1445 du 04 décembre 2002, S/RES/1493 du 28 juillet 2003, S/RES/1565 du 01 octobre 2004, S/RES/1592 du 30 mars 2005, S/RES/1596 du 18 avril 2005, S/RES/1621 du 06 septembre 2005, S/RES/1635 du 28 octobre 2005.

E – PRINCIPAUX SITES WEB CONSULTES

<http://www.un.org> ; <http://www.monuc.org> ; <http://www.crisisgroup.org>

ANNEXE

**REPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES FAITS À METTRE AU COMPTE DES
SUCCES ET DES ECHECS DU PROCESSUS DE PAIX EN RDC, EN RAPPORT
AVEC LE MANDAT DE LA MONUC.**

**(Extraits des rapports du Secrétaire Général de l'ONU au Conseil de Sécurité sur la
situation en RDC.)**

- **SURVEILLER L'APPLICATION DE L'ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU ET VERIFIER LE DESENGAGEMENT ET LE REDEPLOIEMENT DES FORCES DES PARTIES.**

- **UTILISER TOUS LES MOYENS NECESSAIRES, POUR DISSUADER TOUTE TENTATIVE DE RECOURS A LA FORCE QUI MENACERAIT LE PROCESSUS POLITIQUE DE TRANSITION, DE LA PART DE TOUT GROUPE ARME, ETRANGER OU CONGOLAIS.**
- **APPUYER LES OPERATIONS DE DESARMEMENT DES COMBATTANTS ETRANGERS CONDUITES PAR LES FORCES ARMEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

SUCCES	ECHECS
<u>10 Juillet 1999</u> : Accord de cessez-le-feu de Lusaka <u>30 novembre 1999</u> : création de la MONUC <u>24 février 2000</u> : résolution 1291 du Conseil de Sécurité consacrant le démarrage officiel du mandat de la MONUC <u>Mai 2000</u> : signature d'un accord de démilitarisation de Kisangani. <u>Fin juin 2000</u> : retrait de la RDC de 5 bataillons de l'armée ougandaise et de 1000 soldats de l'armée rwandaise. <u>Juillet 2000</u> : retrait des forces ougandaises et rwandaises à une distance d'environ 100 km de Kisangani. <u>Novembre - décembre 2000</u> : respect du cessez-le-feu dans la plupart des régions de la RDC, sauf dans les provinces de l'Equateur et du Katanga. <u>28 février 2001</u> : début du retrait, sous le contrôle des observateurs militaires de la MONUC, de 300 soldats de	<u>Février 2000</u> : offensive du Gouvernement à Mbandaka contre les troupes du MLC. <u>Février 2000</u> : combats entre communautés Lendu et Hema dans la Province Orientale. <u>Mars 2000</u> : offensive du RCD appuyée par l'armée patriotique rwandaise (APR) au Kasai. <u>Mars 2000</u> : offensive des FAC contre le MLC le long du fleuve Oubangui. <u>Mars - juin 2000</u> : attaques répétées des habitants des hauts plateaux dans les Kivus par les Maï-Maï, les Interahamwes, les rebelles burundais entraînant le déplacement de plus de 35 000 personnes. <u>Mai - juin 2000</u> : combats à Kisangani (Province Orientale) entre l'APR du Rwanda et l'UPDF d'Ouganda entraînant au moins 760 morts civils, plus de 1600 blessés, environ 65 000 personnes déplacées ; 4000 maisons endommagées, plus de 60 écoles et autres bâtiments administratifs détruits. <u>Juillet 2000</u> : intenses combats entre les FAC et le MLC dans la province de l'Equateur. <u>Octobre 2000</u> : Offensive des FAC à l'arme lourde appuyée par l'aviation dans le nord-est du Katanga contre le RCD. <u>Décembre 2000</u> : violents combats dans le secteur de Pweto (province du Katanga) provoqués par un assaut des FAC contre le RCD. <u>Décembre 2000-janvier 2001</u> : violents combats entre le MLC et les FAC dans le nord de la Province de l'Equateur. <u>Janvier 2001</u> : massacre de la population Lendu par des milices Hema à Bunia (Province Orientale) faisant au moins

SUCCEs	ECHECS
l'APR (Rwanda) de leur position aux alentours de Pweto <u>Début mars 2001</u> : rapatriement de 3 bataillons de l'armée burundaise <u>Mars 2001</u> : rapatriement sous surveillance des observateurs militaires de plus de 1400 soldats de l'UPDF (Ouganda) <u>Mars 2001</u> : retrait des forces du RCD et de l'APR des zones de combats de Pweto, Ikela, Kananga, Kabinda et Kabalo (nord Katanga et Kasai) <u>Mars - avril 2001</u> : retrait des FAC et alliés ainsi que des troupes du FLC des zones de combat de Mokolo et le long du fleuve Oubangui (Province de l'Equateur) <u>Avril 2001</u> : retrait de 200 militaires Zimbabwéens des zones de combat autour de Mbandaka <u>Du 23 mai au 1^{er} juin 2001</u> : retrait des troupes de l'UPDF et de leur matériel des localités d'Isiro, Gemina et Dongo <u>Juillet – décembre 2001</u> : retrait de 6655 soldats ougandais de la RDC. <u>Octobre 2001</u> : 95 des 96 nouvelles positions de retrait et de redéploiement, conformément à l'accord de Lusaka sont respectées et ont été visitées par la MONUC.	200 civils tués, majoritairement des femmes et des enfants. <u>Juillet – octobre 2001</u> : affrontements quasi quotidiens dans les Kivus et sur le lac Tanganyika et à Fizi entre les rebelles burundais et le RCD/APR. <u>Début septembre 2001</u> : prise de la ville de Fizi (sud Kivu) par des groupes armés. <u>29 septembre 2001</u> : attaque de Kindu (province du Maniema) par des milices Maï-Maï contrôlé par le RCD faisant plusieurs victimes parmi les combattants et les civils. <u>Jusqu'en octobre 2001</u> : le RCD continue à s'opposer à la démilitarisation de Kisangani et y maintien des forces en dépit de l'accord de mai 2000. <u>29 décembre 2001</u> : massacre de 29 civils à Kindu suite à une attaque des positions du RCD par des Maï-Maï. <u>Février 2002</u> : suite à la dissolution du FLC (fruit de la fusion entre le MLC et le RCD-K/ML, on note une recrudescence des affrontements entre les factions rebelles opérant dans le nord-est du pays. <u>Mi-mai 2002</u> : la ville de Kisangani a été le théâtre d'une nouvelle flambée de violence qui a fait au mois 100 morts et disparus suite à mutinerie de soldats dissidents du RCD-Goma. <u>Mi-mai 2002</u> : manifestation hostile de la population de Kinshasa devant le Quartier Général de la MONUC,

SUCCES	ECHECS
<u>30 juillet 2002</u> : Accord de paix sur le retrait des troupes rwandaises de la RDC et le démantèlement des ex-forces armées rwandaises (ex-FAR) et des Interahamwe. <u>06 septembre 2002</u> : Accord sur le retrait des troupes ougandaises de la RDC. <u>Octobre 2002</u> : la MONUC a observé le retrait de : - 2 287 militaires Ougandais ; - 3 477 militaires Zimbabwéens ; - 700 militaires Burundais ; - 20 941 militaires Rwandais. <u>31 décembre 2002</u> : Accord de cessez-le-feu de Gbadolite entre le MLC, le RCD-N et le RCD-K/ML, les engageant à arrêter les combats dans le périmètre Isiro-Bafwasende-Beni-Watsa, et à accepter la venue d'observateurs de l'ONU dans cette zone. <u>Avril – mai 2003</u> : retrait des troupes de UPDF de l'Ituri.	demandant à l'ONU de faire preuve de plus de fermeté à l'égard du RCD-Goma et de faire protéger la population civile. <u>Juin 2002</u> : poursuite et exacerbation de la tension dans la province de l'Ituri, notamment à Bunia entre les ethnies Hema et Lindu. <u>10 juillet 2002</u> : à la suite de violent combats entre l'Union des Patriotes Congolais (UPC) et le RCD-ML, le Gouverneur et les autorités issues du RCD-ML ont fui, laissant la ville de Bunia entre les mains de la milice. <u>19 septembre 2002</u> : reprise de la violence dans la ville de Kindu (Maniema) où le RCD-Goma et les Maï-Maï se sont affrontés. <u>Octobre – décembre 2002</u> : combats dans le périmètre Isiro-Bafwasende-Beni-Watsa entre trois groupes rebelles supportés par l'Ouganda, le MLC, le RCD-N et RCD-K/ML. <u>Novembre 2002</u> : affrontements violents à Ankoro entre les FAC et les Maï Maï au cours desquels 48 civils auraient été tués et quelque 4000 logements incendiés. <u>Du 17 janvier au 06 mars 2003</u> : l'Union des patriotes congolais (UPC) a lancé de vastes opérations militaires en Ituri : environ 330 civils ont été tués dans la localité de Bogoro, qui a été complètement détruite, et 160 autres personnes seraient mortes à Mandro. Vingt fosses communes ont été identifiées par la MONUC. <u>Février – mai 2003</u> : plusieurs offensives du RCD-Goma dans les Kivus et le Maniema contre le RCD-K/ML et les Maï Maï. <u>06 mars 2003</u> : les forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF) ont repris la ville de Bunia qui avait été sous le contrôle de l'UPC depuis août 2002. <u>Mai – juillet 2003</u> : quelque 420 civils ont été tués à Bunia lors de combats entre les milices Lendu et Hema depuis le départ des troupes ougandaises en mai 2003. <u>Juin 2003</u> : offensive militaire conduisant à la prise de contrôle de Lubero par l'Armée Nationale Congolaise

SUCCEs	ECHECS
<u>Juin 2003</u> : signature de l'accord de cessez-le-feu de Bujumbura le 19 juin par l'ex-Gouvernement de la RDC, le RCD-K/ML et le RCD-Goma, aboutissant au retrait des Forces armées congolaises (FAC) et de l'ANC de la zone du RCD-K/ML. (Lubero et Kanya Bayonga). <u>Mi-août 2003</u> : déploiement d'une brigade de 4800 hommes de la MONUC en Ituri, en remplacement de la Force multinationale de l'opération Artémis. <u>Mars 2004</u> : les combats intensifs ont pratiquement cessé dans l'est de la RDC, seuls quelques accrochages sporadiques sont signalés dans les Kivu. <u>Mai 2004</u> : le 14 mai, signature par les chefs des groupes armés opérant en Ituri ont signé un acte d'engagement à l'égard du processus de transition et du programme de désarmement et de réinsertion communautaire.	(ANC) <u>Janvier 2004</u> : dans le village de Gobu, au bord du lac Albert, une milice Lendu, proche de l'UPC-L a tiré sur des bateaux se dirigeant vers le sud, faisant au moins 30 morts et 200 personnes disparues sur les 250 personnes qui se trouvaient à bord de ces embarcations. <u>Janvier – février 2004</u> : dans le région de l'Ituri, la MONUC a fait l'objet d'une vingtaine d'attaques des milices et groupes armés, dirigés notamment contre ses appareils et patrouilles, à Kasenye le 16 janvier et près de d'Iga Barrière les 19 et 20 janvier. A Bunia, du personnel à la fois civil et militaire de la Mission a fait l'objet de menace de mort et, le 12 février, un observateur militaire a été tué lors d'une embuscade tendue par l'UPC-L contre un convoi de la MONUC sur la route de Bunia. <u>Mai – juin 2004</u> : les forces de Nkunda et Mutebutsi ex-officier dissident du RCD-Goma, ont pris la ville de Bukavu avec pour conséquence des exactions et un pillage généralisé. <u>Septembre 2004</u> : 300 hommes en armes, probablement des membres des FRPI, ont attaqué le village de Lengabu, où ils ont tué 14 civils et mis le feu à plus de 90 habitations. <u>Septembre – décembre 2004</u> : la Brigade de l'Ituri de la MONUC a été à 40 reprises, en divers endroits, la cible des milices armées qui ont tiré directement sur elle. <u>Octobre 2004</u> : Les 13 et 14 octobre, des hommes armés, membres du « Mouvement révolutionnaire pour la libération du Katanga », ont brièvement occupé la ville de Kilwa, à 50 kilomètres de la frontière zambienne, dans le but déclaré d'obtenir « l'indépendance du Katanga ». Le 15 octobre, les FARDC ont repris la ville après aveuglement

SUCCEs	ECHECS
<u>Décembre 2004 – mars 2005</u> : 3 856 combattants (y compris 2 210 enfants associés aux groupes armés) ont été désarmés et 1 197 armes récupérées. <u>Février 2005</u> : la MONUC a effectué une opération de bouclage et de perquisition à Ariwara et désarmé 116 soldats des FAPC, collectant quelque 118 armes et munitions. Également le 24 février, la Mission a arrêté 30 miliciens du FNI et confisqué des armes dans le village de Datule (à une vingtaine de kilomètres de Tchomia et 8 kilomètres de Kafé). <u>Juin 2005</u> : 15 607 combattants appartenant à diverses milices, dont 4 395 enfants (parmi lesquels 840 filles) ont été désarmés et 6 200 armes ont été collectées. <u>Juillet 2005</u> : les forces de la MONUC et les FARDC ont détruit six camps des FDLR qui avaient été abandonnés par leurs occupants, après avoir adressé plusieurs sommations aux combattants pour qu'ils quittent les lieux <u>Août – septembre 2005</u> : Les opérations communes des FARDC et de la MONUC ont abouti à l'appréhension de certains membres des milices et à la saisie d'armes et de munitions illégales et ont aidé à limiter la marge de manoeuvre opérationnelle des milices. Et à découragé le transport illicite, par-delà la frontière, d'armes à travers le lac Albert. <u>Octobre 2005</u> : les FARDC ont déclaré le Parc national des Virunga (Kivus) zone sans armes et ont, avec l'appui de la	tué plus de 70 personnes. <u>Novembre – décembre 2004</u> : les tensions entre factions politiques et militaires se sont dangereusement avivées dans les Kivu. Des affrontements réguliers entre les Maï Maï et l'ex-RCD-Goma, ainsi qu'entre les FDLR et l'ex-RCD-Goma, ont été signalés, en particulier à Masisi, Walikale, Gungu et Rutshuru et dans les environs. Les conditions de sécurité se sont nettement détériorées à la frontière entre le Rwanda et les Kivu, le Rwanda faisant état d'attaques des FDLR et la République démocratique du Congo affirmant que des troupes rwandaises étaient présentes sur son territoire. <u>Décembre 2004 – mars 2005</u> : intensification des opérations militaires par divers groupes armés, notamment dans le secteur de Tchomia et Kasenyi, liée aux efforts faits par les Forces armées du peuple congolais (FAPC) et par l'Union des patriotes congolais/faction de Thomas Lubanga (UPC/L) dans les territoires d'Aru et de Mahagi pour maintenir un accès continu aux recettes douanières. Le 22 février, l'UPC a attaqué des membres des forces de maintien de la paix de la MONUC à Nizi, blessant deux Pakistanais; le 25 février, neuf Bangladais ont été tués lors d'une embuscade habilement préparée et coordonnée à Kafé (à 80 km au nord de Bunia, sur le lac Albert) <u>Juillet 2005</u> : Dans la nuit du 9 juillet 2005, un groupe comprenant, selon certaines sources, une trentaine de Rwandais bien armés a attaqué le village de Kabingu, à 60 kilomètres environ de Bukavu (province du Sud-Kivu). Plus de 50 civils ont été tués au cours de cette attaque. <u>Juillet - septembre 2005</u> : les tensions demeurent vives, en particulier dans le nord-est du Katanga, où plusieurs accrochages ont eu lieu entre des unités des forces régulières (les FARDC) et les groupes maï maï. <u>Septembre – décembre 2005</u> : dans le nord et le centre du Katanga, des Maï Maï auraient tué un prêtre catholique, pillé des villages et commis des violations des droits de l'homme dans les zones de Moba, Manono et Kabala, ce qui aurait entraîné le déplacement de quelque 2 000

SUCCEs	ECHECS
<u>Mi-mai 2000</u> : la MONUC a pris des mesures pour obtenir la libération d'une équipe du haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) qui étaient détenue à Mbandaka (province de l'Equateur) par les soldats des Forces armées congolaises. <u>Juin - septembre 2000</u> : la MONUC a offert des avions et des véhicules pour les secours d'urgence : au total 342 tonnes de secours alimentaires et autres ont été transportés à Kisangani venant de Kinshasa et de Goma. <u>Juillet - septembre 2000</u> : appui de la MONUC à la campagne de vaccination à l'échelle nationale contre la poliomyélite lancée par l'OMS, l'UNICEF.	<u>Janvier - avril 2000</u> : les combats dans les Kivu (nord et sud) rendent inaccessible cette zone à la communauté des organismes de secours alors que près de 550 000 personnes déplacées s'y trouvent piégées par la guerre <u>Mars 2000</u> : les conditions d'insécurité n'ont pas permis au Haut commissariat pour les réfugiés de faire une évaluation des besoins de près de 1200 banyamulenge déplacés piégés à Uvira (sud Kivu) par les combats. <u>Mars - avril 2000</u> : à la suite d'une série d'incidents menaçants, les organismes de secours ont été forcés de restreindre leurs activités ou de se retirer complètement de la province de l'Ituri. <u>Mai 2000</u> : le Comité International de la Croix Rouge (CICR) et Médecins sans frontières (MSF) ont été obligés pour des raisons sécuritaires d'interrompre pendant trois semaines leurs activités auprès des centres nutritionnels de Kisangani (Province Orientale). <u>Mai 2000</u> : restriction de l'usage de l'Oubangui et du Congo pour la livraison des secours dans la province de l'Equateur à cause des combats entre les Forces du MLC et les Forces gouvernementales ; les combats entravent les efforts visant à briser la poussée de choléra à Mbandaka. <u>Juin 2000</u> : 1,3 millions de personnes déplacées ; 16 millions de personnes dans un besoin alimentaire critique dont 5 millions totalement ou partiellement coupées des sources d'approvisionnement et de secours des organisations humanitaires du fait de l'insécurité causée par les combats. <u>Juin 2000</u> : A Kisangani, un agent de Médecins Sans Frontières tué et trois membres du personnel des Nations Unies blessés. <u>9 juillet 2000</u> : un agent humanitaire tué à Uvira (Kivu). <u>Novembre 2000</u> : 2 millions de personnes déplacées dont moins de la moitié reçoivent des secours humanitaires du fait de l'insécurité. <u>27 mars 2001</u> : à 200 km au sud-ouest de Kinshasa, un

SUCCES	ECHECS
<u>22 mai 2001</u> : réouverture du fleuve Congo à la navigation, notamment afin d'améliorer l'accès de l'aide humanitaire aux communautés nécessiteuses. <u>31 juillet au 31 août</u> : opération « bateau de la paix » organisée par la MONUC et financée par des donateurs, transportant de Kinshasa à Mongalu (province de l'équateur) 600 tonnes de fournitures médicales et fournitures de secours et ramenant 900 tonnes de maïs pour être distribuées à Kinshasa. <u>Janvier – février 2002</u> : suite à l'éruption du volcan Nyiragongo à 10 Km de Goma le 17 janvier 2002, qui a détruit les habitations de près de 80 000 personnes, la MONUC a grandement contribué à atténuer les effets de cette tragédie en assurant le transport de plus de 30 tonnes d'aide humanitaire à Goma. <u>Avril – mai 2002</u> : organisation, sous l'égide et la protection de la MONUC, d'un convoi de six bateaux humanitaires sur le fleuve Congo, transportant et distribuant 1700 tonnes de denrées et autres produits humanitaires aux populations nécessiteuses. <u>Juin 2002</u> : la présence et les activités de la MONUC ont une incidence positive sur la situation humanitaire de plus en plus visible dans de nombreuses régions du Congo. Les populations déplacées de ces régions ont pu regagner leurs foyers et les agriculteurs ont pu recommencer à planter. En outre la MONUC apporte un soutien logistique aux humanitaires notamment grâce à ses avions et hélicoptères. <u>De juin à septembre 2002</u> : la MONUC a transporté plus de	fonctionnaire local du HCR a été tué par balle par des hommes armés qui ont volé son véhicule. <u>Mars 2001</u> : au sud Kivu la présence des groupes armés a contraint les organisations internationales et les ONG à suspendre un grand nombre de leurs opérations <u>26 avril 2001</u> : six (6) employés du CICR ont été exécutés par balles et à l'arme blanche au nord de la ville de Bunia ; tous les organismes des Nations Unies ont suspendu leurs activités dans la région. <u>Septembre 2001</u> : enlèvement d'un secouriste dans les plaines du Ruzizi au sud Kivu. <u>Octobre 2001</u> : les organismes d'aide humanitaire n'ont accès qu'à moins de la moitié des 2 millions de personnes déplacées, en raison des problèmes de sécurité, notamment en Ituri et au Sud Kivu. <u>Février 2002</u> : les organisations humanitaires ont dû suspendre leurs activités dans certaines zones du nord et sud Kivu, du Maniema et du nord Katanga en raison de l'insécurité qui règne dans ces zones. Dans la province de l'Ituri, les organisations ont été contraintes par la menace et le harcèlement à limiter leurs mouvements à la ville de Bunia. <u>Mars – avril 2002</u> : les équipes humanitaires internationales ont dû être évacuées sept fois des Kivus et du Katanga. Par conséquent, les mesures qui s'imposaient pour juguler l'épidémie de choléra qui s'est déclenchée dans le nord du Katanga n'ont pu être prises. Aussi, durant le premier trimestre de 2002, plus de 8579 cas et 579 décès ont été dénombrés.

SUCCES	ECHECS
95 tonnes de fournitures humanitaires. Elle a également apporté son appui à la campagne nationale de vaccination contre la polio, au cours de laquelle on a enregistré un taux de couverture vaccinale compris entre 85 et 90%. <u>20 juillet 2002</u> : reprise de la navigation à des fins commerciales sur le fleuve Congo après 4 ans d'interruption. 12 péniches sont parties de Kinshasa pour Lisala et Bumba (au nord de l'équateur). <u>Décembre 2002 – février 2003</u> : les spécialistes des affaires humanitaires de la MONUC ont effectué 25 missions d'évaluation conjointes avec des partenaires, et la MONUC a transporté un millier de passagers qui ne faisaient pas partie de la Mission et 30 tonnes de fournitures, pour des raisons humanitaires. <u>Juillet - octobre 2003</u> : en Ituri, la MONUC a fourni des	<u>Février 2003</u> : la situation dans la région de l'Ituri a continué à être caractérisée par une insécurité généralisée, des déplacements massifs de population et un accès humanitaire fortement limité. Les organisations humanitaires n'ont accès qu'à environ 20% de la population. <u>Avril 2003</u> : À la suite des violents combats qui ont éclaté à Bukavu (sud Kivu) le 6 avril entre le RCD-Goma et son ancien allié le groupe Maï Maï le groupe Mudundu 40, certains organismes humanitaires ont été contraints d'évacuer leur personnel non essentiel et de suspendre toutes les activités. <u>Mai 2003</u> : le climat d'insécurité qui règne a bloqué l'accès des organismes humanitaires à de vastes secteurs de la région de l'Ituri, ce qui empêche effectivement d'apporter de l'aide aux près de 600 000 personnes déplacées et dispersées dans la région. <u>Mai 2003</u> : les observateurs militaires de la MONUC qui avaient été déployés dans cinq localités de l'Ituri, ont été évacués à Bunia. Au cours de ce processus, deux observateurs qui se trouvaient Mongbwalu ont été portés disparus le 13 mai. Leurs corps ont été retrouvés le 18 mai. <u>Fin juillet 2003</u> : un hydraulicien employé par une ONG britannique a été assassiné dans le sud Kivu avec 10 civils

SUCCEs	ECHECS
escortes et un soutien logistique aux agents humanitaires cherchant à apporter une aide en dehors de Bunia. <u>Novembre 2003 – mars 2004</u> : La MONUC a aidé les agents humanitaires à accéder aux populations vulnérables dans l'Ituri, dans les Kivu, le Maniema et le Katanga. Elle a notamment fourni une protection militaire pour l'acheminement d'importantes fournitures humanitaires à Tubimbi (Sud – Kivu) secteur qui étaient largement inaccessibles aux agents humanitaires depuis le début du conflit. <u>Décembre 2004</u> : Une zone de sécurité de 10 kilomètres a été établie par la MONUC sur l'axe Kirumba-Mighobwe, pour protéger les civils et assurer l'accès humanitaire, a permis d'effectuer des opérations d'aide limitées et accéléré le retour progressif de près de 150 000 personnes déplacées. <u>Décembre 2004 - mars 2005</u> : Grâce aux conditions sécuritaires favorables créées par la MONUC, les organismes des Nations Unies et les ONG ont fourni une assistance d'urgence à plus de 50 000 civils récemment déplacés dans la région de Tchomia en Ituri, et les médecins militaires de la MONUC ont traité plus de 1 000 personnes déplacées qui avaient été blessées. Dans le Sud-Kivu, le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et la MONUC ont fourni une assistance à quelque 4 000 familles sinistrées à la suite des inondations des dernières semaines. Dans le Nord-Kivu, la MONUC a accru ses patrouilles militaires le long de l'axe Kanyabayonga-Kirumba dans le territoire de Lubero, encourageant ainsi les civils qui s'étaient enfuis de la région en décembre à regagner leurs foyers et autorisant les agents des organismes d'aide humanitaire et des organismes de secours à venir en aide aux groupes vulnérables dans la région en question. <u>Mai – juillet 2005</u> : Suite à l'arrivée de troupes de la MONUC dans les Kivu, 1 100 déplacés ont regagné leurs foyers. Le Programme alimentaire mondial continue de fournir des denrées alimentaires à quelque 50 000	congolais qui travaillaient avec lui. Lors d'un autre incident, 12 agents de vaccination participant aux journées nationales de vaccination ont été enlevés et tenue en captivité pendant plusieurs jours. <u>Juin 2004</u> : Suite à la prise de Bukavu par les troupes dissidentes du RCD-GOMA et au fait que la MONUC n'a pas pu empêcher cette prise, de violentes manifestations ont été organisées contre la MONUC et les organismes des Nations Unies à Kinshasa, Lubumbashi, Kalemie, Mbandaka, Kisangani, Beni et Kindu, provoquant des destructions de matériels et de biens d'une valeur de plus d'un million de dollars. Les locaux des organismes humanitaires des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ont également été pillés et endommagés avec pour conséquence une suspension des programmes dans les domaines de la sécurité alimentaire, des soins de santé, de l'eau et de l'éducation pour environ 3,3 millions de personnes dans l'est de la République démocratique du Congo. Le personnel des Nations Unies a été harcelé et attaqué physiquement, et leurs résidences privées ont été pillées. Le personnel non essentiel, les personnes à charge et les travailleurs humanitaires ont été temporairement déplacés, et les observateurs militaires non armés ont été transférés dans des zones sûres. Toutefois, l'un d'entre eux a été tué par les forces de Nkunda lors de l'évacuation de Kalehe.

SUCCEs	ECHECS
personnes déplacées ou revenues dans leurs foyers, dans le territoire de Walungu. Des escortes militaires continuent de faciliter l'évaluation des besoins humanitaires et la livraison des denrées alimentaires aux populations vulnérables du Nord-Kivu <u>Août – septembre 2005</u> : les organisations non gouvernementales ont facilité le retour de plus de 3 000 familles dans des zones du territoire de Djugu et, en juillet et août, le retour de plus de 1 000 familles en Ituri à partir de l'axe Beni-Erengeti. A cet effet, La MONUC a contribué à la préparation des zones de retour et a fourni un soutien logistique au HCR. <u>Septembre – décembre 2005</u> : dans l'Ituri et dans certaines parties du Sud-Kivu, les déplacés et réfugiés reviennent en nombres encourageants et l'accès aux groupes vulnérables est devenu plus aisé dans les zones clefs, les conditions de sécurité s'étant améliorées. La MONUC a continué d'appuyer les activités des organismes humanitaires partout dans le pays en facilitant la livraison de l'aide indispensable dans les zones inaccessibles et en assurant la sécurité. <u>Juin - Septembre 2006</u> : la démobilisation de 500 éléments maï-maï dans la région de Mitwaba (Katanga) et le déploiement de la 63^e Brigade des FARDC a permis aux 160 000 personnes déplacées qui avaient fui les hostilités entre les FARDC et les Maï Maï, de rentrer chez elles. La MONUC a contribué à l'acheminement de 62 tonnes de fournitures non humanitaires, dont des vivres et des médicaments, du matériel médical et d'autres produits non alimentaires à l'intention des déplacés de Bukiringi (à 60 km au sud de Bunia), ainsi que de 20 000 personnes déplacées à Mitwaba, au Katanga, et de divers groupes de rapatriés dans les Kivus.	<u>Décembre 2005</u> : Au sud Kivu, à la suite de l'intensification des opérations des FARDC contre les FDLR au Sud-Kivu en décembre 2005 et de la recrudescence des tensions ethniques, la présence humanitaire au Sud-Kivu a diminué dans des proportions alarmantes et plusieurs ONG se sont retirées. <u>Janvier – août 2006</u> : le nombre de personnes nouvellement déplacées a augmenté de façon spectaculaire au cours des huit premiers mois de 2006. La plupart des 45 000 déplacés du camp de Geti dans le territoire du sud-Irumu (Ituri) ont refusé de regagner leurs foyers à cause de l'insécurité.

• **VEILLER AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, EN PRETANT UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX GROUPES VULNERABLES, COMPRIS LES FEMMES ET LES ENFANTS**

SUCCEs	ECHECS
<u>Février - Avril 2000</u> : libération de plus de 250 prisonniers politiques et prisonniers de guerre par le Gouvernement. <u>9 juin 2000</u> : signature d'un décret présidentiel interdisant le recrutement des enfants de moins de 18 ans dans les Forces Armées. <u>Juin 2000</u> : libération de prisonniers de guerre : 131 rwandais, 19 namibiens et 35 zimbabwéens. <u>Mars 2001</u> : Le Président Joseph Kabila ordonne par décret la fermeture de tous les centres de détention non judiciaires. <u>Avril 2001</u> : Le RCD accepte la démobilisation et la réinsertion de 667 enfants soldats qui se trouvaient parmi ses troupes. <u>Mai - juin 2001</u> : le Gouvernement a abrogé le décret n° 194 qui limitait les activités des partis politiques, libéré plus de 700 prisonniers politiques et de journalistes et a autorisé la réouverture du bureau de l'Association Africaine de défense des droits de l'homme, qui avait été fermé en 1998. <u>Septembre 2001</u> : la MONUC en collaboration avec l'UNICEF et SOS Grands Lacs ont organisé une opération de rapatriement d'enfants soldats démobilisés en Ouganda et remis à leurs familles en Ituri.	<u>Fin 1999-début 2000</u> : Exacerbation de la situation tragique des droits de l'homme aussi bien dans les zones contrôlées par les rebelles que dans celles contrôlées par le Gouvernement : menaces, exécutions sommaires, arrestations arbitraires, exécution de 19 personnes condamnées par la Cour d'ordre militaires, enterrement de 15 femmes vivantes par les rebelles à mwenga dans le sud Kivu, massacre de 23 femmes et 3 enfants près de Kalima au Nord Kivu, etc. Les unités de combats de premières lignes comportent une forte proportion (40 à 50%) d'enfants de 12 à 16 ans. <u>Août - septembre 2000</u> : déportation en Ouganda pour entraînement militaire d'enfants congolais recrutés dans les régions de Bunia, Beni et Butembo (Nord Kivu et Province Orientale). <u>Janvier 2001</u> : recrutement et entraînement dans le camp de Mushahi (Kivu) de plus de 3000 jeunes de moins de 18 ans ; 15 à 30% des combattants nouvellement recrutés dans les forces armées et dans divers groupes belligérants sont des enfants de moins de 18 ans. <u>Janvier 2001</u> : 10 nationaux libanais enlevés et exécutés. <u>23 mai 2001</u> : des hommes armés ont tués à Ilanga au sud Kivu 7 femmes enceintes qui se trouvaient dans un centre de santé. <u>Mai 2001</u> : au nord Katanga, 12 femmes ont été enlevées par les Maï-Maï, qui auraient tué 10 d'entre elles par la suite. <u>Août – septembre 2001</u> : près de 750 civils auraient été massacrés en six semaines dans la région de Aru dans la province de l'Ituri sous contrôle du FLC (fusion du MLC et d'autres mouvements rebelles). Ces exécutions auraient été motivées par motifs d'ordre politique et ethnique. <u>Septembre 2001</u> : condamnation à mort par le tribunal militaire de Likassi, lors d'un procès entaché d'irrégularités, de 9 personnes accusées d'avoir planifié un coup d'Etat.

SUCCES	ECHECS
<u>18 décembre 2001</u> : lancement par le Président Kabila d'un programme de démobilisation de 2600 enfants soldats des Forces armées congolaises (FAC) avec l'appui de la MONUC et de l'UNICEF. <u>25 février 2002</u> : début des émissions de Radio Okapi simultanément à partir de Kinshasa, Goma, Kisangani et Kalemie. <u>Juin 2002</u> : le RCD-Goma accepte de démobiliser de ses troupes environs 2650 enfants soldats. <u>1^{er} septembre 2002</u> : sous les bons offices de la MONUC, le Ministre des droits humains de la ses collaborateurs ont été relâchés trois jours plus tard en échange du retour à Bunia de neuf compagnons du chef de l'UPC, M. Thomas Lubanga.	<u>Octobre 2001</u> : près de 80 personnes sont détenues, dans des conditions très précaires, dans une prison de Makala depuis février 2001, en relation avec l'assassinat du Président Laurent Désiré Kabila. <u>Mi-mai 2002</u> : exécution sommaire d'au moins une vingtaine de policiers et soldats au pont de Tshopo et à Unibra Beach ; leurs corps ont été jetés dans le fleuve Tshopo. <u>Août 2002</u> : à Kindu, un journaliste de Radio Okapi a été arrêté et frappé par des officiers du RCD-Goma. Un autre a été détenu pendant huit jours à Gbadolite par des dirigeants du MLC pour avoir écrit un article sur la situation des enfants soldats dans les rangs du Mouvement. <u>29 août 2002</u> : le Ministre des droits humains de la République démocratique du Congo, M. Luaba Ntumba et ses collaborateurs ont été enlevés à proximité de l'aéroport de Bunia par un groupe de miliciens de l'UPC. <u>7 janvier 2003</u> : le Tribunal militaire de Kinshasa a condamné 30 personnes à la peine de mort, parmi plus de 135 personnes accusées initialement d'avoir été complice et/ou d'avoir participé à l'assassinat du Président Laurent Désiré Kabila. <u>Au 16 janvier 2003</u> : il a été établi par une commission d'enquête de la MONUC : - 136 cas d'exécutions sommaires ; - 100 cas de disparition ; - 71 cas de viol, y compris d'enfants ; - 33 cas de tortures. <u>Mai – juillet 2003</u> : dans les zones frontalières entre

SUCCES	ECHECS
<u>Octobre – décembre 2003</u> : au moins 650 enfants ont quitté les groupes armés congolais pour rejoindre les structures d'accueil et de transit ; plus de 300 d'entre eux ont regagné leurs foyers. <u>Janvier – juin 2004</u> : De janvier à juin 2004, plus de 800 enfants ont été rendus à la vie civile par les forces armées et les milices. La MONUC a contribué à leur libération par le travail de sensibilisation qu'elle a mené tant par elle-même qu'en liaison avec ses partenaires spécialisés dans la protection des enfants. <u>Au 15 mars 2005</u> : depuis le lancement du processus de désarmement et de réinsertion communautaire dans l'Ituri au milieu du mois de décembre, plus de 2 000 enfants, dont quelque 400 filles, ont été libérés par les groupes armés. En dehors de l'Ituri, depuis la mi-janvier, quelque 500 enfants ont également été libérés par diverses unités militaires.	l'Ouganda et l'Ituri, 380 cas de violation des droits de l'homme ont été signalé y compris des meurtres, des disparitions forcées, des mutilations, des viols et des pillages et destructions de biens. <u>Août 2003</u> : des combattants rebelles burundais ont attaqué la localité de Rusabaki (Uvira) tuant 16 civils et mettant le feu à plusieurs habitations. <u>06 octobre 2003</u> : les troupes du FDD ou des FNL se seraient livrées au massacre de 16 personnes à l'arme blanche. <u>Décembre 2003</u> : Dans la province d'Équateur, des soldats de l'ex-Mouvement de libération du Congo (MLC) appartenant au bataillon des FARDC dans les villages de Songo Boyo et Bogandanga. ont violé collectivement environ 120 femmes et petites filles et pillé toutes les maisons de ces deux villages. <u>Février 2004</u> : suite à des accrochages ayant opposé deux faction rivale maï-Maï au Katanga, un groupe aurait délibérément tué au moins 30 civils et commis des actes particulièrement effroyables de torture, de viol, de recrutement d'enfants et de mutilation. <u>Septembre 2004</u> : Entre le 20 et le 25 septembre, la violence a éclaté à Mbuji-Mayi, capitale du Kasaï oriental, quand des mineurs et d'autres personnes ont attaqué des enfants des rues et des adultes qui étaient avec eux, les accusant de créer un climat d'insécurité. La violence a fait 18 morts parmi les enfants et les jeunes des rues. <u>Décembre 2004</u> : la poursuite des tensions dans l'Ituri et dans les Kivus depuis décembre a continué à faire des ravages parmi les enfants, on signale le meurtre d'une cinquantaine de jeunes de moins de 18 ans. <u>Mai – juillet 2005</u> : la MONUC a relevé une multiplication des violations des droits de l'homme en rapport avec les prochaines élections, notamment l'arrestation et la détention arbitraires de membres des partis politiques d'opposition dans plusieurs provinces, particulièrement le Katanga, les Kasaïs, l'Orientale et le Bas-Congo, et à Kinshasa. <u>Juin 2005</u> : Au lendemain des violences qui se sont

SUCCEs	ECHECS
<u>Mai 2006</u> : D'après les chiffres officiels fournis par la CONADER, au 30 mai 2006, 18 524 enfants, dont 2 880 filles (15,5 % du nombre total), ont pu quitter les forces ou groupes armés dans le cadre d'opérations officielles. Des milliers d'autres se sont échappés par leurs propres moyens et sont discrètement retournés à la vie civile.	produites à Mbuji Mayi en juin, une enquête qui faisait suite à des allégations de détention arbitraire, de torture, de disparitions et de meurtres a révélé que 15 civils avaient été tués et 26 blessés, tous atteints par les tirs des forces de sécurité locales. La plupart des 39 personnes qui ont été arbitrairement arrêtées ont été battus lors de leur détention. <u>Juillet 2005</u> : au Sud- Kivu au moins 50 civils, dont une majorité de femmes et d'enfants, avaient été tués et qu'environ 3 000 personnes avaient été déplacées lors d'une attaque lancée le 9 juillet par un groupe armé contre le village de Kabingu dans le territoire de Bunyakiri. <u>Juillet 2005 – juin 2006</u> : Plus de 30 000 victimes de sévices sexuels ont été recensées en République démocratique du Congo <u>27 juin 2006</u> : 12 sympathisants de l'UDPS ont été arbitrairement arrêtés par l'ANR et détenus dans le camp militaire de Mbuji-Mayi. <u>30 juin 2006</u> : des soldats des FARDC fortement armés et non formés aux opérations antiémeutes ont été déployés afin de prévenir une manifestation politique à Matadi (province du Bas-Congo). Ils ont tiré à l'aveuglette sur les manifestants après qu'un des leurs eut été tué par la foule en colère, faisant 13 morts et 20 blessés.

- **PRETER SON ASSISTANCE, SUR DEMANDE, ET DANS LES LIMITES DE SES MOYENS, POUR LE DESARMEMENT, LA DEMOBILISATION, LE RAPATRIEMENT ET LA REINTEGRATION, A TITRE VOLONTAIRE, DE GROUPES ARMES**

SUCCEES	ECHECS
<u>Avril 2002</u> : désarmement de 1981 combattants rwandais à Kamina (province du Katanga) et destruction des armes récupérées le 30 avril en présence d'une mission du Conseil de Sécurité. <u>Juillet 2002</u> : une équipe de DDRRR de la MONUC à Beni a démobilisé 46 combattants rwandais qui avaient déjà été désarmés par les autorités locales du RCD-K/ML. <u>Octobre 2002</u> : Radio Okapi a lancé une campagne d'information sur les services de DDRRR en français et en langues nationales congolaises en direction à la fois des groupes armés et de la population congolaise. <u>Décembre 2002</u> : Les opérations de DDRRR menées sur la base militaire de Kamina ont pris fin avec le rapatriement de 735 rwandais (402 combattants et 333 personnes à charges). <u>20 janvier 2003</u> : rapatriement de plus 1000 rwandais de Lubero. <u>22 janvier 2003</u> : rapatriement volontaire de 11 parmi 19 dirigeants de l'Armée pour la libération du Rwanda (ALIR) (ex-FAR / Interahamwe), arrêtés à Kinshasa. <u>Février – mai 2003</u> : rapatriement de plus 500 rwandais (ex-combattants et personnes à charge). <u>Mai – octobre 2003</u> : rapatriement par le MONUC de quelque 1100 rwandais, dont plus de 400 combattants. <u>Novembre 2003</u> : 2900 rwandais ont été rapatriés. <u>Au 10 mars 2004</u> : 9658 rwandais, 3085 burundais et 501 ougandais ont été rapatriés <u>Au 21 septembre 2006</u> : les effectifs des combattants rapatriés sont approximativement les suivants : • Rwandais : 13 000 ; • Burundais : 3 500 ; • Ougandais : 300.	<u>Novembre 2002</u> : environ 1300 combattants rwandais ont fui Kamina à la suite d'affrontement avec les forces gouvernementales le 1^{er} novembre provoqué par le rapatriement non volontaire de membre des Forces démocratiques de libération du Rwandais (FDLR) de Kinshasa au Rwanda. <u>Mai 2003</u> : les combats qui continuent d'éclater dans l'est de la RDC ont continué d'entraver, de perturber et de retarder les opérations de la MONUC visant à désarmer, démobiliser et rapatrier les ex-combattants étrangers. <u>Août 2004</u> : 8 000 à 10 000 combattants rwandais ainsi que 20 000 à 30 000 personnes à leur charge, demeurent toujours en République démocratique du Congo. La majorité des effectifs de base, sont disposés à rentrer au Rwanda mais en sont empêchés par leurs commandants intransigeants. <u>Septembre 2006</u> : entre 5 000 et 8 000 combattants rwandais (FDLR) se trouvaient toujours dans les Kivus.

- **APPORTER ASSISTANCE, DURANT LA PERIODE DE TRANSITION, A LA REFORME DES FORCES DE SECURITE (Y COMPRIS LA FORMATION DE LA POLICE ET L'APPUI AU PROGRAMME DDR SUR BASE VOLONTAIRE)**

SUCCEES	ECHECS
<u>Août 2002</u> : début de la formation à Kisangani des policiers congolais par la police MONUC : formation de formateurs en août et cours de recyclage de la police judiciaire en octobre. <u>Décembre 2002 – février 2003</u> : formation de 335 policiers congolais par le police MONUC. <u>Août – octobre 2003</u> : la MONUC a mené à bien à Kisangani le programme de formation du personnel de la Police nationale congolaise (PNC) dont elle avait été chargé ; Au total, 107 formateurs, 252 officiers de police judiciaire et 265 officiers de la police d'intervention rapide ont été formés. 70 officiers de police judiciaire ont été formés à Bunia. <u>Novembre 2003 – février 2004</u> : des mesures préliminaires ont été prises en vue de la restructuration et de l'intégration de l'armée nationale qui s'appellera Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Des officiers supérieurs de toutes les armes ont participé à deux séminaires organisés à Kinshasa, en novembre 2003 et en janvier 2004, afin de planifier l'intégration militaire. L'entraînement de la première brigade intégrée a commencé à Kisangani le 9 février 2004. <u>Avril – mai 2004</u> : regroupement des soldats Maï Maï dans les provinces de Maniema et des Kivu (Nord et Sud), désarmement de 535 combattants. <u>Août 2004</u> : La MONUC a instruit à Kisangani une unité de police intégrée de 350 hommes pour Bunia. <u>Au 15 mars 2005</u> : environ 11 500 soldats sont arrivés et ont remis leurs armes dans quatre centres de brassage qui ont été ouverts à Mushaki, Nyaleke (Nord-Kivu), Kamina (Katanga) et Kitona (Bas-Congo). <u>Au 26 mai 2005</u> : le nombre de moniteurs de la police nationale formés par la MONUC est de 446. <u>Mai - juillet 2005</u> : la MONUC a formé quelque 600 instructeurs de police congolais appartenant à divers services de police. Ces instructeurs, qui ont été déployés dans 12 secteurs de police à travers le pays, assureront la formation de quelque 18 500 policiers. En juin, la MONUC	<u>Août 2004</u> : L'absence de progrès concernant l'intégration des ex-combattants. Malgré le déploiement, durant l'automne de 2003, de commandants de région militaire chargés d'assurer l'intégration dans les FARDC, les groupes armés du pays sont encore loin d'être véritablement intégrés. <u>Décembre 2004</u> : peu de progrès concrets ont été accomplis sur le plan de l'intégration et de la réforme de l'armée depuis août 2004. Le PN-DDR officiellement lancé à la fin juin 2004, n'est pas encore véritablement mis en oeuvre.

SUCCEES	ECHECS
a dispensé des cours de recyclage en techniques de maintien de l'ordre à 158 agents de la Police nationale à Mbuji Mayi. Le 11 juillet, des programmes de formation de trois mois destinés à 1 240 membres de la Police territoriale ont commencé à Bukavu, Bunia, Kindu, Mahagi et Goma. <u>Juillet 2005</u> : La première phase du processus de reforme des FARDC est terminée et à abouti à la constitution et à la formation de six brigades intégrées. <u>Juillet - septembre 2005</u> : le Gouvernement de transition a porté de 32 000 à 39 000 le nombre des policiers ayant terminé l'entraînement nécessaire pour assurer la sécurité des opérations électorales, notamment 18 500 policiers et membres d'unités antiémeutes et autres unités spécialisées. Au 16 septembre, les instructeurs de la Police nationale congolaise qui ont été formés par la MONUC ont dispensé un enseignement de perfectionnement à plus de 14 900 policiers. <u>Septembre – décembre 2005</u> : la MONUC a confirmé les aptitudes de 112 instructeurs de la Police nationale. Elle a dispensé une formation en matière de lutte antiémeutes à quelque 620 policiers de la Police nationale à Lubumbashi, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Mayi, ce qui a porté à 5 300 le nombre de policiers ayant bénéficié de cette formation. <u>Janvier à juin 2006</u> : La MONUC a formé et certifié 1 008 instructeurs de la PNC. Au 7 juin, ces instructeurs avaient, à leur tour, formé quelque 24 860 membres de la police territoriale à la sécurité statique pour les bureaux de vote. La MONUC a dispensé aussi une formation en matière de lutte antiémeutes à environ 4 900 membres de la police nationale sur les 6 200 qui devaient suivre cette formation. <u>Septembre 2006</u> : La MONUC a fourni à 4 793 policiers congolais, dont 26 instructeurs, et à 1 370 agents de la police territoriale une formation de base en matière de sécurité des centres électoraux. Les six unités de police constituées provenant du Bangladesh, de l'Inde et du Sénégal et déployées dans cinq localités stratégiques (Kananga, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi et Mbuji-Mayi) ont formé 1 703 policiers aux techniques antiémeutes. <u>Au 8 septembre 2006</u> : la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) a démobilisé plus de 76 614 anciens combattants, dont 19 000 enfants.	<u>Septembre 2005</u> : Dans le nord et le centre du Katanga, la plupart des commandants maï maï ont refusé de participer au brassage. Au plan national, la deuxième phase, du brassage des anciennes factions constituant les FARDC qui devait commencer en septembre, a été reportée car l'arrivée des soldats aux centres de brassage était très lente et il manquait quelque 30 000 participants. <u>Juin 2006</u> : dans des régions comme l'Ituri, les Kivu et le Katanga, certains des groupes les plus connus pour avoir commis des exactions à l'encontre de la population civile refusent encore de participer au processus d'intégration de l'armée et au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. <u>Septembre 2006</u> : quelque 85 000 éléments doivent encore participer au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Or, le budget de quelque 200 millions de dollars de la CONADER, financé par les donateurs par le biais du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion (PMDR) est épuisé.

- **SAISIR OU RECUEILLIR, COMME IL CONVIENDRA, LES ARMES OU TOUT MATERIEL CONNEXE DONT LA PRESENCE SUR LE TERRITOIRE DE LA RDC CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DE L'EMBARGO SUR LES ARMES A DESTINATION DES GROUPES ARMES ETRANGERS ET CONGOLAIS OPERANT A L'EST DE LA RDC**

SUCCES	ECHECS
<u>juillet 2003 à avril 2004</u> : les armes et munitions suivantes ont été saisies : Fusils d'assaut AK-47 : 645 Roquettes : 8 Mortiers : 4 Mitralleuses : 7 Grenades : 138 Mines anti-personnelles : 53 Obus de mortier de 82 mm : 30 Obus de mortiers de 60 mm : 36 Munitions pour armes légères : 33 918 Cartouche de 12.7 mm : 850	<u>Novembre 2003 – mars 2004</u> : plusieurs violations probables mais non confirmées de l'embargo sur les livraisons d'armes ont été signalées mais la MONUC n'a pas été en mesure de vérifier ces informations, notamment parce qu'elle s'est vue refuser la permission d'inspecter les avions et hélicoptères, les installations militaires ou d'autres zones où se trouveraient prétendument des caches d'armes <u>Septembre 2006</u> : les représentants de l'Agence nationale de renseignement (ANR) à Beni ont fait part à la MONUC de leur préoccupation face au trafic d'armes réputé se poursuivre entre l'Ouganda et Butembo.

- **APPORTER CONSEIL ET ASSISTANCE AINSI QUE L'APPUI NECESSAIRE AU GOUVERNEMENT DE TRANSITION POUR PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ET A UNE GESTION ECONOMIQUE TRANSPARENTE.**

SUCCEs	ECHECS
<u>Juillet 2003</u> : les principaux membres du Gouvernement de transition (GT) peuvent rester à Kinshasa essentiellement grâce au déploiement par la MONUC de la Force neutre offrant des services de sécurité aux membres du GT qui en ont besoin. <u>Août 2003</u> : l'Assemblée nationale comprenant 500 membres et le Sénat comptant 120 membres ont été inaugurés à Kinshasa le 22 août. <u>Octobre 2003</u> : l'Union européenne a entrepris avec la participation de la MONUC une évaluation détaillée du secteur de la justice en RDC, en vue de formuler des recommandations visant à rétablir et à renforcer les capacités d'administration de la justice. <u>Janvier 2004</u> : afin de mettre fin à l'impunité et de rétablir un système de justice à Bunia, la MONUC et ses partenaires ont rénové la prison, le palais de justice, le commissariat de police et des logements de fonction pour les juges à Bunia. La Mission a formé 81 officiers de police pour qu'ils puissent assurer l'ordre à Bunia. Mai 2004 : nomination des gouverneurs et vice-gouverneurs des 11 provinces. <u>Juillet 2004</u> : Le 13 juillet, l'administration du district de l'Ituri s'est installée à Bunia, en remplacement de l'administration intérimaire qui existait depuis avril 2003. <u>Août 2005</u> : l'activité judiciaire s'est intensifiée au cours des derniers mois, à la suite du déploiement de personnel judiciaire civil et militaire dans les centres provinciaux, dont Goma, Lubumbashi, Kisangani, Lodja et Gbadolite.	<u>Décembre 2003</u> : tensions au sein du gouvernement de transition au sujet du partage du pouvoir. <u>Août 2004</u> : les administrateurs de province nommés par le Gouvernement de transition n'ont pas les ressources financières nécessaires pour rétablir effectivement le pouvoir de l'État et offrir des services de base à la population. Le rétablissement de l'appareil étatique est également freiné par la présence continue de groupes armés étrangers dans l'est du pays, qui contrôlent un certain nombre de zones dans la région.

• **FOURNIR UN APPUI A LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE POUR LA PREPARATION ET À LA TENUE DES ELECTIONS.**

SUCCEs	ECHECS
<u>Octobre 2003</u> : le Groupe de l'assistance électorale de la MONUC a aidé la Commission électorale indépendante (CEI) à définir une structure administrative et un plan d'étape pour la tenue des élections. <u>Décembre 2004 – mars 2005</u> : la MONUC a renforcé ses activités d'information, de sensibilisation et d'éducation civique sur le terrain pour soutenir le processus électoral. <u>Mai 2005</u> : la Division de l'assistance électorale de la MONUC dispose de 15 antennes locales qui fournissent une assistance technique aux bureaux provinciaux et organes de liaison de la Commission et ont, dans une large mesure, assuré l'interim étant donné la mise en place tardive des structures locales. <u>Juin – décembre 2005</u> : l'inscription des électeurs sur les listes électorales, qui a commencé le 20 juin, a été menée à bonne fin dans toutes les provinces. Au 17 décembre, plus de 25 millions de Congolais sur un corps électoral estimé à entre 22 et 28 millions de personnes étaient inscrits sur les listes. <u>Décembre 2005</u> : le référendum sur la Constitution s'est déroulé les 18 et 19 décembre sur l'ensemble du territoire, avec un nombre très réduit d'incidents de sécurité. <u>30 juillet 2006</u> : les élections à la présidence et à l'Assemblée nationale ont eu lieu dans le calme et l'ordre. Près de 70,54 % des 25 millions et plus d'électeurs inscrits sur les listes ont participé au scrutin avec une forte participation des femmes. <u>22 septembre 2006</u> : Les 500 députés de la nouvelle Assemblée nationale, élus le 30 juillet, siègent pour la première fois à Kinshasa. <u>29 octobre 2006</u> : le scrutin du second tour de l'élection présidentielle combinée à l'élection des députés provinciaux, s'est globalement déroulé dans le calme, à l'exception d'un incident meurtrier dans la province de l'Equateur.	<u>Janvier 2005</u> : le Président de la Commission électorale indépendante a indiqué, le 7 janvier, à la presse qu'à son avis, il serait impossible de tenir les élections en juin 2005, et qu'il faudrait envisager une date ultérieure dans le courant de 2005. Cette annonce a déclenché des manifestations de protestations les 9 et 10 janvier, à Kinshasa, Goma et Mbuji-Mayi, au cours desquelles neuf civils ont trouvé la mort. <u>Mai 2005</u> : les 17 et 18 mai l'UDPS a lancé une opération « ville morte » à Mbuji Mayi pour protester contre la prolongation de la période de transition au-delà du 30 juin. A cette occasion, le siège de l'UDPS, puis ceux du PPRD, du MLC et du RCD-Kisangani/Mouvement de libération ont été incendiés. Ces incidents qui ont provoqué la mort de deux personnes. <u>Septembre 2005</u> : Les inscriptions sur les listes électorales devraient s'achever le 25 septembre dans l'ensemble du pays; cependant, le calendrier a été prorogé en partie en raison de difficultés logistiques rencontrées par la Commission électorale indépendante et en partie du fait de la lenteur des inscriptions dans plusieurs régions du pays, comme le Katanga et les Kasai. Des appels à boycotter les opérations électorales ont été lancés par l'Union pour le progrès et la démocratie sociale (UDPS).

